

Assises Nationales du Sénégal

Section France



Document Ref: ANF - I1
No. of Pages: 94

Statut: Approuvé
Issue: Issue 1 - 3.01.2009



Assises Nationales du Sénégal - Section France

RAPPORT FINAL: STRATEGIES DE SORTIE DE CRISE DU SENEGAL

Assises Nationales du Sénégal – Section France

e-mail: ans.comitefrance@yahoo.fr

<http://www.documentation-assises.org>

Sommaire

1	Remerciements.....	7
2	Généralités.....	10
2.1	Diffusion.....	10
2.2	Considérations.....	10
2.3	Chronologie des Assises en France.....	10
3	Introduction et Résumé.....	12
4	Classement Thématique des Handicaps du Sénégal.....	19
4.1	Handicaps Structurels.....	19
4.2	Handicaps Conjoncturels.....	27
5	Institutions- Libertés – Citoyenneté et Questions sociétales.....	29
5.1	La limitation du Pouvoir du Président de la République.....	29
5.1.1	... Constat.....	29
5.1.2	... Conséquences.....	29
5.1.3	... – Propositions.....	29
5.2	La Restauration des Pouvoirs de l'Assemblée Nationale.....	31
5.2.1	... Constat.....	31
5.2.2	... Conséquences.....	31
5.2.3	... - Propositions.....	31
5.3	Laïcité.....	31
5.3.1	... Constat.....	31
5.3.2	... Conséquences.....	31
5.3.3	... Propositions.....	31
5.4	Renforcement de l'Etat de Droit et de la Démocratie.....	32
5.4.1	... Constat.....	32
5.4.2	... Conséquences.....	32
5.4.3	... Propositions.....	32
5.5	Assurer le Futur de nos Langues Nationales.....	33
5.5.1	... Constat.....	33
5.5.2	... Conséquences.....	33
5.5.3	... Propositions.....	33
5.6	Lutte contre la corruption.....	33
6	Immigration.....	35
6.1	Contexte.....	35
6.2	Considérations.....	35
6.2.1	... Statistiques sur les Migrants Sénégalais.....	35
6.2.2	... Particularités.....	36
6.3	Les Groupes de Migrants.....	37

6.3.1 ... Les Sans-Papiers	37
6.3.2 ... La Féminisation des Migrants	38
6.3.3 ... Les Jeunes Issus de l'Emigration	39
6.3.4 ... Recommandations sur Les Sans-Papiers	39
6.3.5 ... Recommandations sur la Féminisation des migrations	39
6.3.6 ... Recommandations sur les Jeunes Issues de L'Immigration	39
6.3.7 ... Recommandations sur Les Nouveaux Profils de Migrants	40
6.3.8 ... Recommandations sur Les Etudiants	40
6.4 Participation Economique des Migrants	41
6.4.1 ... Concept de Migration/Développement et Accords de Gestion Concertée	43
6.4.2 ... Des Transferts Financiers des Migrants	43
6.4.3 ... Propositions de Solution des Transferts Financiers des Migrants	47
6.4.4 ... Propositions d'Implication des Sénégalais de l'Extérieur dans les Investissements de l'Etat	48
6.4.5 ... Recommandations sur les Accords de Gestion Concertée	50
6.5 Expertise des Emigrés & «Reverse Brain Drain »	50
6.5.1 ... Constat	50
6.5.2 ... Solution: Développement Partenariat Etat – Sénégalais de L'Extérieur	51
6.6 Participation Politique des Migrants	51
6.6.1 ... Diaspora et Société Civile	51
6.6.2 ... Nouveaux Profils de Migrants et Enjeux Politiques Nationaux	52
6.6.3 ... Recommandation: Promouvoir des Sénégalais de l'Extérieur au Parlement ..	52
6.7 Droits Sociaux, Accords Internationaux & Services Consulaires	53
6.7.1 ... Accords Bilatéraux, Conventions, Aide au Développement & Coopération Décentralisée	53
6.7.2 ... Sécurité Sociale	53
6.7.3 ... Allocations Familiales	53
6.7.4 ... Retraites & Minimum Vieillesse	54
6.7.5.... Migrants & Service Public Consulaire	54
6.7.6 ... Recommandations sur les Droits Sociaux	54
6.7.7 ... Recommandations sur les Accords Internationaux	55
6.7.8 ... Recommandations sur le Service Public des Consulats	55
6.8 Nouvelles Formes d'Organisation des Migrants	56
6.8.1 ... Pour un Conseil ou Assemblée des Sénégalais de France et d'Europe	56
6.8.2 ... Pour une Maison des Sénégalais de l'Extérieur	56
7 Energie	58
7.1 70 Ans d'Echec des Politiques Energétiques	58
7.2 Une Détérioration Totale de la Fourniture d'Electricité	58

7.3	Stratégies de Sorties de Crise.....	60
7.3.1	... Campagnes Nationales d'Economie d'Energie	60
7.3.2	... Ouverture du Marché de l'Energie	60
7.3.3	... Priorités aux Energies Renouvelables	61
7.3.4	... Intégration des Politiques Energétiques Régionales.....	61
8	Monde Rural.....	62
8.1	Problèmes	62
8.1.1	... Absence de Communication avec l'Etat.....	62
8.1.2	... Faiblesse Economique des Ruraux	62
8.1.3	... Problèmes Fonciers.....	62
8.1.4	... Problèmes d'Accès à l'Eau	62
8.2	Propositions de Solutions	62
8.2.1	... Améliorations de la Communication avec le Monde Rural	62
8.2.2	... Accès à la Terre	63
9	Agriculture	64
9.1	Problèmes	64
9.1.1	... Un Manque de Vision de la Politique Agricole	64
9.1.2	... La Maîtrise de l'Eau	64
9.1.3	... La Globalisation.....	64
9.1.4	... La Faiblesse des Infrastructures Agricoles	65
9.2	Proposition de Solutions	65
9.2.1	... Une Nouvelle Politique Agricole Ambitieuse	65
9.2.2	... Compétitivité & Globalisation.....	66
9.2.3	... Accroître les Infrastructures Agricoles	66
9.2.4	... Maîtriser la Gestion de l'Eau.....	66
10	Pêche	67
10.1	Problèmes	67
10.1.1	. Absence de Vision des Politiques de Pêche	67
10.1.2	. Accords de Pêche	67
10.1.3	. Augmentation du Nombre de Pêcheurs.....	67
10.1.4	. Manque de Valeur Ajoutée de la Pêche Sénégalaise	67
10.1.5	. Vétusté des Equipements de Pêche.....	67
10.1.6	. Sécurité des Pêcheurs	67
10.1.7	. Financement.....	68
10.2	Conséquences	68
10.3	Propositions de Solutions	68
10.4	Autres Formes d'Approche de Solutions.....	69
11	Environnement & developpement durable.....	70

11.1	Transport et Pollution Automobile	70
11.1.1	. Analyse des Handicaps	70
11.1.2	. Conséquences.....	70
11.2	Pollution Industrielle	71
11.2.1	. Les Industries Chimiques du Sénégal et Mboro	71
11.2.2	. La Dégradation de la Baie de Hann.....	71
11.2.3	. Conséquences.....	71
11.3	Proposition de Solutions Structurelles	72
11.3.1	. Région de Dakar.....	72
11.3.2	. Pour la Baie de Hann et Mboro	72
11.4	Proposition de Solutions Conjoncturelles.....	73
11.4.1	. Transport	73
11.4.2	. Réduction de la Pollution Automobile	73
11.5	Problèmes des Déchets, Hygiène et Marchés	74
11.6	Les Déchets	74
11.6.1	. Problèmes	74
11.6.2	. Conséquences.....	75
11.6.3	. Recommandations.....	75
11.7	Hygiène et Occupation Spatiale des Marchés Publics	75
11.7.1	. Problèmes	75
11.7.2	. Conséquences.....	76
11.8	Hygiène et Pollution des Sacs plastiques.....	76
11.8.1	. Les Difficultés	76
11.8.2	. Proposition de Solutions.....	77
11.9	Hygiène et Occupation Spatiale des Marchés Publics	78
11.9.1	. Difficultés.....	78
11.9.2	. Recommandations.....	78
11.10	Etats Généraux de L'Environnement et de la Santé Publique	79
12	Santé.....	80
12.1	Difficultés	80
12.2	Propositions.....	80
13	Emploi.....	82
13.1	Constats	82
13.2	Conséquences	82
13.3	Propositions pour l'Emploi.....	83
14	Intégration Africaine	85
14.1	Handicaps de l'Intégration Africaine	85
14.2	Recommandations : Pour une Union Africaine des Peuples	86
15	Conclusion	87

16 Glossaire des Termes, Acronymes et Abréviations Utilisés	89
17 Documents de Référence	93
18 Historique du Rapport	94

Liste des Tableaux

Table 4-1 Difficultés Structurelles du Sénégal	19
Table 4-2 Difficultés Conjoncturelles	27
Table 6-1 Volume des Transferts des Migrants Sénégalais (Source OCDE - 2005).....	44
Table 6-2 Montant Référence des Barèmes d'Allocations Familiales (*).....	53
Table 7-1 Besoins de Financement du Secteur de l'Energie du Sénégal (*).....	59
Table 7-2 SENELEC - Chiffre d'Affaires et Dépenses de Combustibles (*)	59
Table 7-3 SENELEC - Résultat Net 2006, 2005 & 2004 (*).....	60

1 REMERCIEMENTS

Le Comité France des assises nationales du Sénégal adresse ses vifs remerciements à toutes les personnes ayant participé durant 6 mois de près ou de loin aux assises en France au travers des 15 réunions plénières, 3 conférences débats, 10 consultations citoyennes de Lille, Cergy-Pontoise, Rouen, Mantes-la-jolie, Marseille, Foyer Gergovie Paris 14^{ème}, Université Paris 8-Saint Denis, et de la conférence sur le thème de la paix en Casamance à Paris 18^{ème} et des dizaines de réunions de commissions et du Comité France.

Comme dans tous les comités départementaux, en France les assises nationales ont été pilotées par un Comité composé de 13 membres dont :

- 4 représentants des partis politiques,
- 5 représentants de la société civile dont 3 participations individuelles,
- 2 représentants d'associations locales,
- 2 représentants des comités locaux de Lille et de Rouen.

Membres du Comité France:

Prénoms + Nom	Rôle	Organisation
Diaguily Bathily	Coordonnateur adjoint	LD/MPT
Kalidou Bousso	Secrétaire Général	Société Civile (SC)
Néné Sow Camara	Rapporteur Général et déléguée Régionale	Comité local de Rouen / Association Yakare
Fodé Roland Diagne	Délégué Régional	Comité local de Lille - Ferfiënt / M.T.P-S
Aguibou Diallo	Communication	AFP
Sette Diop		PIT
Pape Fall	Trésorier Général	Forum Res Publica – Diisoo (SC)
Mansour Gueye	Coordonnateur Général	Forum Res Publica – Diisoo (SC)
Mamadou Fall Kane	Communication	Société Civile (SC)
Moustapha Konaté	Coordonnateur Adjoint	ADS - Association pour le Développement du Sénégal
Magatte Lô Sow	Rapporteur Général	Parti Socialiste (PS)
Abdoul Wane	Rapporteur Général	Société Civile (SC)
Amadou Willier	Trésorier Adjoint	ASRA – Association Sénégalaise de Rouen et Agglomération

Rapporteurs Généraux :

Prénoms + Nom
Néné Sow Camara
Magatte Lô Sow
Abdoul Wane

Commissions thématiques

Commission 1 : Institutions – Liberté – Citoyenneté. Questions sociétales : Valeurs, Éthique, Solidarité et Laïcité	
Coordonnateur	Rapporteurs
Kalidou Bousso	Mohamadou Boye Pape Fall

Commission 2 : Orientations budgétaires, Politique économique, Environnement des affaires, Droits économiques et sociaux et Valorisation des ressources humaines	
Coordonnateur	Rapporteur
Aguibou Diallo	Aguibou Diallo

Commission 3 : Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monde rural et Secteur primaire, Transport, Energie,	
Coordonnateur	Rapporteur
Cheikh Thiaw	Cheikh Thiaw

Commission 4 : Politique extérieure, Intégration africaine	
Coordonnateur	Rapporteur
Moustapha Konaté	Moustapha Konaté

Commission 5 : Immigration : Accords bilatéraux entre France et Sénégal, Sécurité Sociale, Allocations familiales, Retraites, Conditions de retour des immigrés : (Logements, investissements, douanes, etc...), Les sans-papiers, Relations avec les Consulats, Féminisation de l'immigration.	
Coordonnateur	Rapporteurs
Yaya Kane	Bouba Benjelloun Mbaye Diouf

Membres des commissions et/ou Auteurs de contributions écrites :

Diaguily Bathily	Kalidou Bousso	Néné Sow Camara
Fodé Roland Diagne	Aguibou Diallo	Sette Diop
Pape Fall	Mansour Gueye	Mamadou Fall Kane
Moustapha Konaté	Magatte Lô Sow	Abdoul Wane
Amadou Willier	Cheikh Thiaw	Mohamadou Boye
Yaya Kane	Bouba Benjelloun	Mbaye Diouf
Youssou Diagne	Raymond Semedo	Samba Fadiga
Alassane Diagne	Macodou Maximilien Ndiaye	Gongo Koné
Lamine Sagna	Ibrahima Ndiaye	Doro Sy
Khady Sakho Niang	Me Mamadou Diallo	Me Gabriel N'dong
Jules Ba	Cheikh Sidiya Diop	Samba Fadiga
Moulaye Aïdara	Bakary Coly	Abdourahmane Sow
Lahad Ndiaye	Abdoul Aziz Ndaw	Bacary Sylla
Nafi Ba	Samba Thiobane	Atta Diouf
Almamy Wane	Jules Ba	Ramatoulaye Gueye (Rouen)
Nouhoume Ba	Hawa Timera	Birahim Gueye (Lille)
Jacob Sambou (Lille)	Boumy Guèye (Lille)	Babacar Abba Mbaye
Ibrahima Théo Lam	Oumar Fall	Souleymane Astou Diagne
Dr Martin Carvalho(Marseille)	Youssou Cissé	Moussa Sanogo
Bamba Lindor Gueye	Marie-Thérèse Leblanc	Sada Soumaré
Fatou Mahine Ndiaye	Daouda Ndiaye	Adama Lèye (Marseille)
Chérif Tacky	Ablaye Sall	Amicale des étudiants de Paris 8
Ibrahima Camara	Harouna Bathilly	Léopold Diouf
Tamba Camara		

Enfin, nos remerciements aux conférenciers Serigne Mbaye Thiam, Général Mamadou Mansour Seck, Babacar Sall, Mame Bou Diop, Mansour Cama, Abdou Latif Coulibaly, Souleymane Bachir Diagne, aux compatriotes Gongo Koné, Moussa Sanogo et Doro Sy pour nous avoir procuré très souvent des salles de réunion gratuites, aux Comités de Lille, Rouen, Marseille, Cergy-Pontoise, Mantes-la-jolie, Foyer Gergovie à Paris 14^{ème}, aux étudiants de l'Université Paris 8-Saint Denis, et aux participants de la consultation citoyenne sur le thème de la paix en Casamance.

Dans le fascicule des contributions écrites, il y aura en annexe la liste de tous ceux qui ont élargé les feuilles de présence des différentes réunions publiques organisées par la Section France des ANS.

Organisations participantes :

Ligue Démocratique / Mouvement pour le Parti du Travail (LD-MPT)
Alliance pour les Forces de Progrès (AFP)
Forum Res Publica –DIISOO
Ferfeent/MTP-S
Parti de l'Indépendance et du Travail (PIT)
Parti Socialiste
Ligue des Masses - Mouvement pour sauver le Sénégal
Mouvement pour le Socialisme et l'Unité (MSU)
Association pour le Développement du Sénégal (ADS)
Mouvement TEKKI
Association AEPLN
Association Yakare
Association Sénégalaise pour Rouen et Agglomération (ASRA)

.../...

2 GENERALITES

2.1 DIFFUSION

Ce document est destiné au Comité de Pilotage des Assises Nationales du Sénégal, aux membres de la section de France des Assises Nationales et au Peuple sénégalais à l'intérieur ou à l'extérieur du Sénégal

2.2 CONSIDERATIONS

Les problèmes suivants du Sénégal n'ont pas pu être abordés par manque de temps:

1. Lutte contre la corruption
2. Fonds Politiques
3. Domaine National
4. Orientations budgétaires, Politique économique, Environnement des affaires
5. L'éducation
6. La culture
7. Le sport
8. L'urbanisme

2.3 CHRONOLOGIE DES ASSISES EN FRANCE

Vendredi 13 juin 2008	PARIS 9ème : Lancement à PARIS des Assises nationales en France, avec M. Amadou Mahtar Mbow, Président du Bureau des ANS
Vendredi 20 juin 2008	PARIS AGECA : 1ère Réunion plénière: Mise en place du Comité provisoire
Samedi 5 juillet 2008	PARIS AGECA : 2ème Réunion plénière : Mise en place des Commissions thématiques
Samedi 19 juillet 2008	PARIS – AGECA 3ème Réunion plénière : lancement des travaux des commissions et installation du Comité France
Samedi 2 août 2008	AUBERVILLIERS : 4ème Réunion plénière : Validation du nouveau schéma de fonctionnement du Comité France & Installation du Comité France
Samedi 15 août 2008	AUBERVILLIERS 5ème Réunion plénière : Consultations citoyennes ; Préparation des réunions publiques prévues à Paris au Foyer Gergovie et à Rouen.
Samedi 16 août 2008	FOYER GERGOVIE Paris 14ème Consultations citoyennes
Samedi 23 août 2008	ROUEN : Consultations citoyennes
Samedi 13 septembre 2008	SAINT DENIS : Réunion du Comité France (Saint Denis 93) : Attribution d'un rôle à chaque membre du Comité
Samedi 13 septembre 2008	6ème Réunion plénière (Saint Denis 93) : Consultations citoyennes à la Bourse du Travail de Saint Denis.
Samedi 27 septembre 2008 à 13 heures	ROUEN : Consultations citoyennes présidées par Amadou Mahtar Mbow
Samedi 4 octobre 2008 à 14 heures	PARIS Foyer Gergovie : Consultations citoyennes avec les résidents sénégalais des foyers d'immigrés.
Samedi 4 octobre 2008 à 14 heures	BORDEAUX : Consultations citoyennes avec les étudiants et travailleurs sénégalais de la Gironde. Etape annulée.
Dimanche 12 octobre 2008 à 14 heures	LILLE : Consultations citoyennes avec les ressortissants sénégalais des villes de Lille, Amiens, Compiègne et de la Région Nord Pas de Calais.
Samedi 18 octobre 2008 à 14 heures	SAINT DENIS : 7ème réunion plénière.
	Présidée par Général Mamadou Mansour Seck – Participation de Mame Bou Diop, Sg de l'UNACOIS et Coordonnateur de la Commission Organisation des ANS – Participation de Babacar Sall, Sociologue, introduction un thème de débat sur la Laïcité et la problématique sénégalaise.
Jeudi 30 octobre 2008 à 18 heures	PARIS / AGECA : Conférence –Débats animée par Mansour KAMA, Chef d'entreprise – Président de la Confédération nationale des entreprises du Sénégal (C.N.E.S.)

Chronologie des Assises en France (suite)

Dimanche 2 novembre 2008 à 16 heures	CERGY PONTOISE : Consultations citoyennes.
Samedi 8 novembre 2008 à 14 heures	SAINT DENIS : 8ème réunion plénière.
	Etat d'avancement de la rédaction et validation des thèmes retenus dans le document final.
Lundi 24 novembre 2008 à 14 heures	LYON Consultations citoyennes. Etape annulée.
Samedi 22 novembre 2008 à 14 heures	AUBERVILLIERS : 9 ^{ème} réunion plénière.
	Présentation de la première mouture du document final.
Dimanche 23 novembre 2008 à 14 heures	SAINT DENIS : Conférence –Débats animée par Abdoul Latif Coulibaly, Journaliste d'Investigations et Ecrivain sur le thème : Les Institutions et l'éthique en politique
Samedi 29 novembre 2008 à 14 heures	PARIS 14ème : Conférence –Débats animée par Pr Souleymane Bachir Diagne, Professeur de Philosophie à l'Université de Columbia à New York, Invité en Témoin/Acteur Roland Colin Ancien DirCab du Président du Conseil Mamadou Dia, Modérateur Babacar Sall, Sociologue et écrivain.
	Thème : Senghor et Dia : la rencontre des modernités islamique et chrétienne.
Dimanche 30 novembre 2008 à 15 heures	MANTES LA JOLIE : Consultations citoyennes.
Mercredi 3 décembre 2008 à 12 heures	UNIVERSITE PARIS 8 : Consultations citoyennes avec les étudiants sénégalais de l'Université Paris 8 – Saint Denis.
Samedi 6 décembre 2008 à 14 heures	MARSEILLE : Consultations citoyennes avec les ressortissants sénégalais des villes de Marseille, Aix en Provence et de la Région PACA.
Dimanche 7 décembre 2008 à 14 heures	SAINT DENIS : 10ème réunion plénière.
	Synthèse finale des travaux des commissions thématiques.
Jeudi 11 décembre 2008 de 18h30 à 22h30	PARIS 18ème : Consultations citoyennes sur la Situation en Casamance et la recherche de solutions de paix durable.
Samedi 13 décembre 2008 à 10 h – 20h	AUBERVILLIERS : 11ème réunion plénière.
	Séminaire de rédaction du rapport final
Dimanche 14 décembre 2008 à 14h – 20h	AUBERVILLIERS : 12ème réunion plénière.
	Séminaire de rédaction du rapport final
Mercredi 17 décembre 2008 à 20h15	CALL CONFERENCE : Validation du Pré-rapport et organisation de la clôture des ANS / Section France prévue le Samedi 20 décembre.
	Séminaire de rédaction du rapport final
Samedi 20 décembre 2008 à 14 heures	SAINT DENIS : Clôture des Assises Nationales / Section France présidée par Général Mamadou Lamine Keita – Présentation du Pré-Rapport.
Dimanche 28 décembre 2008 à 14 h – 20h	AUBERVILLIERS : 13ème réunion plénière. Plénière de finalisation du rapport final

3 INTRODUCTION ET RESUME

3.1 Introduction

Les assises nationales du Sénégal (ANS) en France ont officiellement débuté le 13 juin 2008 sous la présidence de M. Amadou Mahtar MBOW, président du bureau des assises nationales. Cette rencontre a été l'occasion pour l'ensemble des participants de préciser les objectifs des assises, leur nature et leurs fondements ainsi que l'attente de ses initiateurs par rapport à la diaspora.

3.1.1 Objectifs, Nature, Fondements et Attentes des ANS en France

Les objectifs tiennent de la mobilisation des Sénégalais, au-delà des partis, afin qu'ils procèdent au diagnostic de la situation nationale, passée et présente, en s'appuyant sur leur savoir-faire, leur vécu, leurs besoins ou leurs sentiments, et de proposer des solutions consensuelles à même de sortir le Sénégal de l'impasse où il se trouve, après plus de 50 ans d'échec de tous les régimes qui se sont succédés. Il est question de restaurer nos valeurs communes qui cimentent la cohésion nationale et notre commune appartenance à une seule et même nation.

Les assises doivent nous permettre de tirer les leçons du passé depuis notre accession à l'indépendance. C'est dans cette optique qu'est appréhendée la nature des ANS: repenser la manière de faire la politique au Sénégal, modifier nos comportements et inventer une nouvelle forme de citoyenneté. Cela sans nous voiler la face au regard des problèmes colossaux à surmonter. Si aujourd'hui notre pays se trouve dans des difficultés énormes, c'est que ni les régimes précédents, ni celui au pouvoir actuellement n'ont pris la mesure de la tâche qui nous reste à accomplir pour emprunter les chemins de l'émancipation de notre peuple. Les notions de mérite, d'effort doivent être réhabilitées dans notre société et inscrites au cœur de nos façons d'être et de faire.

La démarche des ANS est inclusive. Dans ses fondements cette démarche s'inspire de la démocratie participative et parie sur le «génie populaire». Les assises nationales ont permis malgré les divers courants de pensée sociale, culturelle, politique et au-delà des clivages propres à la société sénégalaise, que des femmes et des hommes - toutes générations confondues - mettent toute leur énergie au service de l'intérêt général.

Les ANS élargissent l'horizon national en réintroduisant les expatriés aux côtés de ceux qui sont sur place. Le regard distancié de la diaspora, son évolution dans des espaces multiculturels, sa confrontation quotidienne - non sans difficulté - à différents modes d'organisation appartenant à d'autres registres culturels, d'autres valeurs, sont autant d'atouts dans le processus d'intérêt général entamé par ces assises. Les acteurs des assises, conscients des enjeux se sont impliqués dans la prise en charge des coûts financiers et moraux pour réaliser ces concertations nationales, malgré les menaces et intimidations dont certains ont été victimes au Sénégal.

3.1.2 Structuration, Fonctionnement et Méthodologie des ANS

C'est donc fort de ce cadre structurant et de ces orientations précisées que les différents acteurs en France ont imaginé, après moult rencontres, toujours sous le sceau du respect et de la tolérance, l'architecture, la méthodologie, le financement et le déroulement des activités des ANS.

Les travaux se sont appuyés sur trois principales instances: les assemblées plénières - organes souverains - ouvertes à toutes les personnes désireuses de participer aux ANS, les commissions réparties en fonction des différents thèmes et le comité France, lieu d'impulsion et de coordination des activités, regroupant à égalité des membres d'associations, de la société civile et de partis politiques auxquels ont été associés des responsables de pôles régionaux.

Ces instances ont fonctionné en synergie avec les consultations citoyennes organisées dans différentes villes et le forum Internet afin de permettre à chacun en France ou en Europe de pouvoir

s'exprimer et contribuer à l'œuvre commune. Le forum Internet a permis de combler, au moins partiellement, les zones géographiques non couvertes par manque de temps et de moyens ou en l'absence de relais identifiés.

La méthodologie a consisté à mettre en place des commissions thématiques, fonctionnant en toute autonomie, lieux d'élaboration des diagnostics et des propositions. Eléments discutés et validés ensuite dans le cadre des plénières. Ces dernières ont également été l'occasion d'entendre différentes personnes ressources qui ont eu à intervenir sur des sujets particuliers lors de conférences. Avec les consultations citoyennes et le forum, ces différentes rencontres ont fait remonter les points de vue sur l'état des lieux de notre pays et les solutions ou remèdes à apporter conformément aux termes de références des ANS.

C'est l'objet de ce présent rapport que de les restituer sachant qu'il n'est ni une nouvelle étude ni une énième thèse; mais configuré de telle sorte que les diagnostics et les solutions, émanant de la diaspora en France, puissent être le plus utilement exploités.

3.2 Résumé

Le Sénégal est confronté à une crise complexe, multidimensionnelle et multiforme depuis les indépendances qui menace jusqu'à ses fondements notre cohésion nationale.

3.2.1 DIAGNOSTICS ET CONSTATS

3.2.1.1 Institutions, Citoyenneté, Valeurs et Laïcité

- *Un rapport déséquilibré entre des institutions otages de logiques partisans*

Il ressort des débats et discussions concernant les institutions la constatation, en plus d'une forte personnalisation du pouvoir, d'un grave déséquilibre entre l'exécutif – en la personne du président de la République qui concentre entre ses mains l'essentiel du pouvoir – et le parlement dont le rôle actuel se limite à n'être qu'une chambre d'enregistrement. Le principe de la séparation des pouvoirs est également violé du fait de l'immixtion constante de l'exécutif dans les affaires de justice et d'un pouvoir judiciaire instrumentalisé.

L'administration qui incarne l'expression séculière de la mission régaliennne de l'Etat voit son rôle limité à la portion congrue au profit d'agences qui échappent à toute transparence et tout contrôle. Cette même administration, comme par le passé, est prise dans les rets partisans du fait que le chef de l'Etat est également chef de parti. Une confusion des genres qui induit une confusion des intérêts: l'élu du Peuple confond les intérêts de son parti avec celui de la Nation.

- *Une citoyenneté dont beaucoup de Sénégalais sont exclus*

La concentration du pouvoir aux mains d'un seul homme ou de son clan sans contre-pouvoirs effectifs grippe le fonctionnement de notre démocratie et pousse à la perversion des principes républicains. Elle renforce l'éloignement du citoyen, qui ne s'y reconnaît plus, de la chose publique ou des institutions étatiques. Cela d'autant plus qu'il ne dispose d'aucun moyen juridique pour peser de manière réelle sur les dysfonctionnements constatés. De la même façon, l'absence d'un équilibre linguistique oblitère la vision plurielle de la Nation et éloigne d'une citoyenneté active.

La consultation citoyenne organisée autour de la question casamançaise fut une illustration incontestable de cette exclusion. Elle a permis de mesurer à leur juste valeur l'injustice et l'oppression dont pâtit une frange de nos concitoyens du fait des errements des gouvernements notamment dans la gestion de l'épineux dossier qu'est le conflit casamançais. Pour autant, il en est ressorti, de ses échanges houleux et sincères, un sentiment réconfortant quant à l'espérance d'une paix durable et pérenne. Mieux, faire du règlement de ce conflit une priorité, plus qu'un épouvantail à vocation électoraliste, est d'un enjeu vital pour notre cohésion nationale. Depuis 26 ans, tous les

gouvernements du Sénégal qui se sont succédés ont échoué dans la recherche d'une solution viable à la crise casamançaise. Contrairement à certaines idées reçues, le conflit casamançais est autant une question de politique extérieure que de politique intérieure. Par conséquent nos relations avec nos voisins que sont la Gambie et la Guinée Bissau doivent être revues et discutées.

Ce point d'achoppement des débats se doit d'être intégré dans les objectifs prioritaires de nos gouvernants actuel et futurs.

A ces principales questions s'ajoutent l'importation de modèles politico administratifs occidentaux individualistes, le clientélisme politique, l'absence de dialogue qui crispe les relations entre les acteurs politiques ou la transparence et la régularité des élections, qui ont malheureusement étaient la pratique de tous les régimes qui se sont succédés à ce jour. Les élections présidentielles de 2000 font figurent d'exception.

- *Une laïcité pervertie par des enjeux politiques*

La question de la laïcité a été un des moments forts de nos assises. Les participants ont regretté l'amalgame, voire la relation incestueuse établie entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux, dans le seul but de conforter et de promouvoir une ploutocratie. Ces pratiques sont le signe emblématique de la faiblesse structurelle de l'Etat, depuis son origine, qui a besoin de recourir à la sacralité religieuse pour asseoir sa légitimité. Elles mettent également à nu les préoccupations matérielles de certains dignitaires religieux plus enclins à asseoir l'influence de leur communauté qu'à tracer les voies et chemins de la spiritualité à leurs fidèles. Elles sont aux antipodes de l'Etat de droit en ce qu'elles ne respectent pas les principes constitutionnels stipulant que le Sénégal est une République laïque. La liberté de conscience a été maintes fois soulevée et réaffirmée. Cette confusion du temporel et du spirituel, du sacré et du profane conduit à terme à la perte de repères du citoyen et à l'aggravation de la crise des valeurs dans laquelle se trouve notre société.

- *Une crise des valeurs où l'argent est roi*

Sur les valeurs, la crise de la personnalité africaine, i.e. la « crise du muntu », les participants décelant ici ou là « un mal sénégalais », ont mis en lumière la mise à mal de la dignité et de l'humilité par l'argent roi ou la difficulté des modes de solidarité communautaires face à la montée de l'individualisme sans pour autant que l'Etat ne prenne le relais de la solidarité.

3.2.1.2 Considérations générales sur l'économie

Au niveau macro économique l'extraversion de notre économie héritée du colonialisme s'appuyant sur une monoculture et perpétuée, selon la logique de la marchandisation, à travers les plans d'ajustement structurel ou l'Objectif du Millénaire pour le Développement sont des causes structurelles de la crise à la différence des questions de taux de croissance, de déstabilisation des filières ou des ICS. Au niveau micro économique la surdétermination de tout temps du politique dans la gestion des entreprises publiques ou privés (appels d'offres détenus par l'Etat par exemple), l'étroitesse du marché, la prééminence du lien social sur la production de biens ou sur la rentabilité, l'incapacité de lier le génie populaire des entreprises informelles à la formation professionnelle ou à la transmission de savoir-faire sont des problèmes soulevés à l'occasion des différentes rencontres. Il en est de même sur les questions de facteurs de production tels que le prix de l'eau, l'électricité dans la structuration du coût des biens et services ou la vie quotidienne.

3.2.1.3 Emigration

- *Une absence d'outils financiers orientés vers des investissements productifs*

Concernant la dimension économique de la crise, les membres de la section France ont plus orienté leurs réflexions sur les liens entre le développement et les transferts financiers de la diaspora. Ils ont déploré l'absence d'une politique nationale cohérente, à l'instar des gouvernements indiens ou chinois, visant à une orientation de cette manne financière vers des projets productifs générateurs d'emplois et de richesse. Ils ont également constaté tous les moyens mis en œuvre par les gouvernements et les institutions d'intermédiation financière des pays d'accueil, ou leurs filiales basées au Sénégal, pour capter les flux financiers générés par les émigrés. Il a été mis en avant le prix exorbitant de ces transferts qui sont l'objet d'un quasi monopole, l'absence d'outils financiers utilisés par et pour les émigrés. L'émigré est l'objet d'une vision et d'approches utilitaristes dans une logique de captation des flux financiers qu'il génère. Il est à ce titre significatif qu'il devienne le pourvoyeur de l'aide publique au développement qui ne cesse de rétrécir comme peau de chagrin.

- *Des mutations profondes qui ne sont pas prises en compte*

L'émergence de nouveaux profils de l'émigration, à savoir la jeunesse, la féminisation ou la présence des deuxième et troisième générations, n'est pas pour l'instant suffisamment prise en compte dans les politiques d'émigration. Une autre mutation, de fond celle-ci, réside dans le fait que l'émigration remplace l'école comme facteur d'ascension sociale. Il convient de lier cette mutation à celle du rajeunissement de l'émigration au sens où les parents accompagnent de plus en plus, voire suscitent, le projet d'émigration de leurs enfants.

- *Un manque de visibilité et une faible protection*

En outre les problèmes de l'émigration sénégalaise se structurent autour d'un manque de visibilité et d'organisation induisant des relations insatisfaisantes et conflictuelles avec les autorités consulaires ; d'une protection sociale faible particulièrement au niveau des « sans papiers » mais aussi à propos de la prise en charge médicale, des allocations familiales, des retraites ou le minimum vieillesse des travailleurs migrants. Le tout dans le cadre de démarches complexes, de sommes allouées très modiques et liées à un minimum de présence sur le territoire.

- *Une représentativité politique inexistante*

La participation aux politiques d'émigration ou d'immigration du pays d'accueil, de même que la représentativité au sein des instances décisionnaires engageant l'avenir du pays sont extrêmement faibles voire inexistantes. Le travailleur migrant est abandonné voire méprisé alors que par ses transferts financiers, dépassant de loin l'aide publique au développement, il joue un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté et le sous développement. Il contribue au maintien du niveau de vie des Sénégalais et à la stabilité sociale du pays. Ses compétences, son savoir-faire, son savoir-être accumulés tout le long de son itinéraire sont sous utilisés ou tout simplement ignorés.

3.2.1.4 Monde Rural et Ressources Energétiques

Les ressources énergétiques et environnementales, la problématique du transport, de la santé, de l'emploi ou du monde rural ont fait l'objet d'une analyse sans complaisance.

On peut retenir de ces débats l'absence de dialogue entre l'Etat et le monde rural. Les ruraux sont maintenus dans des situations de fragilité économique, d'insécurité alimentaire alors qu'ils représentent la majorité de la population. Les structures de base sont très rares et l'économie rurale à travers l'agriculture et l'élevage souffre d'une ambition s'étayant sur une vision globale ; sans oublier les problématiques foncières ou hydrauliques. Dans le même sens la récurrence des coupures d'électricité a été mise en avant. Les raisons ont été situées au niveau de la vétusté du réseau électrique et dans l'incapacité de l'Etat et de la SENELEC d'honorer leurs subventions et factures. Le lien avec les coupures d'eau qui rendent le quotidien du sénégalais impossible a également fait l'objet de nombreuses discussions. Les gouvernants ont été réfractaires aux

propositions de Cheikh Anta DIOP suggérant d'inscrire les politiques énergétiques dans un cadre africain.

3.2.1.5 Intégration Africaine

- *Une unité africaine dont sont absents les Africains*

C'est toute la faiblesse du Sénégal et d'un grand nombre de pays d'Afrique que de ne pas inscrire suffisamment ses politiques au sein d'une unité africaine digne de ce nom. Qui plus est dans un monde globalisé où l'émergence de grands ensembles régionaux réduit les contraintes liées à la mondialisation. La plupart des pays recherchent une taille critique leur permettant de faire face aux enjeux posés par la globalisation.

Il a été soulevé l'absence d'une monnaie commune qui empêche l'élaboration d'une politique de souveraineté au sein de l'Union Africaine. De même l'exclusion des peuples du processus d'intégration constitue un handicap majeur en dépit de la mise sur pied d'organismes panafricains. La situation faite aux migrants à l'intérieur du continent africain a été fortement dénoncée. Elle est une preuve que ce processus est loin d'être achevé.

3.2.2. SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des causes du « mal-être sénégalais » à l'aune de leur nombre, de leur complexité et de leurs conséquences peut laisser dubitatif sinon songeur. Les participants aux ANS de France bien que mesurant la lourdeur de la tâche, considèrent avec « l'union des cœurs et des esprits » des filles et fils du pays, le processus débuté par les assises comme salvateur ; reprenant ainsi l'idée selon laquelle que « derrière toute crise il y a une opportunité ». Il s'agit d'être porteurs d'espoir.

C'est cet espoir qui est porté dans les solutions qui ont été débattues, amendées et validées dans le cadre des différentes instances et que nous vous proposons d'adopter.

3.2.2.1 Institutions, Citoyenneté, Valeurs et Laïcité

- Limiter les pouvoirs du président de la République

Sur nos institutions, les membres de la section France des ANS proposent qu'il soit procédé au rééquilibrage des institutions par la limitation des pouvoirs du président de la République concomitamment au renforcement de ceux du parlement. Cette limitation passe, entre autres, par la réduction des agences dépendant de la présidence et la transparence dans leur gestion, du non cumul de la fonction de chef de parti et de chef d'Etat. Les prérogatives exorbitantes de droit commun doivent être redistribuées entre le parlement et la primature dont le principal animateur est responsable devant le parlement.

- Restaurer l'Assemblée nationale

La restauration de cette dernière suppose la consolidation de ses fonctions de contrôle et d'évaluation, la suppression du Sénat et le non cumul des mandats aussi bien dans la durée que par leur nature.

- Ouvrir un droit de saisine et d'initiative référendaire aux citoyens

La possibilité donnée au citoyen d'intervenir à chaque fois qu'il estime les institutions en danger contribue à le rapprocher de celles-ci. C'est pourquoi des instruments de souveraineté populaire tels que l'initiative référendaire, les droits de saisine doivent être inscrits dans la constitution

- Réaffirmer le principe de la laïcité et sanctionner tout manquement

Loin d'affaiblir les religions le principe de la laïcité en affirmant le droit de croire ou de ne pas croire, la pluralité des croyances sans qu'aucune ne prédomine de manière arbitraire sur une autre rejoint le principe de la tolérance et préserve notre pays des conflits religieux par la neutralisation des antagonismes à laquelle elle contribue. La proclamation de la neutralité de l'Etat, l'extirpation de l'appartenance religieuse de l'espace politique en fait une affaire privée et personnelle. C'est en ce sens que la manifestation publique de son allégeance de la part d'une personne investie de l'autorité publique doit être prohibée par une loi.

3.2.2.2 Emigration

En ce qui concerne l'émigration les propositions tournent autour de la conquête de nouveaux droits et de la prise en compte des transformations qu'elle a connu.

- *Une appropriation de la manne financière par les émigrés*

Il a également été proposé lors des débats, à ce que l'émigration dispose de ses propres outils financiers. Cette proposition s'inscrit dans une démarche appropriative de la manne financière, objet de tant d'enjeux, par les émigrés. En ce sens il est prôné la constitution d'un fonds de nationalité sénégalaise, la relance du projet d'une banque des émigrés et une meilleure maîtrise, une plus grande implication dans les transferts d'argent.

- Anticiper et accompagner les mutations

La spécificité de ces nouveaux acteurs réside par exemple dans les dynamiques socioprofessionnelles d'autonomie des femmes migrantes qu'il faut accompagner, le renforcement des liens entre le pays d'origine et les nouvelles générations ou les protections juridiques à mettre en place le long des itinéraires des candidats à l'émigration au regard de la fragilité de ces nouveaux acteurs (femmes et enfants) face aux réseaux criminels qui s'investissent de plus en plus dans les flux migratoires.

- *Une nouvelle organisation de la diaspora*

Il est recommandé une nouvelle forme d'organisation des migrants avec la mise en place d'un conseil ou une assemblée regroupant la diaspora. Libéré de la satellisation de tout gouvernement, ce cadre sera le lieu d'expression de la diaspora, en dehors des partis politiques, pour être l'interlocuteur de la diaspora auprès des autorités. Pour imposer au gouvernement ses revendications, ses exigences politiques et socioprofessionnelles, défendre les intérêts matériels et moraux des Sénégalais à l'extérieur du pays, leur représentation dans les commissions mixtes de discussion sur les accords bilatéraux concernant l'immigration; la promotion de la Maison des Sénégalais de l'extérieur.

Celle-ci étant l'espace d'investissement physique de la diaspora, un espace de rencontres et de regroupement de la communauté sénégalaise pour participer pleinement à la vie politique et économique du pays.

- *Une protection accrue des émigrés*

Le gouvernement sénégalais doit soutenir la régularisation des «sans-papiers» et refuser les clauses migratoires comme conditionnalité à l'aide au développement. Cette politique doit s'inscrire en partenariat avec les autres pays africains.

Il est urgent de renégocier les différents accords bilatéraux afin de permettre aux cotisants du système de protection sociale de jouir pleinement de leurs droits acquis tout le long de leur labeur en France. Cette renégociation concerne autant les allocations familiales versées que les retraites tant du point de vue de leur modicité que de leur régularité. L'accès aux soins des cotisants et de leurs ayants droit doit être facilitée.

Ces nouveaux accords devront intégrer les familles restées au pays et sortir du secret dans lequel ils sont confinés et permettre aux étudiants, - confrontés depuis des décennies à d'innombrables préoccupations concernant leurs conditions de séjour et d'études-, à avoir de meilleures conditions de vie et d'études.

- *Une participation pleine et effective des émigrés aux destinées du Sénégal*

Les membres de la section France des ANS recommandent l'érection de nouvelles circonscriptions électorales permettant aux Sénégalais vivant à l'extérieur, de choisir leurs représentants à l'Assemblée. Dans le même sens il est proposé de donner aux émigrés le statut d'électeur aux élections locales, de les rendre éligibles et donc de supprimer l'exigence d'une résidence de six mois pour participer à ces élections locales.

3.2.2.3 Monde Rural et Ressources Energétiques

- *Un monde rural mieux écouté et entendu dans l'élaboration des politiques agricoles*

Concernant le monde rural l'accent a été mis sur le développement d'outils communicationnels et informatifs afin de donner aux ruraux les moyens et la possibilité de s'exprimer. Cette politique s'accompagne également de la participation des organisations paysannes aux définitions et applications des politiques agricoles. Une redynamisation de la politique agricole centrée sur une stratégie de souveraineté alimentaire, voire d'autosuffisance, contribuera également à une économie rurale viable. Avec notamment le retour aux cultures vivrières.

- *Une politique énergétique ambitieuse*

Les propositions sur l'énergie portent sur une politique énergétique ambitieuse qui donne la priorité aux énergies renouvelables, sur la fin du monopole de la SENELEC, la sensibilisation des citoyens sur des modes de consommation économes et respectueux de l'environnement. Il s'agira également d'orienter la politique énergétique vers une politique commune et régionale. Cette politique sera le pan énergétique d'une intégration africaine par les peuples.

3.2.2.4 Intégration Africaine

L'implication des peuples africains dans le processus d'intégration du continent doit être la priorité. Cette priorité suppose de faciliter la circulation des personnes en levant les différents obstacles notamment juridiques, le développement des jumelages et autres types d'échanges entre les peuples.

3.2.2.5 D'autres propositions ont été faites concernant de larges domaines. Il est loisible de les consulter dans les pages suivantes.

Le présent document s'est attelé à faire ressortir les propositions phares. Il reste la question de l'application de ces solutions. Nous espérons une large adhésion de la part de tous les citoyens afin de donner à nos propositions de sortie de crise une crédibilité qui nous permettra d'envisager sereinement un avenir meilleur pour notre pays. **L'onction populaire reste la meilleure garantie du devenir de ces solutions.** C'est pour cela qu'une vaste campagne de restitution des propositions doit se faire dans le souci unique de maintenir notre unité nationale.

4 CLASSEMENT THEMATIQUE DES HANDICAPS DU SENEGAL

4.1 HANDICAPS STRUCTURELS

Table 4-1 Difficultés Structurelles du Sénégal

Par Ordre d'Importance	Description
	<u>INSTITUTIONS- LIBERTES – CITOYENNETE ET QUESTIONS SOCIETALES</u>
	Pouvoirs démesurés du président de la République
	Une Assemblée nationale vidée de tous ses pouvoirs
	Non respect du principe de la Laïcité inscrit dans l'article 1 ^{er} alinéa 1 de la Constitution.
	Recul de l'Etat de Droit et Atteintes à la Démocratie
	Non valorisation des Langues Nationales
	<u>IMMIGRATION</u>
	Manque de communication, de concertation entre les représentations diplomatiques et consulaires de l'Etat sénégalais et les Sénégalais résidant en France.
	Manque d'espaces de rencontres et de regroupement de la communauté sénégalaise en Europe et dans le monde pour participer pleinement à la vie politique et économique du pays
	Diaspora & Représentation Nationale Politique
	Les Sans-Papiers
	Protection Sociale et Sécurité Sociale
	Allocations Familiales
	Retraites et Minimum Vieillesse
	Relations avec les Représentations Consulaires et Diplomatiques du Sénégal
	Quotas migratoires (immigration choisie), Accords bilatéraux, Conventions et Aide au Développement
	Transferts Financiers, Lutte contre la Pauvreté et Sous-Développement

	IMMIGRATION (suite)
	Concept de Migration/Développement, Aide au Développement & Accords de Gestion Concertée des Flux Migratoires
	Ressources Humaines et Transferts de Compétence
	Diaspora, Société Civile et Gouvernants
	Féminisation de l'Immigration
	Nouveaux Profils de Migrants et Enjeux
	<u>INTEGRATION AFRICAINE</u>
	Absence de volonté politique commune des Etats ;
	Absence de vision
	Faible niveau de respect des obligations découlant des traités
	Le nationalisme des Etats
	L'incapacité de prévenir et de résoudre les risques de conflit
	L'existence de monnaies nationales non convertibles
	La marginalisation de la société civile et du secteur privé
	Les organisations intergouvernementales multipliées
	L'intégration institutionnelle essentiellement limitée à la coopération entre Etats.
	Le poids décroissant de l'Afrique dans le commerce mondial (moins de 2% de parts du marché mondial)
	Faible poids de l'Afrique dans l'investissement mondial
	Faible poids de l'Afrique dans les instances internationales

	<u>ENERGIE</u>
	1- Un service public irrégulier, peu fiable et de mauvaise qualité qui met en péril toute politique de développement du Sénégal.
	2- Une dépendance énergétique énorme sur les combustibles fossiles.
	3- Obsolescence du réseau électrique de la SENELEC.
	4- Monopole de la SENELEC
	5- Instabilité du gouvernement du Sénégal dans ses relations actuelles avec les investisseurs.
	6- Exiguïté et risque du marché sénégalais de l'électricité en l'absence d'un marché commun régional de l'électricité en Afrique de l'Ouest.
	7- Faiblesse de la diversité des sources de production de l'électricité: Energies renouvelables (solaire, éolien, biomasse/biofuels, ..).
	8- Structure du marché économique des pays en développement qui nécessitent pour les opérateurs d'énergie électrique d'assurer un double rôle de producteur et de commercialisation auprès des consommateurs.
	9- Modèle de développement des énergies renouvelables de l'ASER
	10- Faiblesse du pouvoir d'achat des Sénégalais
	<u>SANTÉ</u>
	• Obsolescence et délabrement du système hospitalier • Augmentation des maladies cardiovasculaires et du diabète • Laxisme devant les multinationales du tabac • Consommation d'eau non potable, source d'un grand nombre de maladies

	EMPLOI
	L'économie sénégalaise est caractérisée par sa dépendance à l'investissement public et sa concentration autour d'un nombre restreint d'activités.
	Faiblesse de la création d'emplois dans le secteur privé.
	L'insuffisance de l'offre par rapport à la demande.
	Absence de politique ambitieuse pour l'emploi : L'état ne consacre que 1% de son budget pour la politique de l'emploi.
	Lourdeur de la réglementation du travail sans que les entreprises et les travailleurs ne puissent en retirer des bénéfices en termes de couverture sociale et de formation.
	Taux de chômage très élevé: Selon le rapport 2007 de la banque mondiale le taux de chômeurs et de travailleurs en sous emploi serait de 34,7% (*). Ce chiffre obtenu sur base du recensement général de la population de 2002 (RGPH III) est probablement en dessous de la réalité. (*) Banque Mondiale Rapport No. 40344-SN Septembre 2007 - A la Recherche de l'Emploi – Le Chemin vers la Prospérité
	Faible niveau des qualifications, inadéquation des compétences, taux d'analphabétisme élevé. Le Sénégal reste frappé par la pauvreté, le chômage et le sous-emploi qui touchent de plus en plus les diplômés du système éducatif.
	Inadéquation entre l'enseignement et les besoins en emploi du pays.
	La réglementation du travail ne protège pas la majorité des travailleurs: • Moins de 5% (*) des travailleurs sont affiliés à la sécurité sociale • Seulement 1/3 (*) des travailleurs localisés à Dakar bénéficient d'un contrat écrit en bonne et due forme • La moitié des travailleurs touchent moins que le salaire minimum légal (*) Banque Mondiale Rapport No. 40344-SN Septembre 2007 - A la Recherche de l'Emploi – Le Chemin vers la Prospérité
	L'incapacité de lier les succès des entreprises informelles à la formation professionnelle ou à la transmission de savoir faire.
	Le non paiement par l'Etat de la dette locale met les entreprises dans des difficultés financières qui aboutissent à des dépôts de bilans ou des licenciements.

	<u>ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE</u>
	<u>L'environnement</u>
	L'environnement n'est pas considéré comme un patrimoine, une ressource chiffrable, mais plus comme une variable d'ajustement économique.
	1- Gestion de l'Environnement
	• Faiblesse institutionnelle de l'Etat face à la pollution. • Manque de responsabilisation réelle des administrations. • Pas d'organisations de lutte représentatives (associations, syndicats, médecins etc.). • Initiatives de lutte pour la protection de la nature laissées aux ONG • Inertie des populations et des acteurs de la santé face à la pollution. • Absence de responsabilité identifiée même en cas de catastrophe humaine ou écologique. • Manque de considération et de statuts clairs pour les techniciens de surface (prise en charge médicale insuffisante) • Faiblesse des outils de planification et de gestion de l'environnement • Absence d'éducation, de sensibilisation, d'information sur les risques physiologiques, pathologiques et psychiques de la pollution.
	2- Problèmes de l'Environnement
	Les zones urbaines croulent sous les déchets: les structures de collecte sont dépassées. Dans la région de Dakar, le phénomène atteint des proportions inquiétantes.
	Des poubelles publiques de plus en plus rares sinon inexistantes dans les villes et campagnes.
	Recyclage sauvage de batteries automobiles
	Eaux usées et pluviales: faible niveau d'équipement en systèmes collectifs ou individuels
	Inondations répétitives non contrôlées.
	Exode rural massif vers les villes: la population urbaine continue à croître de manière exponentielle.

	<u>ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)</u>
	DAKAR: Une aberration de décentralisation
	• Dangereuse pollution automobile dans la région de Dakar • L'obligation du contrôle technique n'est pas une pratique réelle au Sénégal • L'Etat ne donne pas le bon exemple: achat effréné de véhicules 4X4 pour l'administration même en zone urbaine. • Pollution industrielle dans la baie de Hann ; à Mboro par les industries chimiques du Sénégal (ICS) • L'utilisation non contrôlée de pesticides dans l'agriculture dans la zone des Niayes affecte les nappes phréatiques. • Le problème de l'arrosage avec des eaux usées non traitées dans le maraîchage
	Dans la région du fleuve Sénégal : phénomène d'avancée des eaux
	<u>Les marchés communaux</u>
	• Les autorités municipales n'assument pas correctement leur rôle de gestionnaires (insalubrité, canalisations défectueuses, cohabitation difficile, risques d'incendie, etc.) • Les règles élémentaires d'hygiène sont de moins en moins observées • Les conditions sécuritaires, alimentaires et sanitaires sont précaires • Débordements des contours réglementaires des marchés • Entrave à la mobilité urbaine
	<u>Pollution des sacs plastiques au Sénégal</u>

	<u>Transport</u>
	• Manque de fluidité du au dépassement des capacités routières. • Inefficiences des services de l'Etat sur l'organisation et le contrôle • Manque d'intégrité des agents et services affectés à la régulation et au contrôle. • Laxisme de l'Etat: L'accident du JOOLA qui a fait plus de 2000 morts est révélateur du laxisme dont fait preuve l'Etat dans le domaine du transport.
	<u>Monde Rural</u>
	• 75% des personnes souffrant de la faim se trouvent en milieu rural. (*) (*)Le foncier au Sénégal : accès à la terre, accès à l'eau, égalité des sexes.- Terre des Hommes (Genève). Auteur : Joëlle Turbé-Schwachtgen - Avril 2008
	• Absence de mécanismes institutionnels de concertation, de consultation, de négociations et de dialogue entre les organisations paysannes et l'Etat.
	• Fracture médiatique entre le monde rural et les zones urbaines
	• Manque de dialogue et de concertation entre le monde rural et les autorités du pays.
	• L'insécurité socio-économique et le déficit des services sociaux contribuent à une forte émigration.
	La problématique foncière
	Les problèmes fonciers incluent les problèmes d'accès à l'eau et de discrimination des femmes • Désavantages de la loi de 1964 pour les paysans : Le paysan n'a droit à aucune indemnisation en cas de perte de la terre pour cause d'utilité publique (art. 15 du décret 72-1288 : les paysans désaffectés reçoivent une parcelle équivalente si cette compensation est possible). La terre est indisponible: elle ne peut être vendue, prêtée, donnée en garantie ou héritée. Le droit d'affectation est un droit précaire.
	L'eau
	Seuls 43% de la population rurale au Sénégal, estimée à 6,9 millions d'habitants, ont accès à une eau salubre en quantité suffisante.

	<u>Agriculture</u>
	• Pas d'application de la loi Agro-Sylvo-Pastorale.
	• Insécurité alimentaire: déséquilibre entre les cultures d'exportation et cultures vivrières.
	• Absence de couverture sociale pour la population active en milieu rural.
	• Manque d'anticipation pour une gestion efficace des semences et intrants agricoles.
	• Manque de politique pour la maîtrise de l'eau et d'une généralisation de l'irrigation à des coûts qui permettraient aux produits locaux d'affronter la concurrence extérieure.
	• Forte dépendance vis-à-vis de la pluviométrie.
	• Trop grande place du riz dans les habitudes alimentaires.
	• Faible compétitivité du riz du fleuve Sénégal à cause d'une mauvaise politique d'investissement.
	• Manque d'infrastructures d'assainissement de base.
	• Manque d'équipements agricoles: - Stockage d'eau pour les cultures. - Stockage, transformation et traitement des produits agricoles. - Equipements motorisés pour les récoltes
	• Concurrence déloyale des pays développés qui protègent leur production par des subventions à l'exportation.
	• Tarif Extérieur Commun –TEC- de l'UEMOA: Après la mise en application de ce tarif en janvier 2000, qui divise les droits de douane par 3, des filières agricoles sont mortes (ex aviculture) ou en danger de mort par manque de protection.

	<u>Pêche</u>
	Les équipements pour la pêche sont toujours restés au stade artisanal.
	Les accords de pêche signés avec les flottes des pays développés ne favorisent pas la pêche artisanale.
	La pêche artisanale ne bénéficie pas de la manne financière tirée des accords de pêche.
	Absence d'une politique de la pêche claire.
	Les poissons exportés vers les pays occidentaux sont rarement transformés sur place : d'où une perte économique pour le Sénégal.
	Accès au crédit difficile pour les femmes du secteur
	Raréfaction de la ressource
	Augmentation du nombre des pêcheurs.
	Prise en compte insuffisante de la pêche post-capture dans les politiques d'investissement public.
	Durcissement des normes de qualité sur les marchés extérieurs.
	Faible développement de l'aquaculture.
	Faiblesse des moyens étatiques de contrôle de la pêche : la marine nationale sénégalaise est incapable de contrôler les flottilles industrielles pour le respect des quotas, la réglementation sur les filets de pêche et aussi de dissuader la pêche clandestine.
	Impact de la dévaluation : Les moteurs ont augmenté de près de 300% le carburant de 50%.

4.2 HANDICAPS CONJONCTURELS

Table 4-2 Difficultés Conjoncturelles

	Description
--	-------------

	ENERGIE
	Les prix de l'électricité sont parmi les plus élevés du continent africain.
	Immixtion du gouvernement dans les décisions de la SENELEC.
	Management de la SENELEC : marché de gré à gré portant sur des sommes colossales, utilisation de comptes bancaires privés pour des opérations commerciales
	Echec des politiques énergétiques de recherche d'investisseurs et de privatisation de la SENELEC
	L'abandon des marchés africains d'électricité et la concentration sur leurs marchés d'origine des grands opérateurs électriques mondiaux depuis 1997.
	Endommagement des équipements électriques et électroniques des usagers
	Pertes commerciales récurrentes de la SENELEC (4, milliards en 2005 et 34 milliards CFA en 2006) (*) (*)Source Senelec: Rapport annuel 2006
	SANTE
	• Peu ou pas de campagnes d'information sur les risques cardiovasculaires et le diabète • Résurgences régulières du choléra par défaut d'hygiène • Paiement des factures de premiers soins: nombre de patients meurent faute d'avoir pu payer avant les premiers soins
	MONDE RURAL & AGRICULTURE
	• Crise alimentaire à cause de l'augmentation des prix du riz et des denrées de première nécessité au Sénégal.
	PECHE
	• Du point de vue de la sécurité, des dégâts et pertes humaines sont causés par des collisions entre des bateaux industriels et des pirogues.
	• Cherté du poisson sur le marché local

5 INSTITUTIONS- LIBERTES – CITOYENNETE ET QUESTIONS SOCIETALES

La Commission 1 après des débats riches et fructueux a pu élaborer des propositions inspirées par un constat unanime de la nécessité de renforcer des institutions et d'édicter des principes seuls à même de garantir la stabilité politique et l'érection d'une démocratie irréprochable.

Aussi, s'il nous est apparu que les institutions sont ce qu'en font les hommes. Il n'en demeure pas moins que leur comportement est sinon favorisé du moins facilité par l'absence de contre-pouvoirs voire de garde-fous. Ceci suppose que toutes les institutions jouent leur véritable rôle. Dans ce cadre, notre réflexion s'est orientée vers la mise en place de rapports équilibrés entre le pouvoir parlementaire et exécutif sous l'arbitrage d'un pouvoir judiciaire indépendant.

La réaffirmation de principes fondamentaux comme la laïcité, l'impartialité et l'indépendance de l'Etat se révèle essentielle par rapport à la situation actuelle au Sénégal. Ces principes constituent le socle sur lequel s'érige un véritable Etat de droit. Ainsi leur respect constitue un préalable à la démocratie.

Aujourd'hui, un constat unanime fait état d'un déséquilibre du pouvoir au profit du Président de la République au détriment de l'Assemblée Nationale. En outre, il est apparu une interaction manifeste entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Et, l'atteinte à des principes faisant fi de l'Etat de droit et de la démocratie sont devenus monnaie courante.

5.1 LA LIMITATION DU POUVOIR DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

5.1.1 CONSTAT

Le déséquilibre des pouvoirs se manifeste par une concentration d'agences logées au niveau de la Présidence, une inflation de ministres conseillers auprès du Président de la République. Mais il est favorisé aussi par le cumul du statut de Chef de l'Etat et de Chef du Parti. Il existe une instrumentalisation de la justice à des fins politiques. Sa manifestation la plus criarde est la présence du président de la République aux délibérations du CSM.

5.1.2 CONSEQUENCES

La marginalisation de l'Administration est la conséquence immédiate de la concentration des agences au niveau de la Présidence. En effet, elles bénéficient de prérogatives de droit commun entraînant le contournement de l'Administration dans divers domaines leur rôle est prééminent. Ainsi l'Administration n'est plus considérée comme l'interlocuteur principal. Et les réformes pour la modernisation de l'Administration sont rangées aux oubliettes au profit d'agences au statut juridique flou bénéficiant de moyens exorbitants (Exemple de l'APIX : l'article 7 de la loi de février 2007 la soustrait aux pouvoirs de contrôle de la Cour des comptes).

La nomination des sénateurs par le Président de la République est une anomalie démocratique. Cette anomalie juridique est renforcée par la prééminence du Sénat sur l'Assemblée Nationale. Ainsi les députés élus au suffrage universel direct populaire sont supplantés par des sénateurs élus au suffrage indirect (1/3 des sénateurs seulement).

Le cumul du statut du chef de l'Etat avec celui de chef de Parti a entraîné une main mise partisane sur l'appareil d'Etat. Ainsi la notion de Parti-Etat est une réalité manifeste au Sénégal dans le fonctionnement quotidien de l'appareil étatique.

5.1.3 – PROPOSITIONS

Les maux décrits ci-dessus nécessitent des solutions pour pérenniser l'Etat de droit et la démocratie.

- Les solutions passent par une nouvelle délimitation des pouvoirs du Président de la République et la restauration de ceux de l'Assemblée Nationale.
- La limitation des pouvoirs du Président de la République doit aller de pair avec le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée Nationale. Le point de départ de cette limitation sera la suppression : des agences logées à la Présidence et de l'article 38 de la Constitution sénégalaise prévoyant la possibilité de cumuler le statut de chef de l'Etat et de chef de Parti.
- Il faut déloger les agences de la Présidence et organiser le transfert de leurs missions à l'Administration.
- La limitation de l'utilisation de l'IGE à des fins politiques en la relogant à la primature.
- La réaffirmation de l'incompatibilité des fonctions de chef de l'Etat et de chef de Parti ira de pair avec l'abrogation de l'article 38 de la Constitution.
- L'absence du Président de la République aux délibérations du Conseil Supérieur de la Magistrature.

5.2 LA RESTAURATION DES POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

5.2.1 CONSTAT

La marginalisation de l'Assemblée Nationale a été institutionnalisée avec la consécration de la prééminence du Sénat. Le phénomène partisan des députés soumet l'Assemblée Nationale à la volonté du Président de la République. Ainsi les députés se comportent comme les représentants de leur parti et non ceux du peuple. Enfin le taux d'absentéisme élevé des députés ne permet pas à l'Assemblée Nationale de garantir son rôle de contrôle et de participation.

5.2.2 CONSEQUENCES

La subordination totale des députés au Président de la République est problématique. Le lien partisan ne doit pas entraîner une soumission totale reléguant le fonctionnement des institutions et de l'Etat au second plan. Et tout naturellement, l'Assemblée Nationale ne joue pas son rôle de contrôle et de participation à l'action de l'exécutif.

5.2.3 - PROPOSITIONS

- La restauration des pouvoirs de l'Assemblée nationale passe d'abord par la suppression du Sénat. Ensuite, il faudra renforcer les pouvoirs de l'Assemblée Nationale dans sa mission de contrôle et d'évaluation de l'action du gouvernement.
- Dans ce cadre, un rapprochement entre la Cour des comptes et l'Assemblée Nationale doit être envisagée. En effet, une mission de contrôle ou d'évaluation ne saurait être menée à bien lorsque les outils d'information font défaut. Aussi il est nécessaire de créer une coopération voire un rattachement entre l'Assemblée Nationale et la Cour des comptes. Cette dernière fournira aux députés les éléments d'appréciation de l'action de l'exécutif.
- L'octroi d'outils de contrôle aux députés ne peut suffire. Il faut y rajouter l'interdiction du cumul des mandats. En effet, les députés doivent représenter le peuple à temps complet. Donc le poste de député sera exclusif de tout autre mandat électoral.
- La sanction de l'absentéisme des députés est préconisée afin de les responsabiliser d'une part, et d'autre part, afin de rendre leur action plus efficace du fait d'une présence plus constante.

5.3 LAÏCITE

5.3.1 CONSTAT

L'interaction entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique constitue une atteinte à la laïcité. En effet, l'article 1^{er} Constitution sénégalaise dispose que la République est laïque. Dans ce cadre, les manifestations publiques de l'appartenance confrérique du Président de la République violent la Constitution sénégalaise.

5.3.2 CONSEQUENCES

La laïcité est mise à mal avec le rôle croissant des autorités religieuses dans la vie politique. Ce qui entraîne une collusion entre le pouvoir politique et les autorités religieuses. C'est un recul de l'Etat de droit et de la démocratie. La République nécessite une prise de hauteur et une équidistance envers tout pouvoir religieux.

5.3.3 PROPOSITIONS

- Le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie ne peut se faire sans la réaffirmation du principe de la laïcité et aussi de la neutralité et de l'impartialité de l'Etat.

- Dans ce sens, il faut une interdiction absolue, par une loi, de toute manifestation d'appartenance religieuse des détenteurs de l'autorité publique. Le non respect de cette interdiction doit donner lieu à une sanction dissuasive.
- En outre, il faudra procéder à une réaffirmation solennelle du principe de laïcité dans la Constitution. Cette réaffirmation du principe de laïcité ira de pair avec celle de la neutralité et de l'impartialité de l'Etat dans la Constitution.

5.4 RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET DE LA DEMOCRATIE

5.4.1 CONSTAT

Au-delà des institutions, les maux de la démocratie sénégalaise trouvent leur source dans l'éloignement entre les citoyens et les institutions politiques. Cet éloignement est renforcé par les comportements partisans au niveau de l'Etat avec un cumul des mandats électifs et l'octroi des terres du domaine national.

L'autre facteur d'éloignement est l'absence de prise en compte du caractère multiethnique et multilinguistique de la Nation sénégalaise. Cela se traduit par la marginalisation de certains citoyens ne parlant pas les langues désignées comme nationales.

Enfin, le dernier facteur d'éloignement des citoyens et non des moindres est l'absence d'instruments juridiques d'intervention du citoyen. En effet, en cas d'insatisfaction vis-à-vis de l'exécutif et du Parlement, le citoyen est dépourvu de moyen de recours.

5.4.2 CONSEQUENCES

Ce recul de l'Etat de droit se manifeste aussi par une confiscation du pouvoir politique et économique par un groupe d'individus. Le cumul des mandats électoraux ne permet pas une proximité des élus avec le peuple.

5.4.3 PROPOSITIONS

Le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie passe par la prise en considération des citoyens et de leurs préoccupations. Ainsi la Constitution doit leur octroyer des moyens juridiques d'intervenir auprès des tribunaux lorsque leurs intérêts ou ceux de l'Etat sont en jeu:

- Le mécanisme du référendum d'initiative populaire doit être introduit dans la Constitution sénégalaise.
- L'élargissement des possibilités de saisine de la Cour Suprême pour tout ce qui touche aux libertés publiques.
- La restriction de l'incompétence de la Cour Suprême.
- Le renforcement de la démocratie suppose aussi de mettre à la disposition des citoyens des moyens d'information et de participation à la vie de la cité. Dans ce cadre, le rapprochement des citoyens avec les institutions doit être favorisé par l'octroi de moyens pour la diffusion et la vulgarisation toutes les langues nationales sans discrimination.
- L'abrogation de l'article 80 du Code Pénal
- Le retour au statut antérieur des militaires
- L'interdiction du cumul et la limitation de la durée des mandats électifs

5.5 ASSURER LE FUTUR DE NOS LANGUES NATIONALES

5.5.1 CONSTAT

Depuis les Etats Généraux de l'Education en 1981, avec les décisions porteuses d'espoir qui y avaient été prises, la pratique de tous les gouvernements successifs peut se résumer ainsi:

- Attentisme dans la mise en application et la continuation de l'élaboration d'une politique des langues nationales.
- Laisser-faire avec une favorisation d'une langue nationale au détriment des autres.

Le tout maigrement masqué par des décisions administratives diverses qui donnaient l'illusion d'avancer.

Les individus, ONG, groupes de chercheurs et associations qui font vivre nos langues dépendent totalement des bailleurs de fonds internationaux. La survie de nos langues dépend en grande partie des financements extérieurs.

5.5.2 CONSEQUENCES

Cette politique de l'autruche va nous conduire dans une impasse, où se brisera la convivialité nationale et engendrera des situations conflictuelles importantes (sinon plus) dans tout processus de valorisation tardive de nos langues.

Le français, qui n'a pas vocation à rester indéfiniment langue officielle du Sénégal, va se retrouver encore plus valorisé en devenant une langue –tampon, garantissant la paix interethnique. Il s'imposera définitivement comme celle de la domination des élites et du progrès individuel, culturel et social.

Perspective qui remet en cause toute notre capacité de création indépendante, donc notre développement économique endogène et notre épanouissement culturel.

5.5.3 PROPOSITIONS

- Favoriser la codification des autres langues parlées au Sénégal.
- Dans les deux énormes vecteurs de langue que sont la radio et la télévision: introduire des mesures obligeant toutes les radios et télévisions à diffusion nationale, publiques comme privées, à diffuser toutes nos langues, de façon égalitaire.
- Imposer le respect de nos langues par le respect de la graphie correcte de nos langues sur les affiches, dans la presse et les devantures des commerces.
- Encourager les éditions dans nos langues.
- Mettre effectivement en œuvre la politique des langues dans l'éducation nationale.
- S'atteler à la traduction des textes juridiques importants de notre vie publique dans nos langues

5.6 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Problème: Le Sénégal dans le « top 10 » des pays les plus corrompus d'Afrique (Transparency International, pour l'édition 2008)

- Imposer l'affiche d'un panneau à l'entrée de toutes les administrations publiques portant des avertissements relatifs à la corruption destinés au public, aux fonctionnaires aux agents de l'administration (étatiques, communales)
- Des inscriptions du style: La corruption est passible de peine de radiation et de prison pour toute personne la pratiquant. Et ce panneau doit appeler à dénoncer toute pratique de corruption.

6 IMMIGRATION

6.1 CONTEXTE

Immigration : signification et enjeux. La recrudescence du phénomène migratoire symbolisé par les vagues de jeunes Sénégalais qui bravent la mer (« Barça ou barsax ») constitue la meilleure preuve de l'échec des politiques de développement de notre pays. Même s'il faut admettre qu'il s'agit d'un phénomène aussi vieux que la société (à l'origine des peuplements il y avait aussi et surtout les migrations), force est de reconnaître que le phénomène migratoire a connu des mutations profondes qui tiennent aussi bien au contenu qu'au profil des acteurs. Aujourd'hui, la migration est devenue le principal facteur de mobilité sociale dans notre pays. Pour une bonne partie des catégories et/ou couches nécessiteuses de la population, le changement de statut social se réalise essentiellement par la migration. La place centrale que celle-ci tient dans les opportunités de changement de statut social en situe par là même sa signification profonde dans notre société.

La migration : nouvelle modalité de mobilité sociale. Avant, les parents investissaient dans l'école comme principal voire unique facteur de mobilité sociale ; aujourd'hui, les parents investissent plutôt dans la migration. Qui n'a pas remarqué des mamans hypothéquer les « bijoux de famille » pour financer le départ d'un fils ; qui n'a pas remarqué un père de famille vendre sa maison pour en acquérir une moins chère et faire partir un fils en puisant dans la différence ainsi réalisée... L'importance accrue des investissements familiaux (dans les villes comme dans les campagnes, notamment ouest-africaines) pour promouvoir les projets migratoires extra-africains de ses membres montre bien que face à la crise de l'école en tant que facteur de mobilité sociale, la migration constitue de plus en plus la principale stratégie d'ascension sociale de substitution.

Dans sa configuration actuelle, l'émigration est amplifiée par l'échec des différentes politiques publiques de développement initiées depuis l'indépendance. Aucune politique nationale n'a réussi jusqu'ici (pas plus les quarante ans de pouvoir UPS/PS que bientôt la décennie de l'Alternance Wade) à répondre aux attentes des populations en leur assurant des conditions de vie décentes garanties par un travail correctement rémunéré qui permette de se loger dignement, de faire manger sa famille à sa faim, de la soigner, de la vêtir, d'éduquer et d'instruire ses enfants grâce une école publique de qualité...

Ainsi la décision de partir, d'aller « chercher ailleurs » pour enfin « se réaliser » comme tout être humain y a droit, finit par progressivement s'imposer au candidat à l'émigration comme la solution, pour ne pas dire l'unique solution de nature à parer à la misère nationale ambiante. L'émigré décide donc de quitter son pays pour des raisons économiques, sociales, culturelles et/ou politiques à la recherche d'une meilleure situation pour lui-même et sa famille. Loin d'être facile, c'est le fruit d'un choix douloureux.

Mais émigrer, c'est également significatif d'un certain refus de la fatalité qui constitue malheureusement pour beaucoup de nos compatriotes le seul horizon qui leur reste à scruter dans le contexte de désastre économique et social qui structure la réalité nationale actuelle.

Tout ceci permet de mieux situer l'enjeu politique et économique que constitue le phénomène migratoire dans le contexte sénégalais par la place qu'il tient dans la préoccupation majeure relative à la structuration d'un statut social digne de ce nom.

6.2 CONSIDERATIONS

6.2.1 STATISTIQUES SUR LES MIGRANTS SENEGALAIS

Plusieurs organisations publient des statistiques sur les émigrés Sénégalais :

- **L'INSEE** (sur la base d'enquête et du porte à porte, ne prenant en compte que le critère de nationalité) : nombre entre 50 000 et 100 000

Le souci à ce niveau est la non prise en compte des bi nationaux dans l'enquête.

- **Le Ministère de l'Intérieur français** qui ne prend en compte que les cartes de séjour: 300 000

Problème : les cartes de séjour ne sont pas en général rendues lors du retour définitif au pays.

- **Le Consulat du Sénégal à Paris** : 170 000 qui justifie son chiffre par le croisement des fichiers cartes consulaires, listes électorales, sans papiers et carte de séjour.

A ce niveau: beaucoup de Sénégalais lors des assises, nous disent ne pas avoir de carte consulaire et quand ils rentrent définitivement, ils n'informent pas les services consulaires.

Nota : lors de la dernière rencontre entre les autorités Françaises et le gouvernement Sénégalais les chiffres suivants (ceux de l'INSEE) ont été avancés par le ministère de l'intérieur Français :

49 789 Sénégalais avec carte de séjour

40 000 estimation des sans papiers

Les bi nationaux non estimés dans cette approche?

Notons que les Sénégalais qui arrivent en France sont de plus en plus détenteurs de visas étudiants. Pour l'année 2003-2004 il y avait plus de 8 000 étudiants sénégalais inscrits dans les universités françaises.

6.2.2 PARTICULARITES

La particularité de l'Immigration ouest africaine en France c'est sa composition majoritairement d'origine rurale. Issus pour l'essentiel de la paysannerie, ils sont peu ou pas du tout préparés aux métiers modernes du monde industriel et des services. La population d'immigrée de l'Afrique de l'Ouest compte un nombre notable d'intellectuels.

Lieux d'habitation: autrefois majoritaire dans les foyers d'immigrants, les Sénégalais vivent de plus en plus dans le parc locatif HLM (cités).

Les emplois occupés :

Sociétés de services (nettoyage, gardiennage, services à la personne)
Ouvriers dans le bâtiments et travaux publics
Employés de commerce , vente , restaurant , commerce informels
Informaticiens, professions libérales, l'enseignement et les métiers du sport (football , basket)

Sur l'émergence de la deuxième génération constituée par les enfants des émigrés arrivés en France il y a plus de 20 ans. Il faut prévoir plusieurs actions :

- visant à faire prendre conscience à cette 2ème génération de son appartenance à une double culture (pays de naissance et pays d'origine des parents), préalable à toute démarche tendant à l'impliquer dans l'effort de développement national du Sénégal et dans l'émergence d'une diaspora plus dynamique.
- Les associations sénégalaises établies à l'extérieur peuvent, à travers des actions d'organisation, d'information, de sensibilisation et d'éducation, contribuer à l'implication de cette 2ème génération qui peut constituer un acteur non négligeable du co-développement.

6.3 LES GROUPES DE MIGRANTS

6.3.1 LES SANS-PAPIERS

C'est un euphémisme que de dire qu'il manque une volonté politique totale de l'Etat sénégalais pour se concerter avec les représentants des sans-papiers sénégalais pour prendre en compte leurs revendications dans les différentes rencontres avec l'UE et renégocier les accords pour leur régularisation.

Et pourtant s'il y a une réalité qui est tissée de bout en bout d'hypocrisie étatique, c'est bien celle-ci. En effet, quoi de plus normal que de reconnaître que la présence de sans-papiers correspond parfaitement à des besoins de bien des secteurs de l'économie française. Des secteurs tels que le bâtiment, le tertiaire (services, restauration, hôtellerie...) ne survivraient jamais face à la concurrence mondiale sans un volant de sans-papiers sciemment entretenu qui y structure le marché de l'emploi.

Enfin, ne convient-il pas de rappeler combien les différentes lois promulguées au début des années 90 par Pasqua ont contribué à déstabiliser au plan administratif les migrants en transformant même certains d'entre eux en sans-papiers. Le cas du changement de la loi sur la vie en polygamie sur le territoire national français en est un exemple illustrant.

Mettre un terme à des accords criminalisant les sans-papiers et indignes d'un grand pays d'émigration comme le Sénégal. La plupart de ces accords sont centrés sur la réadmission des sans-papiers avec la complicité de l'Etat sénégalais.

1- L'exemple des traités bilatéraux entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement du Sénégal sont symptomatiques de l'état d'esprit de la politique étrangère du Sénégal (voir en annexes les liens.). Une telle politique est très regrettable car elle bafoue les droits des travailleurs sénégalais sans-papiers et déshonore le Sénégal au plan de la lutte pour les droits de l'homme et des migrants. (Convention internationale 97 et 143 de l'OIT)

2- Le ministre des Affaires étrangères du Sénégal signe dès le 25 mai 2000 (un mois à peine après l'alternance politique!) la convention de co-développement (sans aucun contact avec les Sénégalais de l'extérieur). L'aide au retour devenait ainsi un dispositif de droit commun pour les étrangers en situation irrégulière (22 millions d'euros dont un tiers pour la réinsertion)

3- Le 23 septembre 2006 le Sénégal signe l'accord de gestion concertée des flux migratoires avec Sarkozy, ministre de l'Intérieur français, suivi de la signature de l'avenant à l'accord que la France va généraliser et imposer à l'UE. Plusieurs mesures qui portent sur la maîtrise des flux migratoires sont consignées:

- Un observatoire bilatéral des flux migratoires ;
- Concertation sur le volume des flux ;
- Modalités spécifiques d'accueil des étudiants et travailleurs.

4- Lors de la première Conférence interministérielle euro-africaine sur la migration et le développement tenue à Rabat en juillet 2006, les pays européens (dont la France et l'Espagne) poussent les pays africains à « faire la police » en menant la lutte eux-mêmes contre l'immigration clandestine dans les foyers de départ. Le Sénégal est ainsi choisi comme pays pilote pour la gestion concertée des flux migratoires.

Sur les Sans-papiers, le principe fondamental doit reposer sur leur défense et leur protection quels que soient leur terre d'accueil et leur statut.

6.3.2 LA FEMINISATION DES MIGRANTS

Ce phénomène majeur s'opère d'abord avec le regroupement familial intervenu à partir des années quatre-vingt suite à la suspension de l'immigration de travail par Giscard en 1974. Les femmes arrivent et, contrairement aux hommes qui étaient jusque lors cantonnés entre le foyer et l'espace professionnel (boulot, métro, dodo), envahissent l'espace public avec tout ce que cela comporte comme nouvel apprentissage des codes de vie citoyenne du nouvel espace d'accueil. Aussi peut-on avancer que l'intégration dans l'espace public intervient seulement avec l'arrivée des femmes et des enfants.

En effet, dès le départ, les femmes migrantes appartenant essentiellement aux migrations d'accompagnement (des époux) vont reproduire un mode de sociabilité beaucoup plus ouvert sur le voisinage qui conduit à la mise en place progressive de réseaux de proximité, de regroupements informels et/ou formels associatifs. Ainsi, alors que les associations des époux sont toujours centrées sur les préoccupations villageoises, celles des femmes le sont plutôt sur les espaces résidentiels d'accueil avec tout ce que cela implique comme gestion du quotidien : rapports de la famille à l'administration dans ses différents démembrements (social, juridique, scolaire, culturel...). D'autant plus que la femme de l'immigré est implicitement une épouse et une mère pour le pays d'accueil qui commence par lui interdire d'ailleurs l'accès à l'emploi, avant de lui reconnaître ce droit juste après. Toujours est-il que tout cela témoigne éloquentement du statut qui est assigné dès le départ au projet migratoire de la femme, à savoir celui d'épouse et de mère.

Mais les femmes vont rapidement déborder un tel statut et investir l'espace public et plus tard professionnel. Ainsi, elles vont acquérir la maîtrise de la langue d'accueil plus rapidement que les maris dont la durée d'apprentissage de la langue est beaucoup plus longue. Ce faisant, elles deviennent les principales médiatrices de la famille avec la société d'accueil.

Après la formation linguistique, elles s'attaquent au marché de l'emploi. Ainsi dès le début des années quatre-vingt, par le jeu des stages préliminaires, elles accèdent à des métiers comme le nettoyage (technicienne de surface), la vente (caissière de supermarché), le commerce (vendeuse de produits exotiques), et pour les plus instruites, à des métiers socio-médicaux (nourrice occasionnelle ou agréée, aide-soignante, auxiliaire auprès des personnes âgées...). Sans oublier celles qui vont investir les cuisines des foyers de travailleurs migrants pour s'occuper de la restauration. Quant à celles d'entre elles qui sont plutôt originaires des villes et sont souvent diplômées, elles s'investissent dans les mouvements sociaux et dans des activités associatives initiées par elles-mêmes. C'est le cas des médiatrices auprès de l'action sociale et sanitaire (hôpitaux, crèches, Pmi...), mais aussi des tribunaux.

Dans leur relation au pays d'accueil, elles se montrent très dynamiques sur le champ de l'aide humanitaire et du renforcement des capacités en formation et appui technologique. En effet, beaucoup d'associations de femmes sénégalaises envoient régulièrement des dons d'équipements de santé et de fournitures diverses pour soutenir l'école et les structures de santé dans le pays. A ce titre elles revendiquent une meilleure considération pour mieux partager la vision qu'elles ont du Sénégal, de la lutte contre le chômage des jeunes, du défaut de structures de formation et de santé pour les femmes et les filles dans les régions intérieures marginalisées par l'Etat central.

On peut observer que féminisation et rajeunissement augurent de nouveaux conflits au sein des familles migrantes : d'une part, ceux de genre entre mari et épouse(s) et, de l'autre, ceux de génération entre parents et enfants. Dans le premier cas, les conflits naissent du travail de réinterprétation et de redéfinition des relations de genre induit par le contexte migratoire que les maris ont du mal à accepter. Dans le second cas, les conflits concernent davantage les pères que les mères. Car des pères très souvent mal préparés à la vie familiale européenne dont sont imprégnés les enfants éprouvent beaucoup de difficultés à surveiller leur éducation. En effet, la double socialisation (familiale et scolaire) s'avère complexe pour des pères eux-mêmes en perte de

repères parce qu'en bute à des notions aussi abstraites qui régissent l'essentiel des relations familiales, aussi bien entre lui et son épouse qu'entre lui et ses enfants.

6.3.3 LES JEUNES ISSUS DE L'EMIGRATION

De nouveaux jeunes migrants constitue l'autre versant de la féminisation qui se traduit par le phénomène de la « seconde génération » voire « troisième génération ». Des enfants naissent et/ou grandissent dans l'espace d'accueil des parents, et de ce fait, sont porteurs d'un biculturalisme qui est souvent problématique aussi bien pour eux-mêmes que pour les parents souvent analphabètes qui éprouvent beaucoup de mal à lire les comportements de leurs propres enfants.

Autre sujet majeur auquel sont confrontés les fils de migrants, c'est la discrimination, notamment à l'embauche. Phénomène aggravé par l'absence de volonté politique de l'Etat français de le prendre enfin à bras le corps, même si on note quelques frémissements du côté de la société civile issue du monde de l'entreprise avec l'engagement de quelques grands patrons (tels que Claude Bébéar, ancien PDG de Axa et Louis Schweitzer, ancien PDG de Renault à la tête de la Halde/Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité...).

6.3.4 RECOMMANDATIONS SUR LES SANS-PAPIERS

Le gouvernement sénégalais doit soutenir la régularisation des sans-papiers en négociant avec la France une meilleure prise en compte de leurs droits acquis par le travail qu'ils ont déjà effectué.

Nous demandons aussi au gouvernement sénégalais de travailler de manière concertée avec les autres gouvernements africains concernés (Mali, Mauritanie et autres) pour négocier en position de force l'élargissement de la liste des métiers affectés aux ressortissants non communautaires. Il faut mettre fin à la division des Etats africains qui ne profite en définitive qu'au gouvernement français.

Le gouvernement sénégalais doit refuser que nos consulats soient transformés en supplétifs et autres bureaux de contrôle pour les gouvernements des pays d'accueil pour leur politique d'expulsion des ressortissants sans-papiers sénégalais.

Dans ce sens, le gouvernement sénégalais doit commencer par cesser d'être lui-même le suppôt de ces politiques d'expulsion en signant à tout va des accords intégrant la cogestion des flux migratoires et la réadmission des expulsés en contrepartie des aides dérisoires accordées par les gouvernements européens (français et espagnols en l'occurrence). Nous prions instamment le gouvernement sénégalais de prendre exemple sur son homologue malien qui a refusé de signer des accords aussi déséquilibrés en sa défaveur et celle de ses ressortissants en France.

Prendre en considération que c'est l'état Français qui met en situation de sans papiers, dans certains cas de figure, les ressortissants étrangers :

- les étudiants qui changent de statut n'ont plus de papiers.
- Les travailleurs immigrés qui ne travaillent plus etc ...

6.3.5 RECOMMANDATIONS SUR LA FEMINISATION DES MIGRATIONS

La féminisation de la migration sénégalaise est une réalité, un fait sociétal nouveau dont les autorités des deux pays doivent tenir compte en repensant toutes les politiques liées aux migrations et trouver des outils adéquats en terme de genre.

6.3.6 RECOMMANDATIONS SUR LES JEUNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

Quant aux jeunes issues de l'immigration sénégalaise :

- L'éducation des jeunes issues de l'immigration qui doit passer, d'une part, par une responsabilisation plus grande des parents et, d'autre part, une meilleure prise en charge, afin de les intéresser davantage au pays d'origine de leurs parents.

- mettre en place une politique d'intégration en leur facilitant surtout l'obtention de pièces d'état civil dans les services consulaires etc.
- Organiser des colonies de vacances au Sénégal, en collaboration avec les autorités consulaires et une prise en charge sur place par des animateurs pour faire découvrir et aimer le pays est à envisager. Pour cela, des structures d'accueil peuvent être trouvées à travers la réhabilitation de certains internats de lycées.
- L'organisation de manifestations culturelles et sportives dans les pays d'accueil favoriserait les rencontres entre les enfants issus de l'immigration.

6.3.7 RECOMMANDATIONS SUR LES NOUVEAUX PROFILS DE MIGRANTS

Au regard de ce que représente de plus en plus le phénomène migratoire et les enjeux qui s'y attachent, il est impératif que le gouvernement sénégalais change sa posture traditionnelle qui a toujours consisté à subir les problèmes migratoires surtout lorsqu'il s'agit de gérer le retour de ses ressortissants expulsés.

Quoi de plus indigne pour un gouvernement d'un Etat souverain comme le Sénégal que de devoir cacher ses expulsés d'Espagne en les faisant atterrir dans un aéroport secondaire ! Et mieux en ne leur assurant à leur descente d'avion qu'un sandwich et une somme de 10.000 f cfa pour rentrer chez eux ! Pourtant, ne serait-ce que par respect pour leur périple aussi traumatisant que celui d'avoir bravé l'Atlantique, ils méritaient beaucoup mieux de la part d'un gouvernement responsable. Ne fallait-il pas plutôt exiger du gouvernement espagnol de les garder sur le territoire espagnol pour leur permettre de tenter leur chance comme bien d'autres avant eux. Et, à défaut, l'argent que le gouvernement de Wade a reçu des autorités espagnoles n'aurait-il pas dû servir en priorité à la mise en place de projets de nature à employer ces malheureux expulsés ? Il faut mettre fin à une telle politique.

Le gouvernement sénégalais doit désormais se doter d'une politique qui intègre la problématique migratoire, notamment en termes d'émigration pour gérer plus dignement le cas de ses ressortissants à l'étranger. D'où la nécessité de revisiter complètement les missions du ministère des Sénégalais de l'extérieur. Celles-ci doivent englober aussi bien la définition d'une politique d'émigration intégrée et responsable que le suivi de la situation des résidents sénégalais en terre d'accueil (pour mieux négocier accords et diverses conventions) et leurs projets de retour (pour mieux en garantir leur réussite).

6.3.8 RECOMMANDATIONS SUR LES ETUDIANTS

Les étudiantes et étudiants sénégalais sont toujours confrontés depuis des décennies aux problèmes d'accueil, de garanties financières, d'hébergement, d'inscription, de carte de séjour - conditionnée à la garantie financière ou à l'inscription à une faculté, ou vice-versa -, de bourse, et de travail pour survivre. Une galère interminable qui a été souvent soulevée lors des consultations citoyennes.

Négocier le cas des étudiants pour leur permettre d'étudier dans de meilleures conditions, de travailler voire de créer leur propre entreprise. En effet, les étudiants étrangers dont les Sénégalais sont souvent pénalisés au niveau des stages professionnels pour valider leur parcours. Etant entendu que la vocation de l'étudiant, notamment dans le cas de celui qui est boursier de l'Etat sénégalais, est de rentrer au pays après ses études même s'il faut respecter le droit de chacun de vivre là où il le désire.

Contribution des étudiants aux assises nationales

Les étudiants sénégalais sont confrontés aujourd'hui à d'innombrables préoccupations concernant leurs conditions de séjour et d'études en France. C'est la raison pour laquelle les associations sénégalaises s'efforcent de trouver des solutions à ces difficultés.

Cependant, il existe plusieurs raisons que l'on pourrait avancer pour vous édifier sur les sources même de ses difficultés : on peut citer d'une manière générale ;

- Les problèmes de gestion des étudiants (le service de gestion des étudiants sénégalais en France ne maîtrise pas le cahier de charges des étudiants), les problèmes posés dépassent les associations locales voire la direction des bourses.

Un étudiant boursier de l'Etat du Sénégal ne peut, en aucun cas, compter sur sa bourse pour vivre en France. En plus du paiement en fin d'année des nouveaux boursiers, les paiements se font habituellement avec un retard allant jusqu'à plusieurs mois, ces dernières années. Ce qui oblige l'étudiant à vivre à crédit (ou découvert). Les étudiants boursiers sont obligés de travailler à temps partiel pour financer leurs études. Ceux, parmi eux, qui ont trop de cours pour travailler doivent arbitrer entre les études et la survie.

Les étudiants sénégalais, boursier ou non, ont le plus grand mal à trouver un logement, surtout en région parisienne. Un problème qui, paraît-il, est sans solution à court terme. Cependant, ne serait ce que pour les boursiers, il est très facile de trouver une solution. Il s'agit, par exemple, de garantir le paiement du loyer au CROUS, quitte à le déduire de la bourse versée à ces étudiants.

- L'administration française ne nous facilite pas la tâche parce que les accords signés avec notre pays concernant la gestion des étudiants ne comportent pas de clause qui les oblige à reprendre en main les problèmes de base (logement, inscription, bourse, financement de recherche etc.)

- Il n'y a pas d'interpellation de la part du ministère de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur aux représentants des étudiants afin de s'informer sur l'évolution des problèmes persistants depuis des années.

Cela nous inspire à mettre en place des stratégies dans une perspective large afin d'apporter un certain nombre de solution :

Dans le court terme un rassemblement est prévu pour présenter un cahier de charge concernant les dossiers chauds (étudiants menacés d'expulsion pour différentes raisons, réglementation des attributions et des modes de payement des bourses d'études, et enfin créer une large ouverture dans les questions des étudiants en France de la part du gouvernement nous permettant de nous appuyer dans nos démarches).

Dans le long terme, nous allons dresser un projet avec des dossiers clés des préoccupations des étudiants en vue de les traiter avec les autorités compétentes.

6.4 PARTICIPATION ECONOMIQUE DES MIGRANTS

Une constante dans l'immigration au niveau mondial : elle occupe, par ses transferts financiers vers leur pays d'origine, le deuxième sinon le premier poste de devises pour celui-ci.

Dans le cas du Sénégal, il s'agit de réfléchir sur les possibilités de mettre au service d'un projet de développement endogène au service réel des populations un tel potentiel financier encore largement englouti dans des dépenses de consommation quotidienne et des investissements socio-culturels, immobiliers...

Ainsi, selon l'Usaid, les migrants sénégalais enverraient environ 500 milliards de f cfa par an au pays, soit un peu moins du dixième du volume global transféré par l'ensemble des migrants résidant en France estimé récemment à 5.240 milliards f cfa par le ministre Français en charge de l'Immigration, M. Brice Hortefeux.

Un constat cependant : malgré l'importance des sommes transférées annuellement par les migrants (plus de la moitié du budget national actuel), ces derniers ne bénéficient en retour d'aucune considération de la part du gouvernement sénégalais. Là réside le premier paradoxe de la situation des migrants sénégalais qui transfèrent plus du double de l'aide publique au développement

consentie à leur pays. Aucune valorisation pas plus des acteurs que de la masse financière que constituent leurs transferts d'argent en termes d'investissement national.

Second paradoxe et non des moindres : l'Etat français travaille activement à rentabiliser ces transferts financiers des migrants dans le cadre de la politique du développement solidaire, nouvelle trouvaille du gouvernement sarkozyste. A savoir capter en amont ces transferts grâce à deux propositions bancaires à destination des migrants résidents. M. Hortefeux, ministre en charge de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire en a fait état récemment dans la presse. La première a consisté en la mise en place d'un compte d'épargne co-développement logé dans une caisse d'épargne française « *pour fructifier l'épargne des immigrés [en France] avant de l'investir dans des projets productifs chez eux en Afrique* ». La seconde qui s'inscrit dans le même esprit a porté sur la création d'un livret épargne co-développement « *qui leur permet de bénéficier d'une prime versée par l'Etat français s'ils investissent leur épargne dans leur pays d'origine* ». Deux outils financiers donc mis à la disposition des migrants résidant en France pour leur faciliter l'épargne susceptible de servir demain leurs projets d'investissements dans le pays d'origine. Le ministre assurant par ailleurs que les déductions fiscales ou les primes seront dans les deux cas assumées par l'Etat français. Que demander de mieux, serait-on tenté de répondre !

En revanche, à ce jour, aucune proposition du même ordre de la part de nos gouvernants. Ces initiatives de l'Etat français illustrent par ailleurs l'absence cruelle de politique de nos gouvernants centrée sur le potentiel financier que représentent les transferts des migrants.

Il ne serait que temps de mettre fin à une telle situation. En effet, dans un monde qui se globalise, comment concevoir que nos Etats puissent passer à côté d'une telle manne financière ! Cependant, la captation d'un tel capital financier des migrants passe par une confiance de ces derniers dans les gouvernants. Ce qui est loin d'être le cas, quand ils observent le niveau de corruption et d'enrichissement illicite de nos gouvernants.

En effet, c'est l'occasion de le souligner fortement : tant que l'élite politique sénégalaise sera une élite prédatrice et corrompue dont l'Etat constitue le principal espace d'accumulation, les migrants n'investiront ni leur confiance et encore moins leurs deniers durement acquis à l'étranger. En effet, seul un gouvernement propre et crédible dans la gestion du pays est en capacité d'associer les migrants et leurs investissements à une politique de développement endogène durable au service réel du pays et de ses populations dans ses différentes composantes.

A ces transferts d'argent, il convient d'ajouter les divers envois de matériels et équipements effectués aussi par les migrants qui dans leur village, qui dans leur quartier... Que les migrants n'ont-ils construit dans leur village ou ville excentrée ? Des écoles, des maternités, des centres de santé, des mosquées... Et pourtant que n'ont-ils subi comme brimades et autres rackets de la part des personnes investies de l'autorité publique, soit par les policiers ou les gendarmes parfois dès la descente de l'avion ou alors par les douaniers sur la route les menant vers leur village. Sans risque de se tromper, on peut aisément affirmer que toutes ces régions marginalisées par l'Etat, qui n'y investissait plus un « franc », n'ont dû leur salut que grâce à l'apport tant financier que social des migrants.

C'est peu de dire que l'Etat est très souvent absent dans les villages d'origine des migrants. Les seuls appuis aux projets de ces derniers dans leur village, les migrants les trouvent auprès des ONG et des communes étrangères dans le cadre de la coopération décentralisée. Il n'est que grand temps pour nos gouvernants d'affecter dans les zones concernées les fonctionnaires et autres techniciens nécessaires à la pérennisation et au développement des investissements migrants. Les migrants investisseurs doivent être complètement intégrés dans les politiques de décentralisation nationale pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de développeurs.

Par leur implication multiforme dans la renaissance socio-économique de leur village, les migrants apparaissent comme de véritables acteurs de développement et doivent être considérés comme tels par nos gouvernants.

Les immigrés, malgré leur aide apportée au développement du Sénégal, continuent à rencontrer d'énormes problèmes avec la douane et les services administratifs et territoriaux.

6.4.1 CONCEPT DE MIGRATION/DEVELOPPEMENT ET ACCORDS DE GESTION CONCERTEE

La nouvelle trouvaille de Sarkozy consiste donc en la mise en place d'un pack dans lequel sont corrélés « immigration » et « co-développement », comme l'indique d'ailleurs l'intitulé du ministère qui en a la charge. Notons au passage que le mot de co-développement a été entre-temps remplacé par celui de développement solidaire, qui selon le ministère, est censé être « *plus vaste dans ses ambitions* ». Il y est question d'associer les migrants au développement de leur pays d'origine pour y juguler l'émigration. Il s'agit, en d'autres termes, de « *promouvoir la prospérité économique dans les pays concernés et ainsi agir sur les causes profondes des flux migratoires irréguliers* », selon Jean-François Bayart, directeur de recherche au CNRS. Pragmatique, l'approche du ministère veut même aller plus loin, en intégrant le pack en question dans sa politique plus globale d'aide au développement. Voilà en somme la filouterie sur fond d'hypocrisie que le gouvernement français vend actuellement à nos dirigeants. En effet, il ne manquerait plus que nous autres migrants nous contribuions au financement de la politique française d'aide publique au développement dont le budget, telle une peau de chagrin, ne cesse de rétrécir. Alors que dans le même temps, au plan mondial, les transferts de fonds de migrants ne cessent d'augmenter d'année en année : 221 milliards de dollars en 2006, selon la Banque mondiale. Soit plus du double de l'aide publique au développement estimé à 104 milliards.

Mais, plus grave, cette nouvelle politique française s'impose progressivement comme celle de l'Union européenne. La déclaration issue de la deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement (25 novembre 2008 à Paris) en constitue une illustration parfaite. Celle-ci s'inscrit en droite ligne du Partenariat stratégique adopté lors du deuxième sommet Afrique-UE de Lisbonne (8-9/12/2007) qui demandait de « *promouvoir des programmes régionaux afin d'intensifier la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination concernant les migrations et le développement le long des routes migratoires* ». La déclaration de Paris a adopté un Programme de coopération triennal (2009-2011) articulé autour de trois axes : l'organisation de la migration légale, la lutte contre la migration irrégulière et les synergies entre migration et développement.

On peut observer que le rapport établi entre développement et diminution des flux migratoires est loin d'être mécanique. Flore Gubert, chercheur à l'IRD (ex-Orstom) et au DIAL (Développement institutions et analyses de long terme) penche même plutôt pour le contraire. En effet, il pense que ce « *n'est pas du tout évident qu'en développant les régions on réduise la migration, on peut même l'accélérer* ». D'autant, poursuit-il, on remarque que « *le taux de migration [qui] est assez faible pour les pays les plus pauvres, (...) croît avec le niveau de revenu, il atteint une sorte de pic, et au-delà d'un certain niveau décroît de nouveau.* »

En tout cas, on peut aisément observer que migrer devient de plus en plus un luxe parce qu'il coûte de plus en plus cher. Il faut un certain capital pour réaliser le projet migratoire. Ajouté à toutes ces considérations un facteur non négligeable qui tient à la mondialisation qui, par la multiplication des voies et moyens de transports, rapproche les espaces de circulation pour mieux entretenir les tentations tout simplement humaines de partir ailleurs.

6.4.2 DES TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS

C'est une question éminemment importante puisqu'il est question de plusieurs centaines de milliards qui atterrissent dans le circuit économique sénégalais, et faisant ainsi croître les ressources budgétaires du gouvernement sénégalais. D'aucuns, sans exagérer, soutiennent mordicus que c'est

cette manne financière qui permet de décrier la paix sociale, en proie à l'implosion au regard des incuries et des dérives du gouvernement libéral.

Cependant, si l'apport et la contribution des émigrés dans la stabilisation de la paix sociale ne sont plus à démontrer ils n'en restent pas moins sujets à des améliorations, à des amendements en vue de la sécurisation, du contrôle et de la pérennisation des ressources financières au bénéfice du peuple sénégalais. Ce faisant, notre travail s'est appesanti sur les différenciations qui existent dans les formes de transferts en faisant ressortir les faiblesses pour certaines, et les forces, sinon les avantages, du moins la pertinence pour les autres formes.

6.4.2.1 Présentation de la situation globale

Aujourd'hui, les transferts d'argent mettent en présence trois éléments selon un schéma classique :

- **Les institutions prestataires du service de transfert** : banque, poste, Western Union, Money Gram ou autre compagnie de transfert international ...;
- **Le mécanisme de transmission**: via un système électronique et selon que le client est bancarisé ou pas ;
- **L'interface client permettant la collecte ou le décaissement de l'argent** : les opérations de transfert se faisant habituellement au guichet de la banque ou de la société spécialisée et plus récemment par le biais des nouvelles technologies : téléphone mobile, kiosque internet, cartes.

Dans le camp des structures non officielles, on trouve des organismes non enregistrés et des transferts de fonds, de la main à la main ou par l'intermédiaire d'un tiers.

La société financière Visa offre également des produits de transferts de fonds et a des accords avec des banques, des institutions de micro-finance et des magasins de vente au détail.

Mesure et volume des transferts

L'importance sociale, économique et financière des transferts de migrants vers leur pays d'origine n'est plus à démontrer. Les volumes représentent entre 9 et 24% du PIB des pays étudiés, soit entre 80 et 750% de l'aide publique au développement dont ces pays sont bénéficiaires.

❖ **Volume officiel**

Diverses sources officielles évaluent les transferts des migrants vers le Sénégal à plus de 500 milliards de F CFA.

Une étude de l'OCDE vieille de 3 ans, mais qui se veut plus complète, donne les éléments suivants pour le Sénégal :

Table 6-1 Volume des Transferts des Migrants Sénégalais (Source OCDE - 2005)

- PIB	6 635 000 000 €
- Aide publique au développement	574 166 667 €
- Montant global des transferts (*)	1 254 000 000 € (822 milliards de F CFA)
- Dont corridor France	449 000 000 €
- % du PIB	19%
- % de l'aide publique au développement	218% (soit plus du double de l'APD)
- % de transferts informels	46%
- Moyenne reçue annuellement / foyer	2 925 €
- Fréquence annuelle	10

- Nombre d'expéditeurs de fonds / foyer	2
- Montant moyen par transfert	293 €
- Effort mensuel par migrant	122 €

(*) Y compris les transferts informels évalués à 46 % du total.

Ces chiffres ne visent que les flux financiers. Or l'aide apportée par les migrants au Sénégal revêt aussi d'autres formes non étudiées telles que l'achat et l'envoi de produits en nature. Par exemple lorsque quelqu'un envoie un ordinateur à son frère étudiant à Dakar, cela n'est pas pris en compte dans les analyses alors qu'il s'agit là aussi d'un véritable acte d'aide au développement.

❖ Volume réel

Compte tenu des risques d'erreurs et d'approximations que comporte le recours à des méthodes d'évaluation incomplètes et de l'absence de suivi de ces flux par un grand nombre de banques centrales, les données des balances des paiements ne reflètent pas le montant exact des transferts de fonds. (Source : Les transferts de revenus des migrants : quel impact sur le développement économique et financier des pays d'Afrique subsaharienne ? (Bulletin de la Banque de France • N° 173 • mai-juin 2008).

Selon une étude de la banque mondiale, les transferts informels vers les pays d'Afrique subsaharienne seraient compris entre 45 % et 65 % des flux formels¹.

En réalité, les transferts à destination de l'Afrique subsaharienne s'effectuent majoritairement par la voie informelle.

Les transferts vers le Sénégal depuis la France transiteraient à plus de 70 % par des canaux informels².

Une étude de la Banque Africaine de Développement de janvier 2008³ fait ressortir des différences significatives des volumes de transferts informels. Ils varient selon les pays entre 25 et 80%.

6.4.2.2 Analyse des Transferts

En premier lieu il faut noter la présence d'un flou dans la quantification du montant réel des transactions qui se font d'un côté et de l'autre des rives de l'Atlantique. Ce qui est sûr c'est il y'a une somme importante qui est en jeu et les flux mal maîtrisés.

En effet, ces transferts sont généralement affectés à la satisfaction des dépenses de consommation courantes, autrement dit payer les vivres, les factures (électricité, gaz et loyer), et la scolarité des enfants etc. En outre, le déficit d'information au sujet des secteurs potentiellement porteurs et rentables s'ajoute à l'inconsistance des circuits dits informels de transfert de fond, puisque échappant à tout contrôle des autorités, et donc des droits et taxes, avec le plus souvent des cas une ignorance des risques encourus.

Il s'y ajoute que, compte tenu de nos rapports avec la France notamment, et plus généralement avec la Banque centrale européenne, dans la gestion du franc CFA, d'une part et d'autre part de notre balance de paiement déficitaire du fait du poids important que pèsent nos importations vis-à-

¹ - Cf. : Freund (C.) et Spatafora (N.) (2005) "Remittances: transaction costs, determinants and informal flows", Banque mondiale, Policy Research, Working Paper series, n° 3704.

² - Freund et Spatafora, 2005 précité

³ - Les transferts de fonds des migrants, enjeu de développement – BAD janvier 2008

vis de l'Europe, l'argent part des zones d'immigration (par envoi) et revient par la consommation des produits importés.

En deuxième lieu, le mouvement de transfert, s'effectuant en moyenne tous les mois de l'année, sans compter la survenance impromptue d'événements heureux ou malheureux dans l'entourage proche de l'immigré, nécessitant par là un envoi de fonds, est tributaire de la conjoncture économique et sociale des pays d'accueil. La perte de l'emploi ou le ralentissement de l'activité économique se répercute aussitôt sur le montant des envois.

Empiriquement cela a été un point de vue relayé et partagé par une frange importante des émigrés qui ont vu leurs envois augmenter davantage que n'ait augmenté leur pouvoir d'achat. En fait d'augmentation, ils font face à une double inflation (aussi bien dans le pays d'accueil qu'au Sénégal), et il va de soi que l'ajustement des dépenses se fasse au profit d'une zone au détriment de l'autre, c'est selon.

Pour l'heure, les autorités françaises, ayant convenu de l'importance que représente cette manne financière, sont en train de mettre en place une stratégie de captation de celle-ci, par des mécanismes et instruments tel que le livret de développement durable destiné en France aux immigrés de nationalité exclusivement étrangère.

6.4.2.3 Difficultés de la Formalisation des Transferts Informels

Les émigrés participent énormément et de plusieurs manières à l'éclosion et au dynamisme de leur économie nationale, mais il leur est difficile de structurer et de formaliser leur contribution par le truchement de mécanismes institutionnels qui leur soient dévolus et auxquels ils se reconnaissent. Les institutions existantes sont le fait de groupes indépendants et de nationalité étrangère, si ce n'est de filiale appartenant aux multinationales occidentales.

Aussi ce ne sont pas tous les émigrés qui exploitent les filières bancarisées, dans la mesure où certains n'étant pas en situation régulière ils ne peuvent accomplir de formalités donnant droit à l'ouverture de comptes. D'autres part au Sénégal les banques ne sont pas représentées sur toute l'étendue du territoire, et donc, il existe de zones dites enclavées qui n'ont aucune institution bancaire et/ou postale pouvant faciliter le transfert de fonds par exemple de Paris à ces localités là.

De plus, une part importante des émigrés vivant dans les foyers de travailleurs ont développé une pratique communautariste dans leur manière de collecter les fonds pour leur village, ou pour la construction de centre de santé et d'école. Sommes toutes, des pratiques saluables du point de vue de la motivation, mais qui échappent à tout contrôle, pis, qui ne s'insèrent point dans une logique structurante d'évaluation ex ante, d'exécution scientifique, et de bilan ex post. Autrement ce sont d'énormes efforts, d'initiatives individuelles et communautaires qui ont des effets mitigés.

6.4.2.4 Risques de Réduction des Transferts

Qui plus est, ces initiatives sont vouées à disparaître si l'on n'y prend garde: ce sont des pratiques promues par la première génération qui est restée dans son idéalisme du grand retour une fois avoir fini d'amasser la fortune. Or une part importante de cette génération s'est non seulement sédentarisée, a fondé une famille, et donc établie là où elle vit, mais elle se trouve confrontée à une difficulté de taille. Celle de voir la seconde génération se détourner de leur terre d'origine, et donc de couper «les vivres» à ceux qui sont bénéficiaires de ces fonds, parce qu'à la différence de leurs aînés la seconde génération n'a peu ou pas du tout été imprégnée des difficultés de ces localités.

6.4.3 PROPOSITIONS DE SOLUTION DES TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS

6.4.3.1 Solutions Structurelles

Il faut arriver à faire comprendre par des campagnes de communication à la population intéressée que les opérations réalisées dans un cadre formel présentent de meilleures garanties en termes de sécurité : pour l'expéditeur et pour le destinataire, mais aussi pour le système économique dans son ensemble.

En effet, les transferts effectués via les circuits formels permettront de "bancaiser" sinon de familiariser les bénéficiaires comme les émetteurs des transferts aux institutions financières.

Ce qui peut favoriser l'ouverture de comptes bancaires débouchant sur des relations de confiance et l'instauration de mécanismes de financements adossés à des flux de transferts.

La formalisation des transferts peut ainsi contribuer au développement financier du pays récepteur.

Mais les émigrés n'accepteront de rejoindre le circuit formel que pour autant que les coûts des Transferts formels en soient sensiblement réduits.

Alléger les coûts de transfert

Cf. lien AFD transfert d'argents : <http://www.envoieargent.fr/>

Souvent plus rapides que les transferts formels, les transferts informels présentent des avantages d'ordre pratique : ils ne nécessitent pas, par exemple, de détenir de compte bancaire. Les frais qu'ils occasionnent sont, en outre, nettement inférieurs à ceux des services formels : le coût des transferts informels est généralement estimé entre 3 % et 5 % du montant envoyé, alors que les frais des services de transfert proposés par les intermédiaires financiers (banques et institutions financières spécialisées) s'inscrivent à des niveaux sensiblement plus élevés, pouvant atteindre jusqu'à 17 % du montant envoyé. En moyenne, les coûts de transaction des transferts via les circuits formels sont estimés à 12 % des montants envoyés. Alléger le coût des transferts formels et inciter les gens à sortir de l'informel n'est pas impossible les outils et institutions sont disponibles.

Pour ce faire il faudra rompre la situation de quasi monopole profitant à certains acteurs. En effet, dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, 70 % des transferts sont gérés par un seul opérateur.

Il conviendra de faciliter l'implantation de nouveaux acteurs susceptibles de faire baisser les coûts des opérations. Money Express, société de droit sénégalais, ne prélève que 5 % de commission de transfert.

Le Sénégal, au lieu de laisser le soin à des partenaires publics ou semi publics ou institutions financières privées étrangers de "faire main basse" sur cet énorme flux de commissions et capitaux constitués par les transferts des émigrés, gagnerait à réfléchir et à se doter de mécanismes à même d'alléger les formalités et les coûts des transferts des émigrés facteur de paix sociale, d'équilibre familial et de développement économique. Capter 5 % de la manne des transferts d'argent à destination du Sénégal équivaut à terme pour les pouvoirs publics sénégalais à percevoir et

contrôler environ 50 milliards ⁽⁴⁾ qui pourraient utilement être investis dans des projets de développement.

6.4.3.2 Solutions Conjoncturelles

Tout est donc question de volonté politique et de mise en place d'outils permettant de nous affranchir des situations de quasi monopole des institutions de transferts "historiques" ou ayant pignon sur rue qu'ont longtemps constitué par exemple Money gram ou Western Union.

La recherche d'une plus grande formalisation des transferts et d'un meilleur impact économique nécessite d'engager une réflexion sur les conditions d'amélioration de l'accès aux services financiers.

À cet égard, une plus forte implication des institutions de micro-finance (IMF) dans les services de transferts pourrait être recherchée.

En effet, l'étendue de la couverture géographique des réseaux de micro-finance et leur proximité vis-à-vis des populations rurales non bancarisées constituent un avantage comparatif par rapport à d'autres opérateurs. La mobilisation de la micro-finance dans la mise en oeuvre de nouveaux circuits de transferts pourrait ainsi faciliter l'acheminement des fonds des migrants vers leurs familles d'origine. Elle pourrait également susciter le développement d'une offre de produits financiers adaptés à ces populations (octroi de crédits pour le logement, l'équipement...) et garantis par les flux de transferts.

Pour cela il faut nécessairement renforcer les capacités de gestion des IMF accompagnant l'offre de tels produits (mise en place d'instruments de contrôle et de gestion de la trésorerie en particulier).

Le développement de l'utilisation du téléphone mobile (« m-banking ») pour effectuer des opérations bancaires constitue également une solution à fort potentiel pour des sénégalais sous bancarisés mais relativement bien équipés en téléphonie mobile. Récemment dans la presse sénégalaise un article relatait la mise en place d'un projet similaire par la Sonatel (Orange Sénégal). Cela doit être encouragé et contrôlé par les pouvoirs publics sénégalais dans l'intérêt exclusif des consommateurs et usagers des services de téléphonie mobile.

Le Sénégal étant l'un des pays de l'Afrique subsaharienne les mieux outillés en matière de NTIC, on peut raisonnablement penser développer les opérations de transferts via ce canal.

Enfin, et sur un plan purement politique ou sociologique, on voit bien qu'une volonté politique de décourager les éventuels migrants est suicidaire. Le Sénégal a toujours été un pays de migrations. Même s'il est bien entendu nécessaire d'encadrer légalement ou conventionnellement les flux migratoires, les nouveaux émigrants que l'on veut museler et emprisonner joueront dans le futur proche le même rôle que les anciens dont certains sont actuellement retraités. Il convient d'assurer les moyens de renouvellement de ces sources de revenus extérieurs. A l'instar d'autres pays qui encouragent l'émigration de leurs ressortissants (on les voit nombreux à Dakar maintenant) le gouvernement serait bien avisé de faciliter les migrations vers l'extérieur.

6.4.4 PROPOSITIONS D'IMPLICATION DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR DANS LES INVESTISSEMENTS DE L'ETAT

L'Etat sénégalais ne peut pas continuer à signer des accords réprimant toute forme d'émigration sans s'engager à développer les régions les plus déshéritées et sans participer aux efforts méritoires des expatriés installés à l'étranger.

⁴ - Cette somme équivaut à 5 %, soit beaucoup moins que ce qui est prélevé par les organismes dominant actuellement le marché, de 1 000 milliards, en extrapolant à peine, des transferts formels et informels.

Il faut engager une réflexion sur les conditions d'amélioration de l'accès aux services financiers, pour une meilleure valorisation économique de l'argent des migrants sur le terrain:

- en réalisant les transferts dans un cadre formel présentant de meilleures garanties,
- en allégeant les coûts de transferts,
- en améliorant l'accès aux services financiers,
- en développant le recours aux nouvelles technologies de paiement.

L'Etat du Sénégal devrait également s'inspirer de l'exemple de l'Inde qui en 1998 avait réussi à collecter un capital de 4.2 milliards de dollars US en émettant des actions (NRI Bonds) uniquement destinées aux Indiens Non Résidents – NRI -(Non Resident Indians).

A l'instar de l'Inde nous recommandons fortement à l'Etat du Sénégal d'étudier par exemple les conditions:

- De prises de participation dans l'actionnariat des sociétés nationales et semi-publiques des Sénégalais de l'Extérieur dans des secteurs où leurs investissements ou consommations de produits ou de services sont de notoriété nationale: bâtiment, électricité, télécoms, écoles, transferts financiers, tourisme, transport routier et aérien, boulangeries, télévision, santé...
- L'émission de bons de souscription uniquement conçus pour les Sénégalais de l'Extérieur
- Dans la perspective des assises, nous proposons la **création d'un fonds qui sera de nationalité sénégalaise**, mise en place par le gouvernement du Sénégal en étroite concertation avec les pays où se sont établis les Sénégalais (négocier bilatéralement ou multilatéralement) et dont le financement s'effectuerait

D'une part par:

- o Une somme prélevée forfaitairement ou en pourcentage sur chaque opération de transfert de fonds à destination du Sénégal.
- o Un revenu provenant d'une taxe forfaitaire ou en pourcentage sur chaque billet d'avion au départ et à destination du Sénégal. Au lieu de créer une taxe supplémentaire, une partie de la taxe Nouvel Aéroport Blaise Diagne pourrait être affectée à ce fonds.
- o Une taxe forfaitaire sur chaque container débarqué au Port de Dakar.
- o Une rétrocession des Opérateurs téléphoniques des bénéfices obtenus sur les communications téléphoniques internationales.

D'autre part par:

- o Une ouverture du capital du Fonds de manière à permettre des prises de participation par les immigrés. Par exemple, pour 10000 ressortissants sénégalais qui souscriraient chacun 12 parts à raison de 38 Euros la part, cela représenterait 4 556 000 Euros soient environ 3 Milliards de francs CFA.

La tenue des comptes de ce Fonds sera confiée à un établissement financier indépendant et habilité. Sa gestion sera assurée conjointement par cet établissement et par des administrateurs désignés par les adhérents du Fonds. Les Assises Nationales Section France encourage le Gouvernement du Sénégal à négocier la mise en place de ce fonds avec tous les pays où la présence des ressortissants sénégalais est conséquente.

- La création d'une Banque des émigrés, suggérée lors des travaux préparatoires du premier symposium des Sénégalais de l'Extérieur en juillet 2001 à Dakar reste un objectif qui doit compléter le dispositif à mettre en place par l'Etat du Sénégal dans un nouveau partenariat avec les émigrés.

La banque des émigrés pourrait ainsi, entre autres activités, être partenaire de ce Fonds de Placement et d'Investissement, dont la mission essentielle sera de financer les projets productifs, de faciliter l'accès au crédit pour les PME et TPE en difficulté de trésorerie. Pour aider au développement des activités économiques et industrielles dans les régions, la priorité sera accordée aux entreprises implantées à l'intérieur du Sénégal ainsi qu'à leurs projets.

De telles initiatives présentent le double avantage de permettre à l'Etat de capter la capacité d'investissement des Sénégalais de l'Extérieur mais également à ces derniers de recevoir des dividendes des montants colossaux qu'ils transfèrent aujourd'hui sur le Sénégal sans aucun retour d'investissement dans certains cas (i.e ; paiement de factures de service utilitaire (SENELEC, SONATEL, écoles,...). L'Etat sénégalais ne peut pas continuer à signer des accords réprimant toute forme d'émigration sans s'engager à développer les régions les plus déshéritées et sans participer aux efforts méritoires des expatriés installés à l'étranger.

Reconnaître les migrants sénégalais qui investissent au Sénégal comme des acteurs et partenaires du développement et les encourager à être de véritables opérateurs dans les pays où ils sont établis.

6.4.5 RECOMMANDATIONS SUR LES ACCORDS DE GESTION CONCERTEE

Le gouvernement sénégalais peu soucieux du sort de ses propres ressortissants en situation irrégulière et surtout avide d'argent n'hésite pas à cogérer avec la France leur expulsion contre l'aumône offerte par cette dernière. Mais il faut surtout s'interroger sur l'utilisation qui est faite de l'argent ainsi perçu. Le gouvernement met-il cet argent au service d'une politique pertinente de réinsertion des expulsés ? Que nenni ! L'argent est utilisé à bien d'autres fins, mais sûrement prédatrices et corruptrices. Pendant ce temps, les expulsés sont livrés à eux-mêmes et à leurs proches.

Le mot aumône n'est pas non plus trop fort quand on sait que dans le projet de loi de finances 2009 de l'Etat français, seulement 24,5 millions d'euros sont destinés au développement solidaire dans une enveloppe globale de l'aide publique au développement estimée à 3,17 milliards d'euros. Furax, Antoine Malaufosse, le délégué général du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) a déclaré : *« Il faudrait pouvoir en rire si ce n'était pas à en pleurer, 20 millions pour le budget développement solidaire d'Hortefeux, c'est ridicule. Quand on prétend faire du développement solidaire, on met les moyens. »* Pan sur le bec de Hortefeux qui parlait d'ambition au moment de changer le mot co-développement contre celui plus ambitieux, disait-il, de développement solidaire !

Le Sénégal est l'un des tout premiers pays à avoir signé des accords concertés de gestion des flux migratoires avec différents pays européens (Espagne et France). Pourtant, tous les experts qui travaillent depuis des lustres sur la problématique migratoire n'ont cessé de tirer sur la sonnette d'alarme pour prévenir les gouvernements du Sud, dont le nôtre. En effet, tous craignent que la *« notion de développement ne soit un habillage des politiques de retours »*. Aussi, un gouvernement plus à l'écoute de ses citoyens résidents, notamment celui du Mali refuse encore de signer un quelconque accord de gestion concertée des flux migratoires.

6.5 EXPERTISE DES EMIGRES & «REVERSE BRAIN DRAIN »

6.5.1 CONSTAT

Pour réaliser l'immense chantier inabouti jusqu'ici qu'est la lutte contre la pauvreté, la misère et le sous-développement, l'Etat sénégalais devra mobiliser toutes les potentialités intérieures et extérieures, et notamment celles de la diaspora. Cette dernière constitue un réel vivier de

compétences prêtes à s'impliquer au travers de structures de type associatif, caritatives, ONG, et commercial dans les projets de développement de l'Etat du Sénégal.

Les Sénégalais de l'Extérieur constituent un important potentiel en termes d'expérience et de savoir-faire, de formation et d'expertise, une matière grise disposant de l'expertise et de la volonté d'investir dans leur patrie d'origine. Ils se composent de nos jours de profils intellectuels et professionnels de haut niveau tels que des docteurs, ingénieurs, avocats, scientifiques, banquiers, comptables, pharmaciens, des ouvriers expérimentés installés dans des pays comme la France, les USA, le Royaume-Uni, l'Europe du Nord, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne,....

6.5.2 SOLUTION: DEVELOPPEMENT PARTENARIAT ETAT – SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

A l'instar de l'Inde et de sa politique de soutien, et de partenariat avec les Indiens Non Résidents (NRI- Non Resident Indians), l'Etat du Sénégal, le Patronat sénégalais, les entreprises sénégalaises, le Gouvernement dans ses multiples marchés devraient identifier des opportunités de collaboration avec les Sénégalais de l'Extérieur dans les domaines suivants:

- Formation et éducation,
- Santé
- Recherche scientifique
- Banque
- Informatique et NTIC
- Télécoms
- Electricité
- Industrie
- Actions Caritatives...
- Pharmacie
- Transport Aérien et routier
- Environnement
- Ingénierie

6.6 PARTICIPATION POLITIQUE DES MIGRANTS

Il s'agit ici de faciliter la participation et l'expression politiques des Sénégalais de l'extérieur. En effet la question légitime qui interpelle tout migrant est « A quoi servent le ministre et le député des Sénégalais de l'extérieur? ». Et par ailleurs pourquoi seulement un seul député pour une diaspora aussi importante et diverse?

6.6.1 DIASPORA ET SOCIETE CIVILE

Les Sénégalais de l'étranger forment aujourd'hui une communauté qui fait partie intégrante de la société civile sénégalaise et elle est prête à y tenir toute sa place citoyenne. Il est temps que nos gouvernants acceptent qu'on ne peut lutter contre l'immigration clandestine de nos enfants, sœurs ou frères tant que les raisons de leur émigration ne sont pas éliminées: pauvreté, chômage endémique, sous-développement structurel; le tout dû en grande partie au pillage des richesses nationales par nos propres dirigeants.

Les migrants ne peuvent pas comprendre que pendant qu'ils se sacrifient dans des conditions difficiles pour subvenir aux besoins des nos populations qu'un président à peine élu, un ministre ou un haut fonctionnaire à peine nommés se permettent d'acheter des résidences secondaires en Europe.

6.6.2 NOUVEAUX PROFILS DE MIGRANTS ET ENJEUX POLITIQUES NATIONAUX

Nouveaux profils de migrants et nouveaux enjeux. C'est évident que les vagues migratoires des années soixante ne sont plus celles d'aujourd'hui qui, même si elles englobent encore des candidats originaires des rives du Sénégal, concernent plus les jeunes des villes côtières ouest-africaines, en partant de la Mauritanie jusqu'au golfe de Guinée... La réalité à la fois emblématique et tragique en est constituée par ces milliers de jeunes qui, au risque de leur vie, bravent les profondeurs de l'Atlantique au risque d'être engloutis dans l'immensité de son ventre. Une telle tragédie qui finit par blaser interroge et informe sur une réalité socio-économique sénégalaise dont les acteurs n'attendent plus rien. Avec l'échec de l'alternance (pouvait-il en aller autrement d'ailleurs), les derniers verrous ont sauté pour cette jeunesse qui avait massivement participé, aux côtés des femmes, à la défaite électorale du PS de Abdou Diouf. Voilà, desperados nous sommes devenus dans nos propres pays ! Comme à l'image des « dos mouillés » mexicains qui bravaient déjà un autre célèbre fleuve-frontière du nom de Rio Grande pour migrer aux Etats-Unis. No Future au Sénégal ! On « bouge » pour se réaliser ailleurs et sauver sa famille... Quelle politique alternative mettre en place pour inverser le mouvement, qui puisse réenchainer la jeunesse grâce à des projets et des actions dans lesquels ils vont se réaliser pleinement tant au niveau économique que social ?

Par ailleurs, on note que la figure emblématique du « Modou-Modou » a progressivement supplanté dans l'imaginaire national celle du migrant traditionnel paysan originaire des rives du fleuve Sénégal. Même si les proches de ce dernier continuent toujours d'alimenter les filières françaises, comme l'exemple des sans-papiers le montre. Alors que le « Modou-Modou » privilégie d'autres destinations telles que l'Italie, les Etats-Unis et très récemment l'Espagne.

La question du retour et la problématique du double espace. Il faut désormais se rendre à l'évidence : la majorité des migrants va rester durablement en terre d'accueil, sinon définitivement dans le double espace (entre ici et là-bas) comme à l'exemple des premiers retraités africains dont la grande majorité liquide progressivement ses droits de retraite en France, notamment en vivant en foyer ou dans l'habitat diffus (HLM et autres...) tout en perpétuant ses séjours au pays. Est-ce à dire que le mythe du retour a vécu ? Certainement pas puisque bon nombre d'entre nous continuent encore à l'entretenir avec vivacité sans réaliser les années qui passent et nous éloignent toujours plus de l'objectif de retour. Sans compter ce que l'on peut appeler un phénomène d'« imprégnation » fort souvent d'une quarantaine d'années qui fait qu'on ne peut plus se lever un beau matin et quitter définitivement un pays où, consciemment ou inconsciemment, on a acquis des habitudes de vie. N'oublions pas que la grande majorité des premiers retraités sénégalais a plus vécu en France que dans leur propre village d'origine. Habités à une « tranquille » vie urbaine tissée de commodités en tous genres entre « célibataires » dans le foyer, leur est-il aussi facile de replonger dans le contexte villageois avec toutes ses pesanteurs sociales depuis longtemps oubliées. Par ailleurs, des parcours professionnels parsemés de travaux pénibles sont ponctués, au moment de la retraite, par des pathologies diverses qui les obligent à rester pour se soigner en France.

Enfin, il convient d'ajouter que le développement et la démocratisation des moyens de transports ont considérablement rapproché les espaces et partant rétréci ce double espace dans lequel les migrants meuvent beaucoup plus facilement selon les opportunités offertes ici et là. Mieux, qui pense à rentrer définitivement dans un pays que tout le monde s'efforce à quitter !

6.6.3 RECOMMANDATION: PROMOUVOIR DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR AU PARLEMENT

Promouvoir des Sénégalais de l'étranger au Parlement à l'image de beaucoup de pays démocratiques comme la Suisse, Israël et bientôt l'Espagne, et les associer aux politiques des collectivités locales, où ils pourront apporter leurs expériences dans le cadre du co-développement.

6.7 DROITS SOCIAUX, ACCORDS INTERNATIONAUX & SERVICES CONSULAIRES

6.7.1 ACCORDS BILATERAUX, CONVENTIONS, AIDE AU DEVELOPPEMENT & COOPERATION DECENTRALISEE

Remplacer « l'immigration familiale » par « l'immigration de travail », tel est le contenu antisocial de « l'immigration choisie ». L'intention cachée étant d'en finir avec la carte de séjour vie privée et familiale, donc de la carte de résident 10 ans, en lui substituant des titres de séjour précaires (de 3 mois, 6 mois, 1 an et 3 ans) non renouvelables automatiquement !.

Ceci représente une grave atteinte au droit du regroupement familial

L'Etat sénégalais doit refuser les clauses migratoires comme conditionnalité à toute signature des aides au développement.

Les Sénégalais de France et d'Europe ont besoin d'une totale transparence dans le domaine des conventions sociales (sécurité sociale, retraites, allocations familiales et vieillesse) qui engagent leurs propres vies et/ou celle de leurs familles.

6.7.2 SECURITE SOCIALE

Les accords ne permettent pas la prise en charge médicale de toute la famille restée au Sénégal, alors que le principe de la sécurité est basé sur la solidarité complète des cotisants

6.7.3 ALLOCATIONS FAMILIALES

Une grande majorité des Sénégalais de France dont les familles sont au pays ne perçoivent pas les allocations familiales à cause de la complexité des démarches à effectuer.

Voici des exemples tirés du site web du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) www.cleiss.fr :

Pour un allocataire sénégalais résidant en France et les enfants résidant au Sénégal, la France paie par mois environ 6,84 € pour un enfant et 27,39 € pour 4 enfants. (Montants à compter du 1er janvier 2002, <http://www.cleiss.fr/docs/pf/senegal.html>).

En revanche pour un allocataire originaire des pays ci-dessous résidant en France, la France paie mensuellement:

Table 6-2 Montant Référence des Barèmes d'Allocations Familiales (*)

(*) (Circulaire n°DSS/DACI/2006/349 du 1er août 2006 - BO SPS n°8/2006 - <http://www.cleiss.fr/docs/pf/index.html>)

Ressortissant	Pour 1 enfant	Pour 4 enfants et +
Malien	6,06 €	24,19 €
Gabonais	3,04 €	9,14 € (*)
Algérien	6,53 €	26,11 €
Togolais	3,81 €	15,24 €
Tunisien	24,09 €	80,32 €
Marocain	28,90 €	115,27 €

Pour le Mali : Montants au 1/01/2004 <http://www.cleiss.fr/docs/pf/mali.html>

Pour le Gabon : Montants au 1/02/1983 <http://www.cleiss.fr/docs/pf/gabon.html> (*) pour 3 enfants

Pour Algérie : Montants au 1/01/2007 <http://www.cleiss.fr/docs/pf/algerie.html>

Pour le Togo : Montants au 1/01/1980 <http://www.cleiss.fr/docs/pf/togo.html>

Pour la Tunisie : Montants au 1/01/2008 <http://www.cleiss.fr/docs/pf/tunisie.html>

Pour le Maroc : Montants au 1/01/2007 <http://www.cleiss.fr/docs/pf/maroc.html>

On peut se demander sur quelles bases sont négociées ces conventions si inégales.

6.7.4 RETRAITES & MINIMUM VIEILLESSE

Les retraites des travailleurs migrants sont souvent faibles. En effet, des parcours professionnels très hachés et entrecoupés de séjours au pays se traduisent par des annuités incomplètes. C'est pourquoi ils ont beaucoup de mal à totaliser les 160 trimestres de cotisations nécessaires à la perception d'une retraite calculée sur un taux complet. Pour cela il faut réaliser une carrière professionnelle ininterrompue de 40 années à raison de 4 trimestres par an.

Frappés également par la pénibilité des travaux qu'ils ont souvent effectués, ils ont du mal à finir leur carrière. Aussi sont-ils dans la plupart des cas ou en inaptitude professionnelle et indemnisés par la Sécurité sociale ou assujettis à l'ASS (Allocation spécifique de solidarité) et rétribués par l'ex-Assedic (assurance chômage). Quand d'autres ne sont pas tout simplement au RMI (revenu minimum d'insertion) et payés donc par la CAF (Caisse des allocations familiales). Cette précarité professionnelle et salariale assortie de cotisations faibles et incomplètes se traduit par des pensions de retraites tout aussi faibles.

Quant au minimum vieillesse, il faut avoir 65 ans pour y avoir droit. Fixé aux environs de 600 € par mois, c'est une aide qui pallie les très faibles retraites. Cependant, comme ce n'est pas un droit, il est soumis à la contrainte résidentielle plus restrictive encore au même titre le RMI et toutes les autres aides. Le bénéficiaire ne peut pas les percevoir en résidant à l'étranger, sauf s'il est de nationalité française comme les binationaux.

Il existe beaucoup d'inconvénients pour le travailleur migrant sénégalais qui décide de passer une retraite bien méritée au pays après tant d'années d'éreintement passées sur les chantiers et dans les usines comme ONQ (ouvrier non qualifié) quand ce n'est pas dans les rues parisiennes comme éboueur. Trop de contraintes administratives associées à la contrainte résidentielle qui interdit de séjourner plus de six mois ininterrompu en dehors du territoire français obligent le travailleur migrant à effectuer des va-et-vient incessants entre le pays d'origine et celui d'accueil s'il veut conserver sa carte de résident et par là même (selon des conditions bien établies) profiter encore de sa carte vitale (carte de Sécu).

6.7.5 MIGRANTS & SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

Très peu de Sénégalais de France sont satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec les administrations diplomatiques et consulaires du Sénégal en France.

Le déficit de communication concerne toutes les missions qui leurs sont dévolues. Cela va de l'accueil à la délivrance des documents d'état-civil dont les passeports, en passant par l'organisation des élections et l'assistance aux personnes en situation d'expulsion du territoire français

Le consulat doit rester à la disposition des ressortissants sénégalais et s'organiser pour satisfaire leurs besoins sur le plan administratif, en ne remplissant tout simplement que sa mission : **être au service du public.**

Il est urgent de pallier le déficit de communication et d'information et ainsi mettre fin à la situation de plus en plus conflictuelle entre les ressortissants sénégalais et leurs représentants dans les consulats et ambassade.

6.7.6 RECOMMANDATIONS SUR LES DROITS SOCIAUX

6.7.6.1 Sécurité Sociale

Il est important et urgent de corriger ces clauses en les renégociant avec la France pour permettre aux familles restées au pays de bénéficier des cotisations payées par les travailleurs migrants en

s'inspirant des conventions et autres accords beaucoup plus avantageux négociés par d'autres pays d'émigration.

Tout comme il est impératif de négocier le cas des travailleurs migrants retraités rentrés au pays pour leur faciliter leur accès aux soins de santé auprès de la Sécurité sociale française au titre de leur carte vitale (assuré social). En effet, lorsque malades, ils reviennent pour se soigner, ils sont confrontés à des procédures très fastidieuses pour bénéficier de nouveau de la Sécu.

6.7.6.2 Allocations Familiales

Demander la revalorisation des taux des allocations familiales et les verser intégralement et directement aux familles, ayants droit sans passer par la caisse sénégalaise, comme c'est le cas des Marocains. On évitera ainsi les démarches fastidieuses.

6.7.6.3 Retraites

Renégocier les accords pour permettre aux travailleurs migrants retraités de percevoir leur retraite dans le pays d'origine sans perdre leur carte de résident. Autrement dit, il faut négocier la suppression de la contrainte résidentielle à laquelle est également soumis le migrant retraité qui, après plus de temps passé en France que chez, mérite largement une retraite au milieu des siens. En effet, le détenteur de la carte de résident (10 ans) n'a pas le droit de s'absenter plus de 6 mois de manière ininterrompue du territoire français. A quoi il convient d'ajouter la possibilité de venir se faire soigner en France à n'importe quel moment sans être obligé de faire le parcours du combattant administratif pour bénéficier de nouveau de sa carte vitale.

6.7.7 RECOMMANDATIONS SUR LES ACCORDS INTERNATIONAUX

Les autorités sénégalaises doivent obligatoirement abandonner le secret qui entoure généralement la signature des accords bilatéraux et autres conventions avec les autorités gouvernementales des pays d'accueil. Par le biais des représentations consulaires elles doivent largement informer les concernés au premier chef, à savoir les migrants résidents, dans la plus totale transparence.

Il faudra désormais associer les représentants du Conseil des Sénégalais aux négociations en les intégrant dans les commissions mixtes.

6.7.8 RECOMMANDATIONS SUR LE SERVICE PUBLIC DES CONSULATS

Pour être au service des résidents sénégalais, les consulats doivent définir, de façon précise, leur mission et jouer pleinement leur rôle de représentation :

- Se doter d'un standard téléphonique digne de ce nom, pour être à la hauteur de la tâche qui lui est dévolue. Il n'est pas compréhensible de l'on ne puisse pas régler certaines démarches simples par téléphone et/ou avoir les informations utiles avant de se déplacer.
- Pour mieux tenir compte des besoins des résidents sénégalais (difficultés de se rendre au consulat du lundi au vendredi), le consulat doit tenir des permanences le samedi et répondre ainsi à une demande vieille de plus trente ans.
- Mettre en place un dispositif de bibliobus pour se déplacer vers les ressortissants sénégalais.
- Ouvrir des bureaux de vote partout où existe une communauté sénégalaise significative.
- Délivrance des papiers administratifs sénégalais tels que le livret de famille, la CNI, les actes de naissance par les représentations consulaires dans le pays d'accueil.
- Nommer des fonctionnaires compétents et consciencieux pour combattre l'absentéisme chronique des agents consulaires. Pour cela il suffit de mettre fin aux nominations de complaisance.

- Quelques idées pour amener nos ressortissants à se procurer la Carte consulaire, il faut y associer une prévoyance qui garantisse à chaque titulaire le rapatriement en cas de décès. L'assemblée des Sénégalais de l'extérieur peut aider les autorités consulaires à la mise en œuvre d'un tel projet. Accorder une franchise douanière lors du retour définitif lors de la remise, par les autorités consulaires, d'un Certificat de déménagement. Faire bénéficier aux détenteurs de la Carte consulaire des services du Guichet Unique des Emigrés.
- Exonération de droits de douanes sur du matériel destiné à monter des projets économiques, pour éviter toute dérive, il faudra réfléchir sur des mesures techniques d'accompagnement.

Le rapatriement des dépouilles en cas de décès est un souhait de la plupart des Sénégalais établis à l'étranger est de retourner un jour au Sénégal. En France, beaucoup d'associations sénégalaises se sont mobilisées pour prendre en charge cette question mais, souvent, leurs moyens restent très limités. Pourtant, il existe en France des assurances qui couvrent un tel sinistre. Malheureusement elles sont très peu connues et nos compatriotes n'ont pas le réflexe de souscrire à ce type de garantie.

Les autorités consulaires doivent aussi jouer leur rôle dans le traitement de ce type de problème.

Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'Etat sénégalais, une réflexion peut être menée avec l'ensemble de la Diaspora Sénégalaise, pour mettre en place des mécanismes permettant de résoudre cet épineux problème.

6.8 NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION DES MIGRANTS

6.8.1 POUR UN CONSEIL OU ASSEMBLEE DES SENEGALAIS DE FRANCE ET D'EUROPE

La problématique du Conseil ou Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur trouve sa raison dans le manque de communication, de concertation entre les représentations diplomatiques et consulaires de l'Etat sénégalais et les Sénégalais résidant en France.

Un Conseil des Sénégalais représentatif des résidents sénégalais doit être :

- le porte-parole de tous les Sénégalais résidant en France et en Europe,
- mais aussi et surtout leur interlocuteur auprès des autorités sénégalaises, des différents ambassades et consulats,
- le défenseur des intérêts des communautés sénégalaises auprès des autorités gouvernementales dans les différents pays d'accueil.

Le principe de constitution d'un Conseil avait été proposé au moment de l'alternance mais il a été abandonné par manque de volonté politique et de représentativité.

La Commission de l'immigration, suivant le vœu largement exprimé par les résidents sénégalais présent lors des consultations citoyennes des présentes Assises nationales, propose de poursuivre le travail de consultation et de communication pour mettre en place un Conseil des Sénégalais en France représentatif et de l'initier partout en Europe où existe une communauté sénégalaise. Les représentants du Conseil doivent siéger dans les commissions mixtes de discussions sur les accords bilatéraux concernant l'immigration.

L'Etat du Sénégal doit soutenir et collaborer pleinement, sans parti pris, avec le Conseil des Sénégalais de l'extérieur.

6.8.2 POUR UNE MAISON DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

La Maison des Sénégalais de l'extérieur doit être un espace de rencontres et de regroupement de la communauté sénégalaise pour participer pleinement à la vie politique et économique du pays. Elle

doit par ailleurs offrir les différents services nécessaires à la communauté. Il faut rappeler que le souhait d'une telle Maison a été exprimé depuis les années 90. Nous sollicitons donc une volonté politique réelle de l'Etat sénégalais pour sa mise en place.

Cette maison servira :

- de lieu de regroupement et de rencontres,
- de bureaux d'aide et d'assistance aux citoyens sénégalais en terre d'accueil,
- de lieu de séjour temporaire pour des primo-arrivants ou des migrants résidant en province,
- de lieu d'alphabétisation, de soutien scolaire, de formation à l'informatique et autres nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- de local de réunions aux associations,
- d'espace d'aide au retour pour les migrants qui sont porteurs de projets de retour,
- d'outil de rapprochement et de concertation avec les autres communautés migrantes africaines et autres autour des intérêts que nous avons en commun.

Le Conseil des Sénégalais sera elle-même la promotrice de cette Maison. Son financement sera assuré en partie par les migrants eux-mêmes pour en garantir l'indépendance. Tout comme son budget de fonctionnement sera pris en charge par participation solidaire de tous les Sénégalais expatriés.

7 ENERGIE

7.1 70 ANS D'ECHEC DES POLITIQUES ENERGETIQUES

Les pannes fréquentes d'aujourd'hui mettent en évidence l'échec des politiques énergétiques développées au Sénégal depuis 68 ans (1940) (*) et basées essentiellement sur des centrales thermiques fonctionnant au fuel-oil, diesel-oil et gaz. (*) Source L'énergie en Afrique – Jacques Girod ENDA -

Depuis bientôt un demi-siècle (1960), nos décideurs restent toujours sourds aux recommandations du Professeur Cheikh Anta Diop, sur la nécessité de rompre avec les énergies fossiles et de s'appuyer sur les énergies renouvelables et l'hydroélectricité comme sources d'énergie de base.

« Si les priorités indiquées dans ce livre avaient été prises en considération,... surtout en ce qui concerne l'équipement hydroélectrique, l'Afrique Noire serait aujourd'hui à l'abri des difficultés économiques engendrées par la crise du pétrole.... » Dixit Professeur Cheikh Anta Diop

« Les fondements Economiques et Culturels d'un Etat Fédéral d'Afrique Noire » Edition publiée en 1960 et corrigée 1974 - Page 6.

Depuis bientôt 70 ans (déploiement des premières centrales thermiques au Sénégal en 1940) nos décideurs dans le domaine de l'énergie restent fermes dans l'erreur malgré les nombreux avis d'explorer, d'étudier et d'investir dans des sources d'énergie naturelles et disponibles en masse dans nos régions. De mauvaises politiques énergétiques continuent de mettre le Sénégal en situation de dépendance du pétrole, une source d'énergie importée dont elle ne contrôle pas les enjeux et l'économie et qui met en péril son développement.

7.2 UNE DETERIORATION TOTALE DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

La fourniture d'électricité au Sénégal se caractérise par de fréquentes coupures journalières et un service de mauvaise qualité qui freine l'activité économique, endommage les appareils électriques et électroniques des consommateurs et les pénalise dans leurs activités quotidiennes.

Des pannes quotidiennes, imprévisibles rythment le quotidien des entreprises et consommateurs sénégalais. Le taux de disponibilité du service n'est pas publié par la SENELEC mais s'il l'était on atteindrait des niveaux très très faibles. Et pourtant les abonnés à ce réseau paient un service d'abonnement...

Ces pannes s'expliquent principalement par:

1- Des factures énergétiques que la SENELEC ou le Gouvernement n'arrivent pas à honorer: Il arrive fréquemment que les fournisseurs de la SENELEC en pétrole (majors pétroliers - Total, Shell,...-) ou en électricité (GTI Dakar, Eskom-Manantali) refusent d'approvisionner la SENELEC quand elle ou le Gouvernement ne paient pas leurs dettes antérieures ou leurs subventions. Le gouvernement intervient dans ces processus financiers au travers de sa politique de subvention de l'électricité et se retrouve débiteur des compagnies pétrolières.

C'est ainsi qu'en décembre 2006 l'arrêt des approvisionnements de diesel oil par les pétroliers entraîna l'arrêt de trois centrales électriques de la SENELEC d'une puissance totale de 124 mégawatts. Soit plus de 40% de la production électrique ! Les montants dus aux compagnies pétrolières se chiffraient à l'époque aux alentours de 34 Milliards CFA.

2- Des pannes techniques liées à la vétusté des réseaux de production, transport et distribution de la SENELEC: les besoins d'investissement dans le secteur de l'énergie sont colossaux et nécessiteraient selon le PRSE (*) plus de 1 587 milliards F CFA à la réalisation du programme d'investissement du secteur!

Table 7-1 Besoins de Financement du Secteur de l'Energie du Sénégal (*)

	Besoins de financement du secteur de l'Energie du Sénégal (F CFA)	Investissements recherchés (F CFA)
Senelec	520 milliards	141 milliards
Electrification rurale,	238 milliards	165 milliards
Société Africaine de Raffinage	456 milliards	229 milliards
Total	1214 milliards	535 milliards

(*) Source : PRSE Octobre 2007

Ces pannes affectent aussi bien les entreprises que les particuliers et mettent en péril toute politique de développement du Sénégal. La maîtrise de l'énergie est à la base de tout processus de développement de l'Afrique : « **Un plan rationnel d'industrialisation consiste à équiper d'abord les immenses sources d'énergie dont la nature a doté l'Afrique et à rendre ainsi possible tout le processus de développement : au commencement est l'énergie, tout le reste en découle.** » - dixit Cheikh Anta Diop « Les fondements Economiques et Culturels d'un Etat Fédéral d'Afrique Noire » - Page 6.

En conclusion, les difficultés du Sénégal dans la fourniture de l'énergie électrique sont dues:

- Forte dépendance pétrolière
- Manque de visibilité dans la politique énergétique
- Instabilité des relations avec les investisseurs étrangers (ex. rupture du contrat avec le consortium franco-canadien Elyo-Hydro/Québec). Les investisseurs privés recherchent des cadres de travail contractuellement fiables et à faible risque ; c'est à dire des marchés où les contrats d'investissement ne sont pas remis en cause régulièrement en fonction des changements locaux de gouvernement et des marchés commercialement viables avec de bons et rapides retours sur investissement.
- Aucune anticipation à l'après pétrole
- Absence de politique d'économie d'énergie

Conséquences:

- Une dépendance énergétique énorme sur les combustibles fossiles: La SENELEC a consacré en 2006 plus de 128 milliards CFA à l'achat de combustibles sur un chiffre d'affaires de 157 milliards CFA (Rapport Annuel SENELEC 2006). Ce qui ne lui permet pas beaucoup de marge pour supporter ses charges d'exploitation et investir dans la maintenance et le renouvellement de son réseau électrique. D'où en finale de nouvelles pannes....dues à l'absence de maintenance du réseau électrique.

Table 7-2 SENELEC - Chiffre d'Affaires et Dépenses de Combustibles (*)

	2004	2005	2006
Chiffre d'Affaires (en millions de F CFA)	124 323	134 651*	157 024
Dépenses de combustibles (en millions de F CFA)	55 502	89 940	128 997

(*) Source SENELEC Rapport Annuel 2006

Table 7-3 SENELEC - Résultat Net 2006, 2005 & 2004 (*)

	2006	2005	2004
Impôts sur le résultat		1 000 000	1 000 000
RESULTAT NET (en millions de F CFA)	-34 126 303 266	-4 031 401 960	1 587 773 617

(*) Source SENELEC Rapport Annuel 2006

- Délestages à répétition
- Frein à la croissance économique
- Pertes pour les ménages (appareils électroménagers et alimentations), les artisans, les petites PME.
- La distribution de l'eau courante est également liée à la disponibilité de l'électricité qui active les pompes, mais avec les délestages intempestifs, Les foyers et les puits des banlieues de Dakar risquent de devoir patienter souvent pour récolter l'eau, cette denrée précieuse

7.3 STRATEGIES DE SORTIES DE CRISE

7.3.1 CAMPAGNES NATIONALES D'ECONOMIE D'ENERGIE

- Mener des campagnes d'envergure de sensibilisation à l'économie d'énergie*
- Inciter l'administration à faire des économies d'énergie à travers un plan avec des objectifs dans la durée.
- Diminuer sensiblement le parc véhicules de l'administration :
 - o Finir avec la fâcheuse tendance d'attribuer facilement un véhicule avec les bons de carburant qui vont avec aux fonctionnaires. (Dans les pays beaucoup plus riches que le Sénégal cette pratique est rigoureusement réglementée).
 - o Interdire l'acquisition de véhicules 4X4* pour l'administration dans les zones urbaines. Ces véhicules sont reconnus très énergivores et aussi polluants.

7.3.2 OUVERTURE DU MARCHE DE L'ENERGIE

Vu :

1- L'importance stratégique de l'énergie dans le processus de développement économique du Sénégal

2- L'échec des politiques énergétiques monopolistiques menées au Sénégal depuis plus de 68 ans (1940):

- Echec de la SENELEC dans la production, le transport et la distribution de l'électricité au bénéfice de l'ensemble de nos compatriotes,
- Pertes financières récurrentes de la SENELEC et leur impact négatif sur les finances publiques de l'Etat du Sénégal,
- Manque de suivi des règles de bonne gouvernance par la SENELEC eu égard à l'importance considérable des montants financiers qu'elle traite,
- Menaces de troubles sociaux liées aux échecs de la SENELEC,

3- Vu les nouveaux modes flexibles d'investissement, de production et de commercialisation que requièrent les énergies renouvelables.

Les assises nationales du Sénégal en France recommandent fortement l'ouverture du marché de l'Energie du Sénégal à la concurrence et la fin du monopole de la SENELEC. Cette fin du monopole et l'apparition de nouveaux acteurs de l'Energie au Sénégal devraient:

- Permettre à nos compatriotes de bénéficier d'offres multiples concurrentielles pour accéder au service électrique,
- Réduire la dépendance énergétique du Sénégal dans les produits pétroliers,
- Libérer les gisements d'emplois nouveaux dans le secteur des énergies renouvelables,
- Augmenter sensiblement le taux de couverture des zones rurales par le biais des énergies renouvelables,
- Favoriser l'innovation, la maîtrise et l'appropriation rapide des énergies renouvelables par nos compatriotes,
- Limiter l'exposition des finances publiques de l'Etat à la mauvaise gouvernance

Deux modes d'ouverture du marché nous paraissent être viables: garder la SENELEC dans le giron de l'Etat tout en supprimant son monopole dans la production, le transport et la distribution. Il va de soi qu'un cahier de charges définissant le cadre de l'ouverture du marché de l'Energie du Sénégal sera mis en place.

7.3.3 PRIORITES AUX ENERGIES RENOUVELABLES

- Innover et mener des projets d'envergure de production d'énergie renouvelable pour lever des fonds grâce aux mécanismes de développement propres prévus par KYOTO, aux mécanismes de mises en œuvre communs du plan climat de l'UE et aux fonds de compensation d'émissions de CO2
- Défisicaliser les investissements et équipements en énergies renouvelables.
- Favoriser l'utilisation de l'énergie solaire dans les établissements publics et pour l'éclairage public
- Encourager et subventionner les initiatives de regroupements (résidentiels, quartiers, villages) à l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelables (solaire, éolien, biomasse, ...).
- Encourager la participation des entreprises privées dans ce secteur, y compris sous forme de contrats de location, de gestion ou de concession dans les cas où une privatisation totale n'est pas possible.

7.3.4 INTEGRATION DES POLITIQUES ENERGETIQUES REGIONALES

- S'orienter vers une politique énergétique commune et régionale de façon à rendre attractifs les marchés de l'énergie de nos pays. Il est bien connu que la taille réduite de nos marchés constitue un frein très important dans leur capacité à attirer les investissements.

La capacité de production installée de cette région, abstraction faite de l'Afrique du Sud, n'est que de 20 000 mégawatts, ce qui est à peu près l'équivalent de celle d'un pays comme la Pologne. Et l'Afrique subsaharienne n'exploite actuellement que 5% environ de son potentiel hydroélectrique, contre 40% pour l'Asie et 80% pour l'Europe.

A titre d'exemple l'immense potentiel hydroélectrique non exploité de la Guinée, dont la mise en valeur de quelque 6 000 MW serait économiquement viable et pourrait produire de l'électricité à un coût relativement faible.

8 MONDE RURAL

Des études de la Banque Mondiale montrent que 75% (*) des personnes souffrant de faim se trouvent en milieu rural. Les plus pauvres entre les pauvres sont les paysans sans terre ou ceux qui ont peu de terre et non pas les habitants des périphéries urbaines.

(*) Le foncier au Sénégal : accès à la terre, accès à l'eau, égalité des sexes.- Terre des Hommes (Genève). Auteur : Joëlle Turbé-Schwachtgen - Avril 2008

8.1 PROBLEMES

8.1.1 ABSENCE DE COMMUNICATION AVEC L'ÉTAT

- Manque de dialogue et de concertation entre le monde rural et les autorités du pays.
- Absence de mécanismes institutionnels de concertation, de consultation, de négociations et de dialogue entre les syndicats et groupements de paysans et l'Etat.
- Fracture médiatique entre le monde rural et les zones urbaines.

8.1.2 FAIBLESSE ECONOMIQUE DES RURAUX

- La faiblesse des revenus des ruraux les place dans une situation d'insécurité socio – économique:
 - o La courte durée de 3 à 4 mois des activités agricoles conduit les paysans à l'exode rural vers les villes. Ce qui a pour corollaire une expansion démesurée et une bidonvilisation des villes et la formation d'une main-d'œuvre peu qualifiée et bon marché.
 - o Ces mouvements intérieurs de population contribuent aussi à vider les villages de leurs bras valides et donc à la baisse de la production agricole. Dans beaucoup de villages, les femmes, les enfants et les personnes âgées représentent la majorité de la population.
 - o L'insécurité économique née de la sous-activité se double, en l'absence de protection sociale, d'un déficit en services sociaux de base dont le niveau d'accès est nettement plus faible qu'en ville du fait même de la concentration des principales infrastructures (écoles, hôpitaux et dispensaires) dans les centres urbains.

8.1.3 PROBLEMES FONCIERS

- Problèmes fonciers: L'absence de définition des droits de propriété et d'utilisation de la terre, n'incite pas les populations rurales à mettre en œuvre des actions de reboisement à long terme pour reconstituer le patrimoine forestier.

8.1.4 PROBLEMES D'ACCES A L'EAU

- Seulement 43% de la population rurale au Sénégal, estimée à 6,9 millions d'habitants, ont accès à une eau salubre en quantité suffisante.

8.2 PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

8.2.1 AMELIORATIONS DE LA COMMUNICATION AVEC LE MONDE RURAL

Donner la parole plus facilement au monde rural en:

- Intégrant les organisations paysannes dans l'établissement et la mise en œuvre des politiques agricoles.
- Créant des outils de communication pour favoriser la reprise de relation et de dialogue entre le monde rural et les autorités.
- Institutionnalisant l'intervention des médias (télévision et radios publiques) dans le monde rural du pays. Par exemple on pourrait imposer dans les programmes à la télévision et à la radio nationale des émissions où les paysans puissent exprimer leurs préoccupations et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Des studios ambulants pourraient sillonner la campagne sénégalaise.

Cela se faisait dans le passé avec la radio socio-éducative rurale "DISSO". Celle-ci fut un excellent outil qui s'inspirait de l'ancienne pratique de la « palabre africaine. Elle rendit la parole au monde rural et lui permit, pour la première fois, de se faire entendre directement des autorités de l'Etat. Ce dialogue réalisé dans la plus grande franchise entre la base et le sommet de la nation se poursuivit et se développa dans de telles proportions que la radio-éducative finit par devenir l'instrument le plus populaire d'une véritable démocratie en action, en même temps qu'un moyen particulièrement efficace de participation au développement.

8.2.2 ACCES A LA TERRE

Attribuer des titres fonciers aux exploitations familiales.

9 AGRICULTURE

9.1 PROBLEMES

9.1.1 UN MANQUE DE VISION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

- Absence de stratégies à long terme en matière de politique agricole
- Insécurité alimentaire: déséquilibre entre les cultures d'exportation et les cultures vivrières.
- Faible diversification agricole et un monopole risqué de la culture de l'arachide:

La culture de l'arachide non subventionnée n'est pas viable pour les agriculteurs Sénégalais. Sous la pression des bailleurs de fonds le gouvernement sénégalais est souvent dans l'obligation d'acheter la production locale en se référant aux cours mondiaux. Si les prix du marché sont trop bas les agriculteurs se retrouvent avec des pertes qui les fragilisent encore plus.

- Commercialisation très problématique aux dires des paysans. Les raisons sont multiples :

Manque de financement, bons impayés, graines vendues dans les marchés hebdomadaires ou stockées à la maison.

Le rôle des opérateurs (OPS) est pointé du doigt par les paysans qui dénoncent des fraudes et de la corruption. Le rapport de synthèse du Conseil National de concertation et de Coopération des Ruraux nous apprend que «certains OPS financent des intermédiaires qui vont collecter au niveau des marchés parallèles entre 60 et 80 F CFA/kg. Ces graines sont par la suite convoyées à l'usine avec lettre de voiture de l'OPS qui sera payé au prix coûtant»

- Manque d'anticipation pour une gestion efficace des semences et intrants agricoles

9.1.2 LA MAITRISE DE L'EAU

- Manque de politique pour la maîtrise de l'eau et d'une généralisation de l'irrigation à des coûts qui permettraient aux produits locaux d'affronter la concurrence extérieure.
- Forte dépendance à la pluviométrie: Le premier élément qui régit la disponibilité de l'eau est également ici la pluviométrie. Elle varie fortement d'une région à l'autre. La pluviométrie a baissé de manière significative au cours des 40 dernières années.

9.1.3 LA GLOBALISATION

- L'impact de la globalisation: La globalisation des échanges a des effets directs sur l'agriculture sénégalaise à cause de sa faible compétitivité face aux subventions à l'exportation accordées aux agriculteurs européens et américains. La globalisation affecte par exemple le riz de la vallée du fleuve Sénégal. Ce produit ne peut être écoulé que dans le secteur informel ou sous forme de troc, parce qu'il n'est pas compétitif par rapport au riz importé.

9.1.4 LA FAIBLESSE DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES

Le Sénégal ne sera pas au rendez-vous des pays qui atteindront les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le pays manque d'infrastructures rurales de base dont:

- Des moyens de stockage d'eau pour les cultures: bassins de rétention, réservoirs de stockage d'eau.
- Des moyens de stockage, de transformation et traitement des cultures (céréales, fruits) qui valorisent la production agricole et permettent de gérer les surplus ponctuels (fruits/légumes); le tout s'appuyant sur des technologies de transformation fiables, et peu énergétivores (séchage, conserveries, production de farine),
- Des équipements motorisés de récoltes. Faute de matériel de récolte et post-récolte adaptés il arrive que la production pourrisse. C'est ainsi que le riz cultivé dans le bassin de l'Anambé fut perdu par manque de moissonneuses-batteuses. Dix mille tonnes de riz, fruit d'un travail de plus de 500 personnes, furent perdues.

9.2 PROPOSITION DE SOLUTIONS

9.2.1 UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE AMBITIEUSE

- Favoriser le développement de l'agrobusiness pour les cultures d'exportation. Mais en prenant des garde-fous notamment sur l'attribution des terres qui ne doit pas se faire au détriment des exploitations familiales et en renforçant les contraintes institutionnelles législatives et réglementaires à la violation des droits de tous ceux qui sont dans une situation de travail en milieu rural.
- Promouvoir la diversification agricole.
- Inciter SUNEOR à diversifier ses activités dans l'agroalimentaire Ex : huile de soja, de tournesol. Au Mali des initiatives sur la culture du tournesol ont été entreprises.
- Développer un pôle agroalimentaire de qualité pouvant pénétrer les marchés internationaux. Chercher une collaboration avec la Diaspora dans ce domaine, qui est très porteur.
- Interdire les règlements en coupons aux agriculteurs pour éviter les impayés ou les retards de paiement
- Reconnaître le rôle central des exploitations familiales et des petits producteurs dans le développement économique et dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de la faim.
- Promouvoir et mettre en pratique la plantation d'arbres à essences adaptées.
- Encourager la création de pépinières villageoises.
- Encourager les formations à l'agriculture pour les groupements de femmes
- Résoudre définitivement les conflits agriculteurs- éleveurs.
Inclure dans la nouvelle loi foncière, des couloirs de passage pour que les éleveurs aient un accès à l'eau. Ils ont notamment un grand problème pour accéder au fleuve Sénégal. Ces difficultés sont dues à l'émergence d'une agriculture commerciale dans cette vallée.
- Aider les éleveurs à l'amélioration des races de bétails (croisement) pour la production (viandes, lait, œufs etc.)
- Mettre en place des programmes d'aide à la création de poulaillers collectifs (dans les écoles, les villages)

9.2.2 COMPETITIVITE & GLOBALISATION

- Le gouvernement doit favoriser la commercialisation des produits locaux en:
 - o Protégeant ses produits agricoles de la même manière que les grandes puissances agricoles.
 - o Imposant aux commerçants un quota minimum obligatoire de produits locaux pour l'effort national de soutien à l'agriculture
- Interdire les importations de viandes de volailles. Le risque sanitaire lié à l'importation de poulets (chaîne de froid non maîtrisée dans nos pays avec les risques inhérents de contamination) doit constituer un argument de poids pour interdire l'importation de volailles dans la zone UEMOA.

9.2.3 ACCROITRE LES INFRASTRUCTURES AGRICOLES

- Minimiser les pertes post-récolte: mettre à la disposition des agriculteurs des moyens de gestion des surplus ponctuels (fruits/légumes) s'appuyant sur des technologies de transformation fiables et peu énergétivores (séchage, conserveries, production de farine).

9.2.4 MAITRISER LA GESTION DE L'EAU

- Construire en quantité suffisante des bassins de rétention d'eau de pluies et de réservoir de stockage pour irriguer les cultures en cas de mauvaise pluviométrie.
- A l'instar de l'Inde lancer des programmes «récolte de l'eau » : technique qui consiste à capter les pluies de la mousson et à utiliser l'eau collectée au cours de l'année.
- Construire en quantité suffisante des puits. Privilégier des puits manuels ou à pédales pour pallier aux problèmes des pannes et des difficultés d'entretien des équipements motorisés.
- Épuration naturelle des eaux usées des villes pour soutenir l'agriculture urbaine.

10 PECHE

La pêche est une composante essentielle du développement rural mais également l'un des premiers secteurs économiques du Sénégal.

Avec un littoral de 700 km de côtes, un plateau continental large de 23 000 km², la pêche maritime représente 2,5% du PIB du Sénégal et constitue la première branche exportatrice du pays avec 185,4 milliards F CFA (282 millions d'euros) de recettes. Elle génère environ 600 000 emplois directs et induits, et 1 600 000 à 2 000 000 personnes en sont dépendantes.

Sa part dans les exportations totales du pays est de 32%.

La consommation moyenne de poissons par habitant est assez élevée et se situe à 26 kg par habitant et par an.

10.1 PROBLEMES

10.1.1 ABSENCE DE VISION DES POLITIQUES DE PECHE

Aucune politique claire des pêches n'est définie aujourd'hui pour permettre à la fois une évaluation objective de la dynamique du secteur et une mobilisation de l'assistance extérieure pour un développement durable.

10.1.2 ACCORDS DE PECHE

Au travers des accords de pêche signés par le Sénégal, les flottes européennes agissant sous le couvert de sociétés mixtes locales et les flottes asiatiques (Japon par exemple) contribuent au pillage systématique des ressources halieutiques et à leur raréfaction. Ce faisant les pêcheurs locaux se voient obliger d'aller pêcher au-delà des 12 milles. Le respect des quotas figurant sur les accords n'étant souvent pas respectés et l'utilisation des filets interdits dans la plupart des pays développés sont monnaie courante. Les moyens de contrôle sont quasiment inexistants.

10.1.3 AUGMENTATION DU NOMBRE DE PECHEURS

La crise du secteur de l'arachide a poussé des paysans à migrer vers les côtes et à se lancer dans la pêche.

10.1.4 MANQUE DE VALEUR AJOUTEE DE LA PECHE SENEGALAISE

Les poissons exportés vers les pays occidentaux sont rarement transformés sur place ce qui constitue une perte économique pour le Sénégal. (*)

(*) Nota : Près de la moitié du poisson est transformé sur place (pour le marché local ou régional). La transformation valorise les excédents des captures et garantit un certain revenu aux producteurs.

10.1.5 VETUSTE DES EQUIPEMENTS DE PECHE

La dévaluation a eu pour conséquence la hausse du prix du matériel. Les moteurs ont augmenté de près de 300% et le carburant de 50%, ce qui affecte le renouvellement des équipements.

10.1.6 SECURITE DES PECHEURS

Du point de vue de la sécurité, des dégâts et pertes humaines sont causés par des collisions entre des bateaux industriels et des pirogues.

10.1.7 FINANCEMENT

Les femmes jouent un rôle primordial dans la pêche dans la vente et la transformation mais ont peu accès au crédit en raison des procédures complexes, du manque de garantie, de leur analphabétisme, de leurs difficultés à défendre leurs droits et du manque de flexibilité des organismes bancaires.

10.2 CONSEQUENCES

- Raréfaction des ressources halieutiques.
- Suite à la dévaluation du franc CFA, les pêcheurs ont été obligés de rechercher des espèces à haute valeur commerciale destinées essentiellement à l'exportation.
- Hausse des prix du poisson sur le marché local
- Augmentation du chômage.

10.3 PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

- Améliorer la sécurité des pêcheurs par des actions de formations par exemple,
- Créer un comité de gestion des fonds de contrepartie prévus par les accords de pêche. Ce comité sera composé:
 - du gouvernement
 - de la société civile (associations, ONG, syndicats)
 - et des pêcheurs artisanaux.
- Destiner en totalité les fonds de contrepartie prévus par les accords de pêche à:
 - o L'amélioration de la pêche artisanale (subvention du carburant, achats d'équipements de pêche et de sécurité pour les pêcheurs)
 - o La création de caisses de crédits pour tous les acteurs intervenants dans la pêche artisanale avec des prêts à taux préférentiels.
- Financer des équipements (à des groupements, coopératives) pour améliorer les techniques de traitement et l'écoulement des produits (chambres froides, matériels de séchage performants).
- Mettre en place un fond de recherche pour l'amélioration des équipements pour la pêche au Sénégal (amélioration du matériel: pirogues, moyens de transformations etc...)
- Aider les transformateurs à se conformer aux normes européennes
- Aider la profession (groupement de jeunes, de femmes) à la création de fermes d'aquaculture pour l'élevage de poissons dans les zones côtières.

Le financement pouvant se faire:

- Par une partie des fonds de contrepartie prévus par les accords de pêche (renommée taxe pour le développement des zones côtières affectées).

10.4 AUTRES FORMES D'APPROCHE DE SOLUTIONS

- Faire un bilan sur les accords de pêche passés avec les flottes de pêche des pays riches et analyser et mesurer les impacts réels: économiques, environnementaux, humains et sociaux, afin de statuer sur l'opportunité de vendre des licences de pêche aux pays développés.
- Interdire définitivement les accords de pêches avec les pays occidentaux si la balance n'est pas en faveur des pêcheurs locaux.

11 ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

11.1 TRANSPORT ET POLLUTION AUTOMOBILE

11.1.1 ANALYSE DES HANDICAPS

L'air des zones urbaines est de plus en plus pollué par le monoxyde de carbone, d'azote, de soufre, le plomb et les matières particulaires etc.

Une partie importante de cette pollution est d'origine industrielle: les rejets des dérivés sulfurés dus à l'utilisation du fuel et d'autres combustibles fossiles dans les entreprises. Les émissions de poussières fines et d'aérosols divers proviennent des usines chimiques, de matériel de construction, de ciment. Il faut dire que la région Dakar concentre presque à elle seule la totalité du parc industriel du pays.

La participation des véhicules de tous genres à la pollution de l'air est plus significative d'autant que le nombre de véhicules croît de manière constante et dépasse la capacité du réseau routier. Les gaz d'échappement rejetés contiennent des oxydes d'azote, des hydrocarbures, des composés de plomb qui atteignent un niveau critique, à certaines heures, pour les grands axes urbains qui convergent vers le marché Sandaga, mais aussi sur l'axe Dakar Rufisque.

Cette pollution nuit à l'économie et à la santé des populations.

Les difficultés que le Sénégal subit face à cette pollution nocive sont essentiellement dues:

- A l'inexistence d'équipements pour mesurer et contrôler la pollution.
- Au manque de responsabilisation des fonctionnaires de l'Etat et à l'absence de sanction à leur appliquer en cas de dysfonctionnements.
- Au manque d'intégrité morale des agents et services affectés à la régulation et au contrôle routier des véhicules.
- A l'inadéquation des infrastructures et à la mauvaise gestion de l'espace urbain.
- A la concentration des activités économiques et administratives dans la région de Dakar.
- A la vieillesse du parc automobile: la moyenne d'âge des véhicules est de 20 ans et ils sont rarement équipés de système antipollution.
- Au développement anarchique du secteur informel
- Au manque de civisme des conducteurs
- A l'insuffisance des infrastructures routières face au parc de véhicules roulants.

11.1.2 CONSEQUENCES

- Les embouteillages dans les grandes zones urbaines, coûtent de plus en plus cher à la société en termes d'heures perdues dans la circulation et d'allongement des temps de déplacement domicile/travail.
- Des transports publics de plus en plus lents et de peu efficaces.
- Un taux particulièrement élevé de blessés et de tués, la plupart des victimes étant des piétons et des conducteurs de deux roues.
- Les coûts directs de la pollution atmosphérique urbaine pour la santé deviennent élevés et les prix des soins hors de portée des populations affectés déjà par des difficultés

financières. Les dommages concernent en grande partie la santé des citoyens avec diverses pathologies respiratoires, des troubles ophtalmologiques, des cas de mortalité précoce due à l'asthme, des affections respiratoires, cardiovasculaires, ceci, pour des expositions à court terme. A long terme, il faut ajouter les cancers.

- La dégradation des matériaux sensibles: calcaires, grès, zinc ainsi que le noircissement des façades des bâtiments
- Les cultures agricoles, les forêts, peuvent souffrir de l'exposition à l'oxyde de carbone, aux oxydes de soufre et d'azote
- Les dommages issus de la pollution atmosphérique provoquée par les véhicules constituent un coût pour la société. Le coût est appelé "externe" car il n'est pas supporté par les usagers des véhicules mais par la population, en général, l'environnement, l'Etat et ce sans contrepartie équitable.

11.2 POLLUTION INDUSTRIELLE

11.2.1 LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU SENEGAL ET MBORO

Les déversements de polluants chimiques non traités continuent à se faire dans le mépris total des droits les plus fondamentaux des populations de Mboro et de ses environs.

Ces pollutions industrielles perdurent à cause:

- Du laxisme de l'Etat
- Du manque d'équipements de traitement des eaux usées
- Du manque de considération de l'intérêt général
- Du manque de responsabilisation et de mesures contraignantes pour les industriels pollueurs (pollueur payeur)

11.2.2 LA DEGRADATION DE LA BAIE DE HANN

Les causes de la dégradation environnementale de la baie de Hann sont dues:

- Au manque de traitement des eaux rejetées dans la baie par les industries de la région de Dakar. Les aménagements industriels sont vieillissants et leurs rejets sont rarement traités : les eaux usées des industries chimiques, agro-industrielles, des usines ou des ateliers sont déversés dans la mer.
- A l'absence de réseau d'assainissement raccordant les populations (Cambérène fonctionne, 3 autres stations sont inopérantes). Les collecteurs d'eaux pluviales, non entretenus, servent de dépôt d'ordures: lors des orages, les chasses déversent de grandes quantités de déchets en mer.

11.2.3 CONSEQUENCES

- Ce phénomène a pour conséquence directe une eutrophisation et une dégradation du milieu dans cette zone où les fonds peu profonds étaient propices au développement des juvéniles.
- La baie de Hann reste toujours l'un des premiers ports de pêche du Sénégal, les ressources de la mer (poissons, crustacées) qui y sont tirées s'avèrent très dangereuses pour la consommation humaine.
- Les coûts directs de ces pollutions sont supportés par les populations déjà dans la pauvreté (maladie, perte de revenus)

- Perte de revenus des pêcheurs

11.3 PROPOSITION DE SOLUTIONS STRUCTURELLES

- Réforme des institutions de transport et renforcement du pouvoir des autorités locales.

11.3.1 REGION DE DAKAR

Réduire les embouteillages en préservant la capacité routière et en limitant le stationnement:

- Inciter le privé à la création de parkings souterrains ou aériens (concessions au privé).
- Réglementer le stationnement dans les zones urbaines en dressant des axes rouges.
- Mieux partager l'espace public entre tous les usagers : bus, livraisons, vélos, piétons, voitures en créant des axes protégés.
- Délocaliser les grands marchés situés dans Dakar centre vers la périphérie.
- Inciter les personnels des entreprises à faire du covoiturage (donner des directives dans ce sens dans les administrations).
- Explorer la piste de bus à étage.
- Soutenir le développement économique par des transports publics structurés et efficaces.
- Améliorer d'une manière efficace et concrète les chemins de Fer du Sénégal (avec une participation réelle du privé)
 - Construire un réseau à voies écartées (sans cela aucune réelle amélioration n'est possible)
 - Construire un mûr de protection tout au long du trajet du train de banlieue.
Renforcer la sécurité aux différents passages à niveau

11.3.2 POUR LA BAIE DE HANN ET MBORO

- Renforcer la réglementation sur les rejets de polluants.
- Pénaliser les rejets sauvages de polluants non traités.
- Créer une taxe parafiscale pour financer la politique de protection de l'environnement et affecter son produit à:
 - o A des aides aux équipements de prévention, de réduction ou de mesure des pollutions atmosphériques permanentes ou accidentelles ; ces aides ne concernent que les industriels assujettis à la taxe ;
 - o A des aides aux actions de développement de techniques industrielles et de technologies nouvelles, dans les domaines de la prévention, de la réduction ou de la mesure de la pollution atmosphérique générée par les installations classées soumises à la taxe ;
 - o Au financement de la surveillance de la qualité de l'air ;
 - o Au financement d'études et de travaux à caractère technique ou économique;
 - o A la couverture des frais engagés par l'organisme chargé du pilotage tant pour le recouvrement de la taxe que pour la gestion administrative, financière et technique des opérations.

- Créer une taxe de compensation pour les victimes des rejets non traités des industries de production.
- Interdire les rejets d'eaux usées non traitées dans les plages de la commune de Mboro et dans les environs.
- Les ICS doivent trouver des solutions durables aux problèmes de rejets toxiques en investissant sur des moyens de traitement pour ses rejets industriels.

11.4 PROPOSITION DE SOLUTIONS CONJONCTURELLES

Ces mesures portent notamment sur la résolution à court terme des difficultés occasionnelles.

11.4.1 TRANSPORT

- Réformer les institutions de transport et renforcer le pouvoir des autorités locales
- Faire un moratoire sur la délivrance des licences aux transports de l'informel, afin de mieux réorganiser le secteur.
- Instaurer des parcmètres dans Dakar plateau afin de limiter et de réglementer le stationnement (système carte prépayée ou autre pouvant éviter la casse des appareils)
- Rapprochement des dates de renouvellement des cartes grises (annuelle). Avec l'obligation d'effectuer au préalable le contrôle technique pour tout renouvellement de cette carte.
- Responsabiliser les compagnies d'assurances pour qu'elles ne délivrent pas des contrats sans réels contrôles des dangers que peuvent représenter les véhicules. (coresponsabilité)
- Pour les véhicules de transport une obligation de contrôle de l'extérieur (hauteur rampe d'accès etc.) et de l'intérieur (points saillants, bonne fixation et nombre des sièges, etc.) Contrôler tous les points pouvant occasionner des accidents de passagers ou de la route.
- Donner un statut aux chauffeurs et aux coxeurs:
 - Réglementer les contrats des différents acteurs (coxeurs, chauffeurs)
 - Interdiction des contrats verbaux mais imposer des embauches avec des clauses de garantie (une durée raisonnable mentionnée, indemnités en cas de licenciement, cotisations retraite)
- Instaurer, en cas d'accident, la coresponsabilité du chauffeur et du transporteur propriétaire.

11.4.2 REDUCTION DE LA POLLUTION AUTOMOBILE

- Introduire des normes de dépollution en vue d'infléchir la pollution atmosphérique
- Interdire l'importation de véhicules d'occasion destinés au transport public. Ceci permettra de rajeunir définitivement de parc des véhicules de transport au Sénégal.
- Ceci permettra de renouveler définitivement le parc par des véhicules neufs et plus propres
- Inciter le privé à investir pour des parkings aériens ou souterrains pour maîtriser le stationnement.
- Supprimer les licences multi-directions pour les véhicules de transport de passagers du secteur informel. On pourrait penser à peindre les véhicules de transport de couleurs spécifiques en fonction à la zone autorisée à couvrir.

- Installer des moyens de mesure de la pollution de l'air et réguler la circulation automobile en conséquence en cas de pics importants de pollution (ex: circulation alternée ou accès interdits dans certaines zones de la ville).
- Améliorer la qualité de l'air en favorisant des modes moins polluants Les voitures et les motos, responsables de la majeure partie des émissions peuvent être remplacées partiellement par des modes plus viables. Parmi les modes plus propres citons:
 - o le vélo, la marche
 - o les transports publics avec :
 - moteurs au biodiesel ou au diesel propre (bus) et filtre catalytique,
 - moteurs au GNC (bus),
 - chemin de fer et voies maritimes. (Une ligne Ouakam - Dakar centre)
- Dynamisation de la filière de transport en calèche dans les villes moyennes du Sénégal.
- Introduction du Vélo à Dakar, avec comme cible principale les étudiants et élèves.
- Principe du pollueur payeur: (à explorer)
- Obliger les camions transportant du sable ou des matières dispersives de se munir de bâches de protection et de garantir une étanchéité correcte pour ne pas laisser une partie de la cargaison sur la voie publique

11.5 PROBLEMES DES DECHETS, HYGIENE ET MARCHES

11.6 LES DECHETS

11.6.1 PROBLEMES

- Inconstance dans l'attribution des contrats de concession: les contrats de concession pour le ramassage sont trop courts pour avoir une visibilité.
- Inaccessibilité à la décharge de Mbeubeuss par les camions pendant la saison des pluies.
- Des grèves à répétition chez les concessionnaires.
- La profession de technicien de surface n'est pas valorisée.
- L'insuffisance de la participation de l'Etat (police d'hygiène, gendarmerie et police d'Etat) en vue de réprimander les infractions d'hygiène.

11.6.2 CONSEQUENCES

- La création de dépôts sauvages par des collecteurs privés (charrettes - chariots).
- Le dépôt de gravats, de branchages et autres déchets sur la voie publique par des sociétés privées, des artisans, des charretiers et/ou les ménages.
- La réglementation stricte en matière de dépôt et d'évacuation des ordures ménagères ne semble pas avoir d'effets sur le comportement des usagers ; cette tendance se répercute sur les conditions d'utilisation des infrastructures installées et des déchets.
- La collecte des ordures ménagères par conteneurs collectifs est peu satisfaisante en raison de l'insuffisance de ces conteneurs et leur conception peu adaptée au comportement général observé, de leur trop grand espacement et de l'irrégularité de dépôts sauvages intermédiaires entre deux conteneurs dès que la distance à parcourir par les usagers pour parvenir à ces conteneurs se situe entre 50 et 500 m.
- On a observé à Dakar l'amoncellement des ordures autour des conteneurs presque vides, ce qui fait des points de collecte une zone de pollution importante notamment près des marchés.
- Les canaux à ciel ouvert destinés à l'évacuation des eaux pluviales reçoivent souvent d'importantes quantités de déchets solides, y compris les cadavres d'animaux, qui les rendent particulièrement insalubres par temps sec et inefficaces.

11.6.3 RECOMMANDATIONS

- Couvrir les canaux à ciel ouvert.
- Installer des poubelles publiques adaptées (inviolables) dans les quartiers.
- Augmenter le nombre de conteneurs de réception dans les quartiers. Des conteneurs peuvent être fabriqués dans les lycées techniques, une bonne manière de faire participer les jeunes qui pourront même aller faire des campagnes de sensibilisation dans les quartiers pour une bonne utilisation de ces conteneurs.
- Mener des campagnes de sensibilisation pour l'utilisation des poubelles publiques et l'hygiène dans les quartiers.

11.7 HYGIENE ET OCCUPATION SPATIALE DES MARCHES PUBLICS

11.7.1 PROBLEMES

- Les règles d'hygiène sont de moins en moins observées.
- Les conditions sécuritaires, alimentaires et sanitaires sont précaires.
- Occupation anarchique de l'espace.
- Débordements des contours réglementaires des marchés.
- Difficultés à identifier les usagers.
- Occupation non réglementaire des places de vente.
- Entrave à la mobilité urbaine.

11.7.2 CONSEQUENCES

- La prévalence des maladies transmises par les aliments (choléra et autres maladies infectieuses et diarrhéiques).
- Risque d'incendie.
- Détérioration du cadre de vie des habitants proches.

11.8 HYGIENE ET POLLUTION DES SACS PLASTIQUES

11.8.1 LES DIFFICULTES

- Les sacs plastiques:
 - o Bloquent les tuyaux de canalisation et les égouts et provoquent ainsi un mauvais drainage des eaux usées et des eaux de pluies.
 - o Asphyxient les animaux de ferme ainsi que la faune marine.
 - o Empêchent les végétaux de croître.
 - o Polluent le sol au fur et à mesure de leur décomposition (colorants)
 - o Dégagent de la dioxine, s'ils sont brûlés.
 - o Se remplissent d'eau et offrent un nid idéal aux moustiques vecteurs de malaria.
 - o Affectent l'environnement, nuisent à la beauté de nos villes et campagnes.
 - o Donnent une mauvaise image touristique.
 - o Ne sont pas recyclables facilement au Sénégal par manque de moyens de matériels de recyclage et de systèmes de collecte de déchets solides efficaces.

11.8.2 PROPOSITION DE SOLUTIONS

- **L'interdiction de sachets de moins de 30 microns.**

Quelques arguments:

- o Les principaux pays producteurs de sacs plastiques (Chine, Europe, Nigeria etc..) sont sur la voie d'interdire la commercialisation des sacs plastiques ultrafins tout en continuant d'autoriser leur fabrication. Il y a donc un risque que ces produits se retrouvent commercialisés en Afrique.
- o Cette interdiction s'applique aux sacs plastiques ultrafins, qui de par leur grande mobilité se retrouvent dans des endroits inaccessibles aux services de nettoyage tels que les canalisations, la mer, les cimes des arbres, les sommets des poteaux électriques, etc...
- o Cette interdiction diminuera sensiblement la prolifération des sacs plastiques au Sénégal, et laissera une période de transition pour trouver des alternatives.
- o Cette interdiction n'affectera pas l'industrie agroalimentaire du pays, qui s'appuie le plus souvent sur des sacs de plus de 30 microns. Elle n'impactera pas non plus le commerce de détail qui utilisera des petits formats d'épaisseur supérieure à 30 microns.

- **Des campagnes de sensibilisation de la population :**

- o Utilisation de la radio, T.V et autres moyens de communication locaux pour informer le citoyen sénégalais sur les risques, les dangers des déchets plastiques et le recyclage et ses avantages.
- o Diffusion de spots publicitaires ciblant tout d'abord les producteurs et intermédiaires de sacs plastiques.
- o Développement de taxes comme moyens de dissuasion.
- o Organisation annuelle de concours dans tous les établissements d'enseignement sur des thèmes ayant trait au développement durable (ex: conception de poubelles urbaines fonctionnelles et durables, recherche de solutions pour l'amélioration du cadre de vie dans les établissements d'enseignement, etc...). Les lauréats se verront offerts des récompenses.
- o Institutionnalisation de l'éducation sur l'environnement.

- **L'appui à un bon système de recyclage de sachets en plastique :**

- o Créer et/ou encourager la création de sociétés C2C de recyclage du plastique. leurs produits ont l'avantage d'être utiles et surtout d'avoir une certaine longévité. Ce sera aussi une contribution à la création d'emplois.
- o Encourager des projets et des initiatives communautaires dans ce domaine susceptible de favoriser la création d'emplois (voir le cas du Burkina Faso).

- **Création d'un «comité de gestion de taxes sur le plastique» pour le contrôle et la mise en application des nouvelles dispositions. Ce comité devra comprendre des membres du gouvernement, les conseils municipaux, des associations de protection de la nature, des industriels concernés.**

- **Viser à terme l'interdiction de tous les types de sacs plastiques.**

11.9 HYGIENE ET OCCUPATION SPATIALE DES MARCHES PUBLICS

11.9.1 DIFFICULTES

Devant l'anarchie, le manque d'hygiène et la recrudescence de l'insécurité dans les marchés publics, il est urgent que les autorités prennent des mesures concrètes pour lutter contre cette situation qui affectent tous les utilisateurs de ces lieux.

11.9.2 RECOMMANDATIONS

- Prélèvement obligatoire sur les patentes récoltées par les mairies d'une partie destinée à assurer l'entretien et le nettoyage des marchés.
- Aménagement obligatoire de bouches incendies pour la prévention et le nettoyage des marchés
- Aménagements obligatoires d'issues de secours et de contrôle d'accès pompiers. Le dégagement réel de ces zones sera sous la responsabilité directe du comité de gestion du marché.
- Mise en disposition par les mairies à l'intérieur de chaque marché ou à proximité immédiate d'un local pour dispenser des formations obligatoires en hygiène aux commerçants.
- Octroi obligatoire d'un badge à tous les commerçants (payants des patentes) du marché pour authentification. Ces badges seront édités par le trésor public. Ceci permettra un contrôle plus strict des recettes engendrées par les patentes et collectées par les municipalités.
- Instaurer des journées de fermeture totale pour chaque marché pour son nettoyage de fond en comble pendant un certain nombre de jours. Avec la participation :
 - o Des acteurs commerçants du marché recensés comme tels (souhaitable)
 - o Des sapeurs pompiers
 - o Des services d'hygiènes
 - o Des services de nettoyage de la Mairie où se situe le marché.
 - o Du corps de génie civil de l'armée.

- Création de «comités de gestion des marchés» ayant pour rôle de:
 - o Rédiger une charte pour la gestion et l'hygiène des aliments vendus dans ces lieux.
 - o Délimiter des zones légales d'occupation des marchés pour préserver les riverains des nuisances, améliorer la fluidité de la circulation afin de diminuer la pollution automobile due aux débordements.
 - o Promouvoir des campagnes de prise de conscience sur l'hygiène afin de conscientiser l'ensemble des commerçants.
 - o Dispenser des formations en matière d'hygiène pour éviter les risques de maladies.
 - o Gérer la partie prélevée sur les patentes pour assurer l'entretien et l'hygiène dans les marchés.

Composition des comités de gestion des marchés publics:

- o Les syndicats et associations de commerçants
- o L'Etat (Ministère de l'intérieur)
- o Les sapeurs pompiers
- o Le service d'hygiène
- o Les associations de riverains
- o Les municipalités

Financement des comités de gestion des marchés publics:

- o Budget prélevé sur les patentes récoltées par les mairies
- o L'Etat par l'utilisation des équipements et de la mise en disposition de ressources humaines (Sapeurs pompiers, génie militaire)
- Prévoir obligatoirement dans tout nouveau plan d'urbanisation des espaces affectés à la création de marchés publics. Ces nouveaux marchés pourront ne pas être gérés directement par les municipalités, mais par des sociétés privées ou des syndicats de commerçants.

Les municipalités pourront prélever chaque année un impôt fixe d'occupation d'espace. Cette nouvelle gestion doit répondre à un cahier de charges précis prévoyant entre autres: les précautions de sécurité et de salubrité; les équipements indispensables au bon fonctionnement du marché, etc... .

Un barème des patentes que récolteront ses sociétés privées sur les espaces loués aux commerçants sera négocié au départ avec l'état pour éviter des dérapages.

11.10 ETATS GENERAUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Tenir de manière urgente des états généraux de l'hygiène, de la santé publique et de la protection de l'environnement qui prennent en compte les nouvelles réalités nationales (démographie, mobilité des populations) et internationales (réchauffement climatique).

12 SANTE

12.1 DIFFICULTES

Faut-il rappeler:

- Que l'eau non potable est source d'un grand nombre de maladies ?
- Que le choléra, "maladie des mains sales" resurgit régulièrement?
- Que les maladies cardiovasculaires et le diabète sont en augmentation?
- Que le Sénégal est un "déversoir" pour les multinationales du tabac?
- Que nombre de patients meurent faute d'avoir pu payer avant les premiers soins?
- Que notre système hospitalier vieillissant et délabré a besoin d'une réforme en profondeur ?

12.2 PROPOSITIONS

- Regrouper les spécialités au sein des structures existantes sous forme de pôles ou de fédérations.
- Créer avec les responsables de pôles un comité médical d'établissement chargé d'élaborer la charte des médecins.
- Pour les appels d'offre de matériel et de médicament, créer aussi un comité du médicament composé du directeur, responsable de pôle, gestionnaire, du pharmacien chef.
- Intéresser les médecins en:
 - o organisant des consultations privées au sein de l'hôpital public,
 - o en faisant encaisser les paiements par le Service Général des consultations qui en finale réglera les praticiens.
 - o Retenant 10% des consultations privées pour équiper chaque service en fonction des besoins de chaque pôle ou fédération.
- Interdire la sommation de payer avant les premiers soins dans les hôpitaux publics
- Réformer la direction des hôpitaux en mettant sur place un conseil d'administration composé:
 - o D'un représentant du Ministère de la Santé,
 - o D'un représentant du Ministère de la Fonction Publique,
 - o D'un représentant de l'Assemblée Nationale,
 - o D'un représentant de la Mairie,
 - o Du président du Comité Médical d'Etablissement,
 - o D'un représentant des employés (Syndicats),
 - o D'un représentant des usagers de l'hôpital (patients)
 - o du Directeur de l'hôpital.
- Mener des campagnes de sensibilisation sur la relation entre l'alimentation et la santé en mettant l'accent sur:

- o Les effets néfastes d'une consommation exagérée d'huile et de graisses sur le cœur (les maladies cardiovasculaires)
 - o Les effets néfastes d'une consommation de sucre sur la santé (le diabète)
 - o Les effets néfastes de l'eau impropre à la consommation (les eaux vendues dans la rue sans garantie d'hygiène)
- Interdire les ventes d'eau et autres boissons non certifiées propres à la consommation dans les rues.
- Interdire le tabac dans l'enceinte des établissements scolaires et dans les lieux de travail.
- Obligation aux fabricants d'inscrire sur les paquets de cigarettes des indications sur la nocivité du tabac
- Taxer fortement le tabac
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les effets nocifs du tabac sur la santé:
 - o spots publicitaires à la télévision,
 - o campagne dans les établissements scolaires, universités

13 EMPLOI

13.1 CONSTATS

Depuis l'indépendance, le Sénégal n'a pas réussi à se sortir d'un chômage et d'un sous-emploi endémiques. La croissance de ces dernières années n'a pas eu d'effets significatifs sur ces phénomènes.

Le secteur privé n'est pas générateur d'emplois à cause:

- De la faiblesse des ses gains de productivité, généralement inférieurs à 2%, d'après la Banque Mondiale.
La productivité des entreprises sénégalaises du secteur formel est en moyenne 2,5 fois moins élevée qu'au Chili et 2 fois plus basse qu'en Chine.
- De leur faible participation aux exportations

Notre situation de l'emploi est donc caractérisée par:

- L'insuffisance de l'offre par rapport à la demande.
- Absence de politique ambitieuse pour l'emploi : L'état ne consacre que 1% de son budget pour la politique de l'emploi.
- La réglementation du travail est lourde et pénalisante, puisque le taux marginal effectif d'imposition sur le travail, est parmi le plus élevé au monde, au même niveau que celui pratiqué en France sans que les entreprises et les travailleurs ne puissent en retirer les mêmes bénéfices en termes de couverture sociales et de formation.

13.2 CONSEQUENCES

- Taux de chômage très élevé: Selon le rapport 2007 de la banque mondiale le taux de chômeurs et de travailleurs en sous emploi serait de **34,7% (*)**. Ce chiffre obtenu sur base du recensement général de la population de 2002 (RGPH III) est probablement en dessous de la réalité.

(*) Banque Mondiale Rapport No. 40344-SN

Septembre 2007 - A la Recherche de l'Emploi – Le Chemin vers la Prospérité

- Le Sénégal reste frappé par la pauvreté, le chômage et le sous-emploi qui touchent de plus en plus les diplômés du système éducatif. Selon le Mouvement des Entreprises Du Sénégal (MEDS) : "des milliers de jeunes sont diplômés dans des secteurs complètement saturés, sciences économiques, histoire, géographie, sociologie, etc. Ce sont des secteurs qui, aujourd'hui, n'offrent plus d'emplois".

Quelque 60.000 diplômés de niveaux allant "de bac+2 à bac+10" sont répertoriés dans la base de données de la Fondation emploi jeunes du Mouvement des entreprises du Sénégal (MEDS).

Depuis le problème des maîtres sans emploi le nombre de diplômés sans emploi est en constante augmentation.

13.3 PROPOSITIONS POUR L'EMPLOI

- Tenir des états généraux pour l'emploi
- Mener une politique ambitieuse pour l'accession des jeunes à l'emploi
- Une politique basée sur un investissement à forte intensité de main-d'œuvre dans l'agriculture et ses dérivés (transformation et mise en valeur, construction d'infrastructures).
- Il est également important de favoriser l'essor des petites et moyennes entreprises, qui sont les principaux vecteurs de création d'emplois dans le secteur formel.
- Diminuer les taux d'imposition sur le travail pour stimuler les embauches et la régularisation des travailleurs en concertations avec le privé et les syndicats.
- Réfléchir sur des voies et moyens d'étendre la couverture sociale au secteur de l'informel.
- L'Etat doit se donner les moyens de veiller à la protection des travailleurs. Les réglementations existantes doivent être appliquées par les employeurs. Il faut donc renforcer en nombre le corps des inspecteurs du travail.
- Mener une politique de promotion de la qualification des travailleurs par le biais de la formation. Investir dans l'éducation rurale.
- Initier une politique d'enseignement technique et de formation à la hauteur des attentes des entreprises privées et renforcer les crédits alloués à ces deux secteurs.
- Multiplier le concept AGETIP, mais moins dépendant des bailleurs de fonds extérieurs.
- Stimuler le retour des étudiants de la Diaspora formés dans les carrières techniques déficitaires dans le pays avec un bon accès à l'information sur les offres des entreprises.
- Accorder des subventions (réduction d'impôt, participation de l'état dans la rémunération des jeunes bénéficiaires, etc.) aux entreprises qui recrutent des jeunes. Mais avec des garanties fermes entre l'Etat et les entreprises. Tout manquement au respect du contrat oblige l'entreprise à rembourser les subventions déjà encaissées
- Inciter, grâce à des subventions ou autres aides publiques, à la création d'associations qui vont œuvrer dans la formation et à l'insertion des jeunes sans diplômes dans des métiers.
- Encourager et subventions la création de petites PME orientées développement durable et écologie (ex: recyclage, etc.).
- **Faire tenir des assises pour la réorganisation de l'enseignement secondaire et universitaire pour:**
 - o Faire émerger d'autres secteurs porteur favorisant de "nouveaux métiers", dans les énergies renouvelables, l'environnement, l'agro-industrie, la maintenance des infrastructures,....
 - o Ré axer les programmes d'enseignement pour satisfaire les besoins réels du pays en termes de développement. Définir des axes prioritaires et définir des programmes spécifiques et ciblés pour le développement du pays. Exemples: renforcer les filières techniques pour la maintenance des infrastructures.
 - o Créer dans tous les établissements scolaires techniques et les universités un département projets pour développer des minis projets d'intérêt public.

- o Faire participer activement en cours de scolarité les étudiants des filières techniques à des projets de développement, en leur confiant des projets à caractère public.
- o Créer dans les établissements où les étudiants finissent leurs cursus (universités, lycée techniques, établissement de formation etc.) un département ressources emploi pour accompagner les étudiants.
- o Favoriser l'enseignement par alternance (alterner école et entreprise durant la scolarité). Une chance de plus pour l'obtention d'un emploi à la sortie du lycée.
- o Mise en place d'un grand projet de construction des facultés des métiers ainsi que des lycées d'enseignement technique et professionnel dans les 100 arrondissements et les 300 communautés rurales.

Financement

1. L'état (budget ministère de l'emploi)
2. Taxation des entreprises pour l'effort national pour l'emploi des jeunes
3. Subventions européennes et internationales

14 INTEGRATION AFRICAINE

La question de l'Unité Africaine est traversée par deux positions principales:

- D'un côté celle des tenants de la réalisation sans transition des Etats-Unis d'Afrique, avec Abdoulaye Wade et Mouammar El Khadafi qui ont organisé un axe Dakar-Tripoli et ont tenté de faire passer en force la création, prématurée et démagogique, d'un gouvernement de L'Union en 2007. Ils ont été tenus en échec par les tenants de l'autre conception.
- Cette conception, qui prévaut aujourd'hui, est celle veut la réalisation de cette unité à partir de regroupements régionaux.

(Une troisième conception, très minoritaire aujourd'hui, préfère une simple coopération économique renforcée.)

Aujourd'hui on peut considérer que les bases de l'Union sont jetées avec la création d'organisations d'intégration régionales:

- Les Communautés Economiques Régionales (CER): CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD, COMESA, IGAD, SADC, UMA.
- Les Organisations intergouvernementales (OIG), qui sont plus d'une centaine et dont les plus importantes pour notre sous région sont l'UEMOA, les différentes organisations de mise en valeur des grands fleuves et le CILSS

14.1 HANDICAPS DE L'INTEGRATION AFRICAINE

- La Censad, portée à bout de bras par la Libye, ressemble fort à une opération-doublon de l'Union Africaine.
- Confusion des rôles entre beaucoup d'OIG et les CER, ce qui entraîne des gaspillages, chausse-trappes, paralysies et échecs multiples.
- L'incapacité de prévenir et de résoudre les risques de conflit.
- Le faible niveau de respect des obligations découlant des traités, notamment sur la bonne gouvernance, la circulation des personnes et des marchandises et l'harmonisation juridique.
- La faiblesse interne des Etats en matière d'infrastructures de transports.
- Le manque criant de volonté dans la coopération monétaire et son harmonisation surtout entre le CFA et les monnaies des pays anglophones, étape fondamentale de la création d'une monnaie unique de l'Union.
- L'absence de solidarité interétatique dans la vaste et grave question des migrants sur le sol africain, soumis aux décisions unilatérales de chaque Etat, brimés, humiliés, parqués dans des camps dans des pays membres de l'Union. Ce phénomène accentue la xénophobie et pire, instille le poison du racisme intra africain, véritable bombe à retardement contre toute unité future.
- **Car l'un des défauts majeurs de l'intégration africaine est la marginalisation des peuples dans ce processus.** L'union et l'intégration sous –régionale semblent être une affaire dépendante des lubies des chefs d'états sur le dos des peuples. En plus, malgré sa reconnaissance depuis quelques années dans les traités de l'Union, **la diaspora africaine est toujours tenue à l'écart** (si ce n'est quelques think-tanks essayant d'entrer dans les faveurs des gouvernants africains quand ils ne servent pas de tremplins à des ambitions personnelles). Et cela en dépit de la récente et forte affirmation de Alpha Oumar Konaré (en 2004) sur la diaspora comme "segment particulièrement important [de l'Afrique] ...

soutien puissant et permanent dans le partenariat que l'Afrique souhaite instaurer avec les pays industrialisés et les autres pays du Sud."

14.2 RECOMMANDATIONS : POUR UNE UNION AFRICAINE DES PEUPLES

Les Etats Africains, le Sénégal en particulier dans la Sous- Région devront contribuer à prioriser l'implication des populations:

- LA SUPPRESSION DES OBSTACLES AUX MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES CITOYENS. S'attaquer en profondeur aux difficultés liées à l'application de certaines directives relatives à la libre circulation des personnes, des biens, des services, du droit de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO qui demeurent une préoccupation essentielle pour les populations.
- MULTIPLIER LES ECHANGES ENTRE LES POULATIONS. Par des jumelages, échanges scolaires et universitaires, sportifs, la création de bourses d'études sous régionales, une collaboration universitaire plus poussée.
- ENCOURAGER, DYNAMISER ET DONNER PLUS DE VISIBILITÉ AUX STRCTURES FÉDÉRATRICES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE TOUTES NATURES.
- INFORMER LES POPULATIONS DANS LES LANGUES NATIONALES sur la vie de l'Union, ses avancées et ses problèmes
- Etablir sans attendre des TRAITES INTERAFRICAINS SUR LA GESTION DES MIGRANTS ILLEGAUX, avec des MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE LEUR APPLICATION.
- Informer et éduquer les populations sur les risques liés à la migration illégale.

15 CONCLUSION

Tout au long de ces assises nationales en France, nous avons analysé les problèmes et préconisé des solutions que le Sénégal devrait mettre en oeuvre pour sortir du piège dans lequel il se trouve et qui risque, si l'on n'y prend pas garde, de l'amener vers des risques de violence civile et la fin du Sénégal comme nous l'aimons tous et l'avons toujours connu et espérons le connaître demain encore.

Si les parties prenantes sont toutes d'accord que les conclusions des assises nationales appartiennent d'abord au Peuple sénégalais qui doit en avoir la primeur, la question que se posent les Sénégalaises et Sénégalais porte sur l'applicabilité des préconisations des assises nationales.

Qui se chargera de les appliquer? Quelle part revient à l'Etat, aux gouvernements actuel et futurs, aux chefs d'entreprise, aux citoyens sénégalais, à tous les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle du pays?

Les Gouvernements sénégalais, actuel et futurs, constituent l'entité la plus sollicitée dans l'application des solutions préconisées par les assises nationales. Mais il va de soi que la mise en œuvre des solutions à court terme est du ressort du gouvernement actuel.

Toutefois nous ne nous méprenons pas en écrivant que l'application des solutions à moyen terme et à long terme sera elle du ressort des futurs gouvernements. Et à ce titre les partis politiques ayant participé aux assises nationales sont également interpellés, le changement de leurs pratiques politiques demandées.

Concernant le Gouvernement actuel, après avoir refusé de participer aux assises nationales, la logique voudrait qu'il n'applique pas une once des solutions préconisées.

Dès lors que faire, en l'absence d'instruments coercitifs obligeant le gouvernement actuel à se conformer à l'intérêt général tel que l'ont défini, tout au long des assises, des Sénégalais de tous bords politiques confondus? La mobilisation et la détermination des Sénégalais, la désobéissance civile et les politiques de non-violence à l'instar de Martin-Luther King et de Mahatma Gandhi, pourront contraindre le Gouvernement actuel à appliquer les résultats des assises.

L'ensemble des Sénégalais ayant participé aux assises et les sympathisants qui nous observent jusqu'ici, rejoindront la mobilisation générale et la désobéissance civile surtout lorsqu'ils verront que les partis politiques membres des assises ont décidé de changer profondément en s'appliquant les recommandations d'intérêt général issues des assises. Le Gouvernement actuel sera alors sommé de mettre en œuvre les solutions préconisées par les assises.

En s'appliquant à eux-mêmes les recommandations des assises nationales, les partis politiques impliqués démontreront qu'ils sont décidés à changer leurs pratiques politiques et sont prêts à prendre en charge les recommandations à moyen et long terme des assises.

Quant aux chefs d'entreprise, au patronat sénégalais ayant participé aux assises, en tant qu'acteurs directs de notre économie, de la gestion de nos entreprises, nous leur suggérons également de s'appliquer les recommandations des assises portant sur l'emploi, la bonne gouvernance, le respect de l'esprit des règles consensuelles édictées dans le code des marchés publics, la lutte contre la corruption, le paiement de leurs charges sociales, et le refus de collusion avec les gouvernement actuel et à venir dans l'attribution de marchés publics illégaux.

Les syndicats, les organisations professionnelles, les organisations de défense des droits humains et de société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations de femmes, les organisations confessionnelles et autres associations, tous parties prenantes des assises nationales devront s'appliquer à eux-mêmes les conclusions des assises en assurant, chacun dans son domaine, la défense des populations.

Les citoyens sénégalais de la Diaspora auront aussi la charge de s'appliquer à eux-mêmes les conclusions des assises en se regroupant pour aller de l'avant et en oeuvrant dès à présent à la mise en place du Conseil des Sénégalais de l'extérieur.

Enfin, la richesse de l'analyse issue des assises nationales en France montre que notre pays peut compter sur la qualité des hommes et femmes qui vivent à l'extérieur du pays et qui sont déterminés à participer à tout projet qui permet l'avancée du Sénégal.

Les groupes de discussion qui se sont développés à travers les commissions thématiques, les consultations citoyennes, les forums Internet, doivent continuer à exister et se transformer en cercles de qualité au service du développement du Sénégal. La création du Conseil des Sénégalais de l'extérieur préconisé par les participants aux assises en France, aidera certainement à la poursuite de la mobilisation et du travail sous une autre forme.

16 GLOSSAIRE DES TERMES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES

Abréviation	Explication	Information Complémentaire
ADMIC	Association pour le Développement des Médiations Interculturelles	
AFD	Agence Française de Développement (ex Caisse française de développement)	
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public	
ANAEM	Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations	
ANEJ	Agence National pour l'Emploi des Jeunes	
ANS	Assises Nationales du Sénégal	
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	
APD	Aide publique au développement	
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux	
ASACASE	Association Sénégalaise pour l'Appui à la Création d'Activités Socio Économiques	
ASC	Association Sportive et Culturelle	
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale	
BAARA	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (Burkina Faso)	
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	
BEP	Bureau des Examens Professionnels	
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes	
BICIS	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie	
BIT	Bureau International du Travail	
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	
BTS	Brevet de Technicien Supérieur	
CA	Conseil d'Administration	
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE	
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique	
CBAO	Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale	
CDCSP	Cellules de certification et de suivi des projets	
CDD	Contrat à Durée Indéterminé	

CDI	Contrat à Durée Déterminé	
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale	
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante	
CFCE	Contributions Forfaitaires à la Charge des Employeurs	
CGI	Code Général des Impôts	
CLONG	Comité de liaison des ONG de volontariat (CLONG-Volontariat)	
CNEE	Employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes diplômés	
CNES	Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal	
CNP	Conseil National du Patronat	
CNTS	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal	
CQP	Certificats de Qualification Professionnelle	
CSA	Confédération des Syndicats Autonomes	
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise	
CSS	Caisse de Sécurité Sociale	
CUCI	Centre Unique de Collecte d'Information	
CUT	Coût Unitaire du Travail	
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	
e.g.	exempli gratia (« par exemple »)	
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial	
ESAM	Enquête Sénégalaise auprès des ménages	
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	
FCFA	Franc CFA	
FGPA	Fonds de Garantie des Projets Artisanautx	
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole	
FMI	Fonds Monétaire International	
FNAE	Fonds national d'Actions pour l'Emploi	
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse	
FOM	Fédération des Organisations Mutualistes	
FONDEF	Fonds de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	
Frontex	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)	

GIPA	Groupement Interprofessionnel des Artisans	
i.e.	id est (« c'est-à-dire »)	
ICS	Industries Chimiques du Sénégal	
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal	
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex ORSTOM)	
MEDS	Mouvement des Entreprises du Sénégal	
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances	
NINEA	Numéro d'Identification Nationale des Entreprises Agréés	
OECD	Organization for Economic Co-operation and Development	
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires	
OIT	Organisation internationale du travail	
OM	Organisations Mutualistes	
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement / Millenium Development Goals	
OMI	Office des migrations internationales (ex ONI) cf. ANAEM	
ONEQ	Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications	
ONFP	Office National de Formation Professionnelle	
ONG	Organisation Non Gouvernementale	
PAIO	Permanences d'Accueil et d'Orientation	
PDEF	Programme Décennal pour l'Education et la Formation	
PIB	Produit Intérieur Brut	
PIT	Parti de l'Indépendance et du Travail	
PME	Petites et Moyennes Entreprises	
LD/MPT	Ligue Démocratique Mouvement Parti des Travailleurs	
PS	Parti Socialiste	
AFP	Alliance des Forces de Progrès	
MSU	Mouvement pour le Socialisme Unifié	
PMI	Petites et Moyennes Industries	
PROMER	Projet de Promotion des Micro Entreprises Rurales	
PRSE	Programme de Redressement du Secteur de l'Energie	
RESF	Réseau éducation sans frontières sans lien avec ESF Éducation sans frontières	
REVA	Retour des Emigrés vers l'Agriculture	
RGPH	Recensement Général de Population et Habitat	
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers	

SCA	Stratégie de Croissance Accélérée	
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal	
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques	
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti	
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti	
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications	
SUNEOR	Société agroalimentaire sénégalaise spécialisée dans la production d'huile d'arachide.	
TEI	Taux Effectif Imposition	
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée	
UE	Union Européenne	
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine	
ÚNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal	
UNSAS	Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal	
VAE	Validation des acquis expérientiels	
VAN	Valeur Actuelle Nette	
ASRA	Association Sénégalaise de Rouen et Agglomération	

17 DOCUMENTS DE REFERENCE

Ref. No.	Titre du Document	Auteur(s) ou Ref.
1	Termes de Référence des Assises Nationales du Sénégal	Assises Nationales du Sénégal
2	Fondements Economiques et Culturels d'un Etat Fédéral en Afrique	Cheikh Anta Diop
3	Rapport Annuel SENELEC 2006	SENELEC
4	A la Recherche de l'Emploi – Le Chemin vers la Prospérité Mémorandum Economique sur le Pays	Banque Mondiale Rapport No. 40344-SN Septembre 2007
5	Rapport de synthèse du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
6	Transparency International - Edition 2008	Transparency International
7	La problématique du Travail Décent dans l'Agriculture au Sénégal	OIT Sette Dieng Mars 2003
8	Les jeunes et l'emploi en Afrique — Le potentiel, le problème, la promesse —	Banque Mondiale Préparée par Jorge Arbache, AFRCE, Ext. 87985.
9	Le foncier au Sénégal : accès à la terre, accès à l'eau, égalité des sexes.	Terre des Hommes (Genève) Joëlle Turbé-Schwachtgen Avril 2008
10	L'énergie en Afrique	Jacques Girod & ENDA (Organization), Institut d'économie et de politique de l'énergie ISBN : 2-86537-549-8
11	Allocations Familiales des travailleurs émigrés	http://www.cleiss.fr/docs/pf/index.html

18 HISTORIQUE DU RAPPORT

Version	Rapporteur	Date	Détails des Modifications
I1D1		14 12 2008	Première intégration du document final
I1D2		18 12 2008	Intégration Synthétique du document
I1D3		18 12 2008	Intégration des Recommandations de la Commission 5
I1D4		19 12 2008	Intégration de l'introduction corrigée de Magatte-Lô Sow Validation des coordinateurs des commissions 1, 2, 3, 4 et 5
I1 D5		19 12 2008	Introduction revue suite aux remarques de Ben et Aguibou et Wane Supprimer le concept des ANPE
I1 D7		19 12 2008	Pré Rapport
I1 D8		3 01 2009	Rapport Final : Revue l'introduction et le rapport de la Commission 3 Ajout Conclusion
I1 D9		3 01 2009	Rapport Final : Revue l'introduction et le rapport de la Commission 3 Ajout Conclusion Remerciements Section Généralités Diffusion Ajout Liens sur Documents de référence Mise en place format final
I1		3 01 2009	Rapport final approuvé